54e ANNÉE Mars-Avril 1940 No 2

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

FONDATEURS :
Charles GIDE †, Alfred JOURDAN †, Edmond VILLEY †.

Charles RIST, Professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris, Membre de l'Institut,
et
Gaëtan PIROU, Professeur à la Faculté de droit de Paris,
RÉDACTEURS EN CHEF

(Voir la suite du sommaire pages 2 et 3 de la couverture.)

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY
(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS, 5e

1940

SOMMAIRE (*suite*).

Pages

REVUE DES LIVRES :

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

L'ÉTALON D'OR A-T-IL EXISTÉ ?

ÉTUDE SUR LA SIGNIFICATION THÉORIQUE DU RÉGIME DIT DE L'ÉTALON D'OR

Le dernier Congrès des économistes de langue française avait inscrit à son ordre du jour la question des « étalons de valeur ». Elle fit l'objet d'un rapport de M. Ansiaux et d'une discussion animée. L'assemblée fut unanime à conclure avec son rapporteur que le régime de l'étalon d'or n'existait plus. Un esprit contrariant — qui s'identifie avec le signataire de ces lignes — saisit l'occasion de ce débat pour poser une question irrévérencieuse : il demanda si ce régime de l'étalon d'or — tel, du moins, que nous le concevons communément — avait jamais existé.

Pour s'entendre sur les faits et sur les idées, il est nécessaire de s'entendre sur les mots. Or, qu'entendons-nous par « étalon monétaire » et qu'entendons-nous par « régime de l'étalon d'or » ?

Si nous nous référons au rapport même de M. Ansiaux[1], qui se garde de toute définition abstraite, mais qui traduit fort bien la pensée de ses contemporains, nous constatons d'abord que, lorsque nous employons l'expression « étalon monétaire », nous évoquons l'idée de la monnaie considérée comme commune mesure des valeurs; mais nous saisissons aussi que, dans l'usage courant de ce terme, il ne saurait s'appliquer qu'à une monnaie métallique. Et quand nous

1. *Comment se pose actuellement la question des étalons de valeur ?*, *Revue d'économie politique*, nov.-déc. 1938.

parlons de l'étalon d'or, nous envisageons un système monétaire complexe, comportant la coexistence de plusieurs instruments monétaires — or, monnaies métalliques d'appoint et billets — mais où l'or apparaît comme l'élément caractéristique et la base même du système, chacun des autres éléments valant pour autant qu'il est effectivement convertible, unité pour unité, en monnaie d'or. Comme, d'autre part, un très grand nombre de pays avaient adopté l'étalon d'or ainsi entendu; comme, dans chacun d'eux, l'unité monétaire avait été définie, directement ou indirectement, par un certain poids d'or; comme, au surplus, le métal jaune était librement transportable et monnayable, toute espèce d'or pouvait être convertie en celle d'un autre pays, poids pour poids, par la refrappe[2]. Ainsi, grâce à ces deux convertibilités — convertibilité, dans chaque pays, de toute autre monnaie en monnaie d'or, convertibilité de toute espèce d'or d'un pays en une espèce d'or d'un autre — l'une et l'autre assurées, sous la réserve de quelques menus frais, à un taux fixe, le régime de l'étalon d'or avait un caractère international.

Si l'on rassemble tous ces éléments d'une définition de l'étalon d'or, on voit qu'elle correspond à une double conception :

— D'une part, quand nous parlons d'étalon d'or, nous évoquons la notion d'étalon, c'est-à-dire de la monnaie considérée principalement dans sa fonction de mesure des valeurs; et, dans cette conception, l'or est l'élément fondamental du système, les autres instruments monétaires ayant tous un caractère plus ou moins fiduciaire, et reflétant, en quelque sorte, sa propre valeur. Dès lors, nous pouvons dire, semble-t-il, que c'est par rapport à l'or-marchandise que se fixent les prix des autres marchandises et services[3]. L'or paraît donc bien être, dans un tel système, la mesure des valeurs.

— D'autre part, l'étalon d'or nous apparaît aussi comme

2. Sous réserve, dans certains pays, d'une très légère retenue pour frais de monnayage.

3. Il sera entendu, dans la suite de cet exposé, que, par l'expression abrégée de marchandises, dans un développement analogue à celui-ci, nous entendrons marchandises et services.

caractéristique d'un régime monétaire au point de vue des règlements internationaux. En effet, il implique l'existence, entre tous les pays qui l'ont adopté, de cette double convertibilité effective qui leur assure des changes stables, sur la base du pair.

Ces deux conceptions de l'étalon d'or s'associent, d'ailleurs, étroitement l'une à l'autre. Car si, selon la première définition, l'or, métal *étalon*, est essentiellement une *mesure des valeurs*, il s'en faut de beaucoup qu'il fournisse une simple *unité de compte* : dans chaque pays, *cette unité correspond à une monnaie réelle, liée à toutes les autres monnaies d'or par le pair métallique*. Ainsi, quand un prix est fixé « en or », il correspond, sous ce régime, à une somme définie en chacune des monnaies des pays qui l'ont adopté.

Or, ce régime, péniblement reconstitué, sous des modalités assez différentes et non sans mélange, après la guerre de 1914-1918, a de nouveau disparu. Sans doute, on peut encore utiliser une monnaie d'or — autrement dit un certain poids d'or — comme unité de compte internationale; mais on n'est plus assuré qu'une telle unité de compte ait un rapport défini avec des unités de monnaie réelle. Il n'y a presque plus d'unités monétaires qui soient légalement définies par un certain poids d'or et convertibles, au taux correspondant, pour les règlements extérieurs. Au surplus, tout « rattachement à l'or » apparaît aujourd'hui précaire.

C'était naguère l'*association permanente* des deux fonctions de l'or comme monnaie internationale — monnaie de compte et monnaie de paiement — qui constituait le régime international de l'étalon d'or. Ces deux fonctions sont *actuellement dissociées*. On peut encore stipuler en or. Certains règlements s'opèrent — tels les règlements postaux — sur la base d'une monnaie d'or. Mais un compte étant une fois établi « en or », le créancier, le plus souvent, ignore la somme exacte à laquelle il aura droit en sa monnaie nationale; car le taux du change n'est plus déterminé par la relation qui correspondait naguère au pair des monnaies d'or.

D'autre part, le métal jaune joue encore un grand rôle dans les règlements internationaux; mais c'est comme *monnaie de paiement* : une dette étant due en livres sterling, si

elle doit donner lieu à un envoi d'or, le montant de cet envoi n'est plus déterminé à priori : on expédiera à Londres la quantité d'or qui se trouvera correspondre au nombre indiqué de livres sterling, selon le cours du change.

Les producteurs de métal jaune conservent, sans doute, le privilège d'un débouché illimité; car, à défaut du libre monnayage — lequel leur permettait d'écouler toute la partie de leur production qui n'était pas absorbée par les usages industriels — les instituts d'émission continuent à recevoir tout l'or qui leur est expédié. Mais cet or ne représente généralement plus une somme connue d'avance dans le pays de destination. Sans doute y a-t-il quelques rares pays qui, en droit — Belgique — ou en fait — actuellement Etats-Unis —, ont une monnaie « au pair de l'or »; ce qui fait que les prix de ces pays peuvent être considérés comme des « prix-or », et que leur change peut servir de base de conversion pour traduire les prix des autres pays en « prix-or ». Mais il ne faut plus un grand effort d'imagination pour concevoir qu'il pourrait, quelque jour, ne plus exister aucun pays dont la monnaie soit « au pair de l'or ». Il n'en faudrait pas un beaucoup plus grand pour se représenter que, dans chaque pays, les prix continueraient à être cotés dans la monnaie nationale et que ces prix se traduiraient dans les monnaies des autres pays selon le cours du change. On pourrait, sans doute, en ce cas, se complaire à établir des prix par rapport à l'or, — aussi bien, d'ailleurs, que par rapport à toute autre marchandise. Mais quelle pourrait être la signification économique de ce calcul ?

Dès aujourd'hui, il apparaît que les prix-or sont une transcription, assez arbitraire, des prix formulés dans diverses monnaies en une monnaie unique, qui correspond à un certain poids d'or. Entre 1931 et 1936, les « prix-or » britanniques, puis américains, furent pratiquement des prix traduits en francs, au cours du change. Aujourd'hui nos prix-or sont, en fait, nos prix traduits en dollars *anciens*[4]. Mais quel est le rôle de l'or dans la formation desdits « prix-or » ? C'est une tout autre question[5].

4. Voir, sur ce point, B. Nogaro, *Les prix-or*, *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1937.

5. Lire, sur ce sujet, la vigoureuse analyse de A. Aftalion dans son livre *L'or et la monnaie*, Paris, 1938, p. 18 et s.

*
* *

Ainsi donc, l'étalon d'or n'est plus. Le dernier Congrès des économistes de langue française, unanime, a constaté son décès. Mais est-ce seulement comme régime monétaire international qu'il a disparu ? Et s'il est vrai que, selon la tradition, un étalon monétaire suppose une monnaie marchandise, que sont devenus les étalons monétaires ? *Cependant, il y a dans chaque pays une monnaie mesure des valeurs*, et l'unité monétaire de chacun d'eux est *reliée à celles des autres* par des rapports de change, qui, sans être sensiblement constants, comme ils l'étaient généralement naguère, sont, dans la plupart des cas, *relativement stables.* Nous sommes présentement sortis des grandes crises de change, et, s'il est vrai que les parités monétaires ne sont pas invariables, on peut constater l'existence de vastes *blocs monétaires*, comme ceux qui se sont formés, depuis 1931 et 1933, autour de la livre sterling et du dollar. Ces blocs fluctuent, sans doute, *par rapport à l'or.* Mais, en vérité, que signifient ces fluctuations, eu égard à la constitution même de ces blocs monétaires, dont l'existence assure aux pays qui en font partie *des relations de change assez stables pour évoquer le souvenir d'un étalon international ?*

Il y a là des faits nouveaux, qui incitent à un nouvel effort d'interprétation. L'exemple de l'*Allemagne* est, assurément, de ceux qui donnent le plus à penser, parce que nous sommes en présence d'un pays où la *monnaie est pratiquement dépourvue de toute base métallique, et où, cependant, l'unité monétaire joue effectivement le rôle d'étalon de valeurs.* Le mark n'est, en fait, représenté que par de la monnaie fiduciaire et scripturale. Il n'en sert pas moins à établir, à l'intérieur du pays, l'échelle des prix, et, défini théoriquement en or, il conserve un rapport de change stable [6] par rapport aux monnaies étrangères, dans la mesure où celles-ci restent elles-mêmes stables par rapport à l'or.

Ainsi le mark, monnaie abstraite, joue, à première vue, le rôle d'un étalon monétaire, et même, dit M. Ansiaux [7],

6. Sous réserve des taux variables qui sont assignés à certaines catégories de marks, correspondant à certaines catégories de créances.

7. *Revue d'économie politique*, article cité, p. 1526.

d'un « bon étalon ». Mais notre éminent collègue fait aussitôt observer que si, en Allemagne, les prix sont remarquablement stables, il existe toute une politique de prix, qui tend à les stabiliser, en les soustrayant au mécanisme normal de l'offre et de la demande. Aussi bien, ajoute-t-il encore, « la monnaie allemande pourrait être, sans inconvénient, remplacée par un tableau de chiffres déterminant les rapports entre travaux et consommation... Ce tableau établirait implicitement les proportions des valeurs relatives des différents produits suivant la vieille formule d'école énonçant que, « en régime de troc, un bœuf vaut dix ou vingt moutons ».

Cette dernière proposition est parfaitement juste. Mais *la question qui se pose est de savoir si, en remplissant ainsi son rôle, la monnaie allemande se distingue d'un « véritable étalon monétaire », ou si elle n'en remplit pas, au contraire, les fonctions.* Grave question, que nous nous efforcerons d'élucider plus loin.

Aussi bien y a-t-il, dans l'histoire monétaire de ces derniers temps, un autre exemple qui donne aussi beaucoup à penser : c'est celui de la *livre sterling.* Entre 1931 et 1933, elle a perdu à peu près 40 p. 100 de sa teneur en or. Si nous nous référons à une conception orthodoxe, qui veut que la monnaie fiduciaire ou scripturale ne vaille que pour autant qu'elle est convertible en or, *cette diminution de la quantité d'or correspondant à la livre sterling aurait dû faire monter les prix.* En effet, si, par exemple, un sac de sucre de 10 kilos est remplacé par un sac de 5 kilos, il doit automatiquement se vendre moitié moins cher, autrement dit s'échanger contre une somme de moitié moins élevée en monnaie. Selon le même principe, une monnaie dont la teneur en or est réduite de moitié devrait s'échanger contre moitié moins de marchandises; autrement dit, pour recevoir autant de marchandises, il faudrait le double de monnaie, ce qui signifie une hausse correspondante de leurs prix.

Ainsi, la teneur en or de la livre sterling ayant été réduite de 40 p. 100, les prix en livres devaient, toutes choses égales d'ailleurs, s'élever en proportion. On sait qu'il n'en a rien

été; et il y a là, d'ailleurs, un fait assez singulier; car, toute conception à priori mise à part, la diminution de la teneur en or de la livre devait normalement se traduire par une perte au change, qui aurait réagi, pour le moins, sur le prix des produits importés, et, par là — quoique en moindre proportion — sur le niveau général des prix britanniques. *Cette réaction ne s'est pas produite*, et cela s'explique surtout, selon toute vraisemblance, par le fait que la plupart des monnaies ont subi, au cours de la même période, une dévaluation sensiblement égale à celle de la livre sterling, ce qui fait que celle-ci n'a pas subi de perte au change, à leur égard. Mais une hausse de prix ne s'étant pas produite, en conséquence d'une perte au change, il reste à relever le fait même que *cette hausse n'a, en tout cas, pas eu lieu en raison de la diminution de la valeur-or de la livre. Et cette constatation va directement à l'encontre de la conception selon laquelle les prix se fixent par rapport à la quantité de métal contenue dans la monnaie.*

Considérons, en effet, le tableau ci-dessous :

	PRIX BRITANNIQUES				
	1914	1930	1933	1937	1938
Prix de gros en livres	100	117	97	125	111
Prix de gros-or	100	117	66	75	66
Prix de détail en livres	100	143	120	140	132
Prix de détail-or	100	143	82	84	82

Ce tableau fait clairement ressortir que *les prix en livres sterling*, après la baisse due à l'évolution de la conjoncture mondiale, se retrouvent, en 1937-1938, *sensiblement au même niveau qu'en* 1930, c'est-à-dire *avant la dévaluation* de la livre. Quant aux prix-or, qui sont, en vérité, des prix *fictifs*, ils représentent la même série de prix, transformée sur la base de l'ancien pair de la livre; et, comme cet ancien pair correspondait à une quantité d'or par livre supérieure à celle que la livre vaut aujourd'hui, les prix-or britanniques ainsi calculés sont notablement abaissés. *Si les prix en livres actuelles étaient restés proportionnés à la quantité d'or à*

laquelle la livre correspond effectivement désormais, ce sont eux qui, au contraire, auraient immédiatement haussé [8].

L'expérience anglaise nous incite donc à compléter les conclusions tirées de l'expérience allemande : non seulement elle nous conduit à penser que *les prix ne se fixent pas nécessairement par rapport à une monnaie-marchandise*, mais encore elle nous présente un cas où nous les voyons se fixer *par rapport à une unité monétaire abstraite, et non par rapport à la quantité d'or à laquelle elle correspond.*

*
* *

Mais s'il en est ainsi, nous sommes en présence d'un problème théorique beaucoup plus profond qu'il pouvait sembler à première vue. L'étalon-or, avons-nous vu — sur ce point l'accord paraît bien fait — n'existe plus. Mais, en vérité, a-t-il existé ? Autrement dit, l'interprétation que nous donnons habituellement du fonctionnement du régime dit de l'étalon d'or est-elle exacte, ou n'en faut-il pas chercher une autre, qui, sous les mêmes apparences, nous ferait découvrir une réalité différente ?

L'interprétation classique qui nous a été enseignée est la suivante :

« Dans chaque pays adhérant au régime de l'étalon d'or, *l'unité monétaire est définie, directement ou indirectement, par un certain poids d'or fin.*

» *Les autres instruments monétaires* — billets, monnaies

8. Sans doute peut-on objecter que, au moment où la diminution de la teneur en or de la livre devait, selon la conception métalliste, et toutes choses égales, d'ailleurs, provoquer la hausse des prix, l'état du marché pouvait les orienter vers la baisse; d'où une neutralisation au moins partielle des deux tendances. On peut, d'ailleurs, signaler, à l'appui de cette objection, que la baisse des prix, exprimée en livres, a été moins grande entre 1931 et 1933, qu'entre 1929 et 1931. Mais la même observation peut être faite, en ce qui concerne les prix exprimés en dollars, alors que le dollar n'a été dévalué qu'à partir d'avril 1933, et les prix cotés en la plupart des autres monnaies.

Au surplus, la courbe des prix enregistrés en livres correspond remarquablement à la courbe inversée des stocks; ce qui donne à penser que la tendance du marché s'est exprimée normalement par rapport à la livre, et qu'elle ne saurait être invoquée comme un facteur qui aurait neutralisé l'action supposée de la diminution de sa teneur en or.

d'appoint — sont *pratiquement convertibles, unité pour unité, en monnaie d'or;* comme ce sont des monnaies totalement ou partiellement *fiduciaires*, dont la valeur marchande ne correspond pas à la valeur légale, nous sommes fondés à penser *qu'elles tiennent leur valeur de l'or lui-même.*

» C'est donc *par rapport à l'or que les prix*, à l'intérieur de chaque pays, doivent *se fixer :* de ce point de vue, l'or est bien l'*étalon monétaire.*

» D'autre part, les monnaies d'or *nationales* étant librement exportables, importables et monnayables, sont *convertibles entre elles au pair* — c'est-à-dire poids pour poids, en métal fin — moyennant une simple refrappe, — ce qui maintient les oscillations des *changes* dans les limites très étroites des *gold points.* Ainsi, en réalité, les *diverses unités monétaires* ne sont que des *coupures* variées d'une *même monnaie : l'or au poids.*

» L'or apparaît donc comme un *étalon*, non seulement *national*, mais *international.*

» Enfin, tandis qu'une monnaie fiduciaire n'a, vis-à-vis du dehors, aucune valeur autre que celle que peut lui assurer sa convertibilité en or et qu'une autre monnaie métallique perd souvent, en étant exportée, une grande partie de sa valeur, *l'or*, sous un régime d'étalon d'or international, conserve, après avoir franchi les frontières, une *valeur correspondant à la valeur légale* qui lui était assignée dans le pays d'origine.

» Ainsi, cette valeur légale paraît avoir pour base le *cours commercial*, le cours libre de la *marchandise-or* sur le marché international. »

Toute cette théorie forme un ensemble remarquablement cohérent, et elle a paru, jusqu'à une époque récente, cadrer admirablement avec les faits.

Il ne paraît, d'ailleurs, pas douteux que le législateur moderne se soit inspiré de ces principes essentiels lorsqu'il a instauré le régime de la frappe libre[9]. En effet, il renonçait à « tarifer » les monnaies. L'unité monétaire était désor-

9. Voir Bertrand Nogaro, *La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains*, 2e éd.

mais définie, *une fois pour toutes*, par un certain poids de métal fin. D'autre part, tout particulier pouvait, à son gré, transformer un *lingot* de métal précieux en un *poids égal d'espèces* correspondant à un *nombre défini d'unités monétaires*. Un rapport d'échange s'établissait ensuite entre un certain poids de *métal monnayé* et une certaine *quantité de marchandise*, exprimé par les prix qui se formaient sur les divers marchés. Ainsi, le métal précieux, par le fait qu'il s'échangeait avec toutes les autres marchandises, en était *la commune mesure;* mais ce métal *étalon* apparaissait lui-même comme une *marchandise*, dont le « cours », ainsi entendu, n'était autre que *le prix lu en sens inverse*, et se fixait *librement* par rapport aux autres marchandises.

Cependant, le mécanisme de l'opération doit être examiné de plus près. L'effet immédiat du *libre monnayage* est que le producteur de *métal précieux*, pouvant l'offrir, à son gré, aux hôtels des monnaies, est assuré d'un *débouché illimité*. Par là, déjà, *il échappe au régime de l'offre et de la demande*. Sans doute en est-il ainsi également sous le régime de la monnaie pesée; la fonction monétaire offre un débouché illimité au métal qui en bénéficie. Mais, avec la monnaie frappée, et avec le régime de la frappe *libre*, le producteur de métal précieux peut transformer son lingot en des *espèces* qui portent mention d'un certain nombre d'unités de compte; il est, par là même, assuré de recevoir, pour son lingot, *une somme fixe et connue d'avance :* il est donc producteur *d'une marchandise qui a le singulier privilège d'être achetée, non seulement en quantité illimitée, mais à prix fixe* — quels que soient ses frais de production, quelle que soit son abondance !

Sans doute peut-on penser que, une fois transformée en espèces, son rapport d'échange avec les marchandises s'établira en fonction de sa plus ou moins grande abondance. Mais, en vérité, ce rapport d'échange, s'il est influencé par la quantité de monnaie, le sera par la quantité de monnaie en général, et non par la quantité du seul métal précieux que nous considérons. Donc, s'il est vrai que le *cours* du métal précieux nous est bien donné par le *rapport d'échange* qui s'établit sur les divers marchés, après qu'il a été *mon-*

nayé, il est non moins vrai que *ce rapport d'échange ne s'est pas établi comme celui d'une marchandise quelconque*, qui se troquerait contre une autre, sur un marché de libre concurrence.

Nous devons donc admettre que la valeur d'échange du métal précieux admis à la frappe libre se fixe autrement que celle d'une marchandise quelconque. Le lingot bénéficie d'un *prix fixe en unités monétaires;* quant aux espèces, et par conséquent aux unités monétaires qu'elles représentent, leur rapport d'échange avec les marchandises dépend de *toutes les circonstances qui peuvent agir sur les prix, sur chacun des marchés* [10].

Au surplus, on peut considérer ce que fut le sort du métal argent, lorsqu'il cessa d'être admis à la frappe libre. Il eut, dès lors, un cours fluctuant par rapport aux unités monétaires dont il était désormais dissocié, ce qui n'empêcha d'ailleurs pas les espèces d'argent de conserver, dans les pays précédemment bimétallistes, une valeur d'échange correspondant à leur cours légal. Bien plus, lorsque l'argent cessa d'être admis à la frappe libre dans l'Inde anglaise, la fermeture d'un très important débouché provoqua une nouvelle baisse de son cours sur le marché mondial, tandis que la roupie continuait, à l'intérieur du pays, à jouer son rôle d'étalon monétaire, et conservait un pouvoir d'achat à peu près inchangé. Il apparaissait donc que *le cours commercial du poids d'argent qu'elle contenait n'était pas à la base de sa valeur d'échange*.

10. On peut constater, d'ailleurs, que le producteur d'or est, comme les autres producteurs industriels, préoccupé du rapport existant entre le prix de revient de son produit et son prix de vente; et aujourd'hui que, à la suite des dévaluations des diverses monnaies, le prix d'achat des hôtels des monnaies s'est trouvé relevé, il est beaucoup plus sensible à cette hausse du prix de son or en dollars ou en livres qu'aux modifications du rapport d'échange entre les dollars ou les livres reçus pour son lingot d'or et les diverses marchandises. Il ne se dit nullement : « peu importe que l'on me paie mon lingot plus cher en unités monétaires, puisque chacune de ces unités vaudra moins de marchandises. » La réalité, pour lui, est, au contraire, le prix qu'il reçoit, en unités monétaires, de son lingot. Car il n'est nullement évident — l'expérience le prouve — qu'il paiera tout plus cher en proportion; bénéficiant d'un prix avantageux pour la marchandise qu'il produit, il ne subit pas plus que tout autre producteur les variations de prix des marchandises qu'il achète.

Aussi faut-il constater, d'une façon plus générale, que, *si un métal étalon, autrement dit un métal admis à la frappe libre, semble conserver son pouvoir d'achat en dehors des frontières, ce n'est pas, à proprement parler, parce qu'il bénéficie d'un cours, en tant que marchandise, sur le marché mondial.* C'est parce que le régime de la frappe libre, pratiqué dans un grand nombre de pays à la fois, lui assure une *convertibilité illimitée, au pair, dans la monnaie de tous les pays* [11]. C'est ce qui eut lieu, pendant trois quarts de siècle, pour l'or et l'argent, plus tard pour l'or seul. Mais la liberté de transport et de frappe une fois suspendue, on allait voir le cours du précieux métal se former, ici encore, dans des conditions différentes; et l'or allait cesser d'être un étalon international. Cette épreuve fut déjà faite, au cours de la guerre précédente, quand la Suède suspendit l'importation de l'or : on vit alors la Suède et la Hollande être, l'une et l'autre, à l'étalon d'or, *sans avoir un étalon commun*, ni des changes stables entre elles.

*
* *

Cependant, il nous faut pousser plus avant notre analyse. En effet, nous avions admis d'abord que, dans chaque pays adhérant à ce système monétaire, l'or est la mesure des valeurs, autrement dit que les prix se fixent par rapport à la monnaie d'or, les autres monnaies ne valant que pour autant qu'elles sont convertibles en or; et il a fallu, pour nous en faire douter, les récentes expériences que nous offrent notamment l'Allemagne et l'Angleterre.

Nous avions admis, d'autre part, que l'or est un étalon international : 1° parce que toutes les unités monétaires nationales des pays soumis à ce régime, étant définies par un poids d'or fin, apparaissent comme de simples coupures différentes d'une seule et même monnaie : l'or, au poids; 2° parce que les espèces correspondant à ces diverses unités monétaires sont effectivement convertibles sur la base du pair.

11. Sur ce point, voir Bertrand Nogaro, *La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains*, 2e éd.

Or, il reste bien établi que, *sous le régime de l'étalon d'or*, qui comporte essentiellement *la frappe libre pour ce seul métal*, il y a une *exacte correspondance entre chaque unité monétaire et un poids défini d'or fin.*

Il reste bien établi également qu'il existe, de ce fait même, un *rapport d'échange constant entre les unités monétaires des pays soumis à ce régime :* rapport *théorique* — le pair — et aussi rapport *effectif*, puisque les changes n'évoluent qu'à travers les limites bien définies et très étroites des *gold points*.

Mais il s'agit de savoir : d'une part, s'il faut retenir cette idée que les *prix se fixent* par rapport à la *marchandise-or*, qui jouerait ainsi le rôle d'étalon, et, d'autre part, s'il faut continuer à admettre que l'existence d'un *rapport d'échange constant* entre diverses unités monétaires *nationales* — qui apparaît comme un élément caractéristique de l'étalon international — est *essentiellement liée à l'étalon d'or.*

En ce qui concerne cette dernière question, nous avons pu constater que l'existence de changes stables, correspondant à une parité constante entre diverses unités monétaires, n'est pas nécessairement liée au mécanisme des *gold points*. Nous savons aujourd'hui qu'une *méthode de convertibilité quelconque* peut maintenir un rapport d'échange parfaitement défini et constant entre diverses unités monétaires, assurer, par là même, une exacte correspondance entre les prix formulés en ces diverses unités, et *faire ainsi de cet ensemble de monnaies solidaires un instrument de mesure commun.*

Il apparaît donc que l'une des propriétés que nous étions accoutumés à considérer comme caractéristique de l'étalon d'or, en tant que régime monétaire international, *ne lui est pas essentielle.*

L'autre question est plus subtile. Sous le régime de la frappe libre, il existe, entre chaque unité monétaire et un poids donné de métal fin, une relation *si strictement définie* que l'on peut *indistinctement*, pour mesurer les valeurs d'échange, recourir à l'unité monétaire ou au poids de métal auquel elle correspond; l'unité monétaire semble, en effet, n'être qu'une autre expression de ce poids. Ainsi, tant que le franc, la livre, le dollar, furent définis comme correspon-

dant chacun à un certain poids d'or fin, on pouvait dire indifféremment : « telle marchandise vaut N francs N^1 livres, N^2 dollars », ou encore « elle vaut n^1, n^2, ou n^3 grammes d'or ». Mais le bon sens suggère d'abord que, si l'on veut désigner l'étalon monétaire, c'est à la marchandise-or qu'il convient de se référer, donc au poids d'or plutôt qu'à l'unité de compte équivalente.

En effet, à la première réflexion, on conçoit bien qu'un rapport d'échange s'établisse entre une marchandise quelconque et une marchandise qui sert d'instrument monétaire; on conçoit moins bien qu'il s'établisse entre cette marchandise et une *unité monétaire abstraite*. Cependant, il faut considérer que, en raison même du rôle que joue la monnaie, ce qui nous importe, c'est moins l'utilité directe de la marchandise en laquelle elle peut s'incorporer que son utilité indirecte, c'est-à-dire son *pouvoir d'achat*. En fait, à l'époque même, que beaucoup d'entre nous ont connue, où il nous arrivait quotidiennement de manier des louis d'or, nous n'avions pas une idée précise de la relation de valeur existant entre cette petite quantité de précieux métal et l'objet acquis ou aliéné en échange; mais *la somme de monnaie* qu'elle représentait évoquait dans notre esprit — *ni plus ni moins que lorsque nous avons en mains un billet ou un chèque* — la faculté de nous procurer certaines quantités définies de diverses marchandises. Ainsi, un effort d'introspection un peu plus poussé nous conduit à cette idée que le rapport d'échange entre marchandise et monnaie s'établit, de par la fonction même de la monnaie, moins entre deux utilités spécifiques qu'entre une utilité et un pouvoir d'achat : celui qui obtient, en échange d'un produit ou d'une prestation, une somme de monnaie veut surtout savoir *ce qu'il peut payer avec cette somme*, et notamment, s'il est vendeur, s'il peut couvrir ses frais de production ou d'acquisition. Ainsi, *cette somme de monnaie, ce nombre d'unités monétaires, n'évoque pas uniquement, ni nécessairement, une certaine quantité de métal précieux :* ce qui est évoqué, c'est, si l'on peut dire, *toute une « classe » de marchandises, toutes celles dont une quantité donnée s'échange contre ce nombre d'unités monétaires.*

Dès lors, si nous considérons une espèce métallique portant mention d'un certain nombre d'unités monétaires, on comprend que nous ayons en vue *moins le métal lui-même que ce nombre d'unités monétaires mentionné sur la pièce.* Au surplus, *que l'unité monétaire corresponde ou non à une unité de poids d'un métal précieux, il s'agit finalement d'établir des rapports d'échange*, non plus séparément entre chaque marchandise et l'unité monétaire, mais *entre les marchandises elles-mêmes.* Et, dès lors, ce qui compte, tout d'abord, c'est *le nombre d'unités correspondant à chaque marchandise; car il la situe dans l'échelle des prix :* telle marchandise vaut 5, telle autre 10, telle autre 25, telle autre 100; cela nous indique que la première s'échange contre la seconde dans le rapport de 1 à 2, contre la troisième dans le rapport de 1 à 5, contre la quatrième dans le rapport de 1 à 20. Peu importe, jusqu'ici, que 5, 10, 25, 100 corresponde à telle ou telle quantité de marchandise définie, telle qu'un certain poids d'or, par exemple; car l'unité de marchandise-monnaie, l'unité d'or, par exemple, ne vaut ici que comme moyen de comparaison, donc comme unité abstraite.

Ainsi, sous réserve des problèmes que pose l'établissement des rapports d'échange à travers le temps et entre systèmes monétaires différents, il nous suffit que la monnaie nous permette d'établir cette échelle de prix pour nous servir de *mesure des valeurs.* On conçoit, dès lors, qu'une monnaie-signe, comme on disait autrefois, puisse remplir l'office de mesure des valeurs et qu'une simple monnaie comptable y suffise également. On se représente de même que l'Allemagne d'aujourd'hui ait un système monétaire exclusivement composé de monnaie fiduciaire et scripturale. *En fournissant cette échelle graduée qui permet de mesurer les prix, elle joue un rôle que nous étions accoutumés à attribuer à un « étalon » métallique, mais qui peut être joué — bien ou mal, c'est ce qui reste à examiner — par un numéraire quelconque.* On commence à comprendre également que, en Angleterre, les prix aient continué à se fixer par rapport à la livre sterling, bien qu'elle se soit en grande partie vidée de son contenu métallique.

Ainsi, arrivés à ce point de notre analyse, nous sommes

amenés à envisager que le « contenu » de la monnaie pourrait être indifférent, du moins pour autant qu'il s'agit de remplir, dans un même moment et en un même lieu — disons dans une même « circonscription monétaire » — son rôle de commune mesure des valeurs. *Ce ne serait donc plus, en définitive, par rapport au métal inclus dans la monnaie, ce serait par rapport à l'unité de compte, à l'unité monétaire abstraite que se formeraient les prix des marchandises, y compris celui du métal précieux lui-même*, — à cela près que, s'il bénéficie de la frappe libre, son prix, par rapport à l'unité monétaire, resterait constant.

*
* *

Voilà une conception assurément peu orthodoxe. Nous allons voir, cependant, qu'elle seule permet d'interpréter certains phénomènes monétaires contemporains, à commencer par ce grand phénomène monétaire que fut, pendant trois quarts de siècle, le fonctionnement du bimétallisme.

Lorsque, en France, le législateur de l'an XI instaura ce régime, qui comportait tout à la fois la frappe libre pour l'un et l'autre métal et un rapport légal d'échange constant entre les espèces faites des deux métaux, il considéra qu'il adoptait une solution empirique et précaire. Car il pensait, par la liberté du monnayage, laisser le cours de chaque métal se fixer librement, ce qui supposait des rapports d'échange variables entre les deux métaux, aussi bien qu'entre chacun d'eux et les marchandises.

Or, l'expérience lui donna tort, au moins pendant longtemps. En effet, pendant trois quarts de siècle, les deux métaux, l'un et l'autre admis à la frappe libre, et, par conséquent, convertibles à volonté en unités monétaires, selon la double définition du franc en or et en argent, conservèrent, à l'intérieur des pays bimétallistes, un rapport d'échange constant, et leur cours commercial, coté à Londres, ne s'en écarta que dans la mesure — très faible — qui correspondait à la nature des opérations de change s'effectuant entre pays à systèmes monétaires différents.

C'est ainsi que, *pendant toute la durée du bimétallisme*, il y eut *un régime de monnaie internationale*, qui englobait tous les pays du monde, à l'exception de quelques malheureux pays à papier-monnaie. Le *franc bimétalliste était relié par des pairs métalliques* à la fois aux monnaies *d'or* et aux monnaies d'*argent;* si bien que *chaque monnaie d'or ou d'argent n'était, en quelque sorte, qu'un multiple ou un sous-multiple des autres monnaies d'or et d'argent*, et que le monde apparaissait régi par un *étalon de valeur universel, — sans que l'on pût dire que cet étalon fût l'or ou l'argent, et moins encore qu'il fût à la fois l'or et l'argent.*

Sans doute, les monnaies faites des deux métaux étant, à l'intérieur de chaque pays bimétalliste, convertibles l'une dans l'autre, unité pour unité, il est facile de concevoir que les prix s'y soient fixés par rapport à l'unité monétaire, quelle que fût l'espèce, or ou argent, correspondante. Il en est ainsi partout où l'or, les billets et les monnaies d'appoint sont pratiquement convertibles, unité pour unité, dans la circulation. Quand il y a un étalon unique, c'est-à-dire un seul métal admis à la frappe libre, on admet, selon la conception classique, que c'est par rapport aux espèces de ce métal que se fixent les prix, les autres monnaies tenant leur valeur de leur convertibilité de fait en ce métal. Mais ici il y a deux métaux, deux marchandises, dont, *selon la conception orthodoxe*, le cours se fixe librement, autrement dit *deux étalons monétaires*, et l'on ne saurait dire par rapport auquel se fixent les prix. La formule de *l'étalon alternatif*, qui consistait à considérer comme la base momentanée du système le métal par rapport auquel on cotait la prime de l'autre, est manifestement vide de sens.

Si l'on consent à suivre le *processus de liaison réel* entre les faits considérés, on constate d'abord que chaque métal admis à la frappe libre est acquis, à prix fixe et en quantité illimitée, par les hôtels des monnaies. On constate ensuite que ces deux marchandises, or et argent, ont alors, l'une et l'autre, le privilège d'un prix fixe en unités monétaires, dans un grand nombre de pays (pays bimétallistes) — et qu'elles ont aussi, par répercussion, un cours très stable dans les autres. On constate enfin que le prix de chaque marchan-

dise, dans chacun de ces pays, correspond à une somme de monnaie abstraite, dont chacun apprécie le pouvoir d'achat, quelle que soit la monnaie de paiement employée. Dès lors, le problème cesse d'être insoluble, parce qu'il ne se pose plus. *Ce ne sont plus ni l'or, ni l'argent qui fournissent l'instrument de mesure : c'est l'unité monétaire abstraite, par rapport à laquelle s'établissent, dans chaque pays, tous les prix, y compris celui du métal or et celui du métal argent.*

***

Cependant, nous avons déjà observé que la notion d'étalon ne se ramène pas uniquement à celle d'unité de compte. Nous avons noté que le régime dit de l'étalon d'or supposait une association permanente de l'unité de compte et d'une unité de monnaie réelle, celle-ci étant définie, *une fois pour toutes*, comme correspondant à un certain poids d'or fin, et liée à toutes les autres monnaies d'or par le pair métallique, c'est-à-dire par *un rapport (de poids) constant.*

En effet, il ne suffit pas, pour que la monnaie joue le rôle qu'on lui attribue en la qualifiant d'étalon des valeurs, qu'elle permette d'établir des rapports d'échange, en un temps et en un lieu donnés. On veut aussi connaître le rapport d'échange existant entre l'unité monétaire adoptée dans un pays donné et celles qui sont en usage dans d'autres pays : ainsi, la marchandise A, cotée en livres, vaut 1; la marchandise B, 1/2; la marchandise C, 1/4, et cela nous suffit pour établir le rapport d'échange entre ces trois marchandises dans le Royaume-Uni; mais nous aimons à savoir ce que vaut chacune d'elles en unités monétaires françaises, afin de pouvoir comparer sa valeur d'échange avec celle de la même marchandise en francs. Dès lors, il nous faut connaître le rapport existant entre les deux unités monétaires; et, pour que ce rapport soit une chose certaine, il faut qu'il soit permanent.

Ce résultat était obtenu, sous le régime généralisé de l'étalon d'or et mieux encore sous celui de bimétallisme, par suite du lien constant qui existait entre monnaies de compte et monnaies réelles. Cependant, ce qui importe et ce qui don-

nait à chacune de ces monnaies le caractère d'un étalon monétaire, ce n'est pas essentiellement l'existence d'un rapport de poids entre les diverses monnaies métalliques; c'est la *constance du rapport d'échange entre les diverses unités et entre les monnaies de paiement correspondantes.* Or une expérience récente fait clairement ressortir que ce résultat peut être obtenu sans recourir nécessairement à une monnaie métallique convertible sur la base du pair.

D'autre part, bien que la notion d'étalon corresponde essentiellement à celle de la monnaie considérée comme instrument de mesure, *on est accoutumé à demander à l'étalon monétaire quelque chose de plus que de mesurer les rapports d'échange existant entre les marchandises.* On entend aussi savoir ce qu'une *somme donnée d'unités monétaires* peut représenter de marchandises diverses, aussi bien *dans le futur* que dans le présent. Bien mieux, on entend qu'un « bon » étalon monétaire doit être tel qu'une même somme d'unités monétaires représente *une même quantité de marchandises*, dans le présent et dans le futur. S'il n'en est pas ainsi, on considère que la monnaie est un étalon variable; et comme, en fait, il n'en est jamais tout à fait ainsi, la monnaie a la réputation de ne pas être un étalon comme les autres et d'être un mauvais instrument de mesure.

Nous allons voir que cette conception, bien qu'acceptée généralement sans conteste, repose sur quelques confusions.

En effet, regardons d'un peu plus près les choses. L'unité monétaire, présentée sous sa forme primitive, est une quantité donnée d'une marchandise. On note le rapport dans lequel elle s'échange avec une quantité donnée d'une autre marchandise. On peut enregistrer ainsi le prix de chaque marchandise exprimé en unités monétaires, ce qui permet d'établir le rapport d'échange existant entre toutes les marchandises qui ont été échangées contre de la monnaie. Prenons l'exemple d'une pièce d'or, de poids défini, que nous appelons louis; un hectolitre de blé vaut 1 louis; un hectolitre d'avoine vaut 1/2 louis; un hectolitre de vin vaut 2 louis, etc. Le rapport d'échange entre ces marchandises correspond donc à *l'échelle de prix* suivante : 1, 1/2 et 2, de laquelle il résulte que l'hectolitre de vin vaut le double de l'hectolitre

de blé, et que, par contre, l'hectolitre d'avoine vaut le quart du premier, la moitié du second. C'est ainsi que nous nous sommes représenté jusqu'ici le rôle de la monnaie comme mesure des valeurs, et nous avons constaté que l'on perdait très aisément de vue le « contenu métallique » de l'unité monétaire pour ne retenir que l'unité abstraite [12]. Mais envisageons à présent la monnaie jouant son rôle de mesure des valeurs *à travers le temps*. L'année suivante, l'hectolitre de blé vaut 1 louis 1/2, l'hectolitre d'avoine en vaut 1; par contre l'hectolitre de vin ne vaut plus qu'un louis également. Nous pouvons encore définir le rapport d'échange entre les trois marchandises; il correspond à l'échelle de prix 1 1/2, 1 et 1.

On peut aussi comparer le prix de chacune de ces marchandises à son propre prix de l'année précédente. Il a augmenté de moitié pour le blé; il a doublé pour l'avoine; il a diminué de moitié pour le vin : *notre appareil de mesure a encore bien fonctionné*.

Pourquoi, dès lors, lui fait-on la réputation d'un mauvais étalon ? Un autre exemple va nous mettre sur la voie de l'explication. Supposons que, entre l'année A et l'année B, tous les prix aient monté, ou presque tous, en tout cas qu'il en soit ainsi de leur moyenne, et que, au contraire, en l'année C, il y ait baisse générale. Le résultat sera que, avec 10 louis, par exemple, nous ne pouvons plus acheter autant de marchandises en l'année B qu'en l'année A, tandis que, au contraire, en l'année C, nous serons comblés. Ainsi, chacun de nos louis a, en raison de la hausse ou de la baissse de prix, un *pouvoir d'achat variable;* et si nous faisons des contrats à plus ou moins long terme, ce changement dans la valeur d'échange d'une même somme de monnaie sera fort désobligeant. On en conclut d'ordinaire que la monnaie est un mauvais étalon.

12. Notons toutefois que, lorsqu'il s'établit un agio entre deux monnaies réelles correspondant à une même unité monétaire abstraite, il en résulte deux échelles de prix différentes, quoique équivalentes. Tel fut le cas des prix cotés respectivement en assignats et en monnaie métallique sous la Révolution française, des prix cotés en papier et en or aux Etats-Unis lors de la guerre de Sécession.

Il faut pourtant reconnaître que *la monnaie nous permet de mesurer les changements de valeur d'une même marchandise dans le temps aussi bien que les différences de valeur entre plusieurs marchandises en un même moment.* Elle permet aussi de mesurer la hausse ou la baisse moyennes d'un ensemble de marchandises et, par conséquent, pour autant que l'on peut se fier aux moyennes, *les variations de son propre pouvoir d'achat.* Si donc la monnaie nous apparaît comme un étalon variable, c'est simplement parce qu'elle a un *pouvoir d'achat variable dans le temps*, ce qui en fait un mauvais instrument d'*épargne* et de *paiements différés.* Mais ce n'est pas l'instrument de *mesure* qui est en cause.

*
* *

La notion d'étalon monétaire est donc une notion assez complexe et confuse; cela s'explique, sans doute, par cette considération que la monnaie fait un tout, et qu'elle ne paraît pas pouvoir être un bon instrument de mesure si elle n'est pas, au total, une bonne monnaie. On estime que, dès lors, pour bien remplir sa fonction d'instrument de mesure, il ne suffit pas qu'elle permette de bien mesurer les rapports d'échange et leurs variations à travers le temps. On veut aussi que la monnaie influe le moins possible sur les mouvements de prix qu'elle est chargée d'enregistrer; et certains même lui demandent de les prévenir ou de les neutraliser.

On admet donc généralement qu'un métal précieux possède seul les propriétés indispensables pour faire de la monnaie, sinon un étalon parfait, du moins un étalon passable, et l'on conçoit mal, le plus souvent, un régime monétaire où la monnaie, mesure des valeurs, serait une unité abstraite, et où seraient réalisées cependant cette stabilité des changes et cette constance approximative du pouvoir d'achat, qui sont habituellement considérées comme les attributs de l'étalon d'or.

D'ailleurs, nous avons vu le monométallisme-or fonctionner — moins longtemps, il est vrai, et avec moins d'effica-

cité, que le bimétallisme [13] — dans des conditions qui ont permis d'attribuer au métal jaune les vertus d'un bon étalon, jusqu'au jour où il s'est trouvé impuissant à assurer les règlements internationaux. Mais l'analyse à laquelle nous avons procédé nous conduit à la conclusion que les caractères communément reconnus au régime dit de l'étalon d'or ne sauraient être attribuées à l'or lui-même, du moins « en exclusivité ».

***

En effet, cette longue analyse a fait ressortir tout d'abord les observations suivantes :

Sous le régime dit de l'étalon d'or, la convertibilité effectuée sur la base du pair métallique des monnaies apparaît sans doute comme un moyen d'assurer la stabilité des changes, mais c'est un moyen *parmi d'autres*, et par conséquent l'existence de *ce mécanisme particulier de convertibilité n'est pas un critérium de cette stabilité des changes que l'on considère volontiers comme un attribut essentiel de l'étalon d'or.*

D'autre part, il nous est apparu que, sous le régime moderne de l'étalon d'or, *ce n'est pas, en réalité, par rapport à une certaine quantité de métal que se fixent les prix*, mais bien par rapport à *l'unité monétaire*, laquelle, selon l'exemple de la livre britannique et du mark allemand, *continue à remplir son rôle d'étalon, même quand elle est partiellement ou totalement vidée de son contenu métallique.*

On doit seulement retenir qu'un régime qui prétend faire de l'or la base du système monétaire *assure pratiquement la limitation de la quantité de monnaie* — du moins de la monnaie réelle — mise en circulation. En effet, en ce qui concerne la production du métal précieux, l'arbitraire de la nature prévient l'arbitraire humain; et, d'autre part, les dispositions prises en vue d'assurer la convertibilité de la monnaie fiduciaire en métal en limitent également l'émission.

13. Le bimétallisme a dominé l'histoire monétaire du monde pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle, alors que le monométallisme-or proprement dit n'a fonctionné qu'entre 1874 et 1914, c'est-à-dire pendant quarante ans.

Ainsi, nous sommes conduits à une interprétation d'un régime monétaire international, tel que celui de l'étalon d'or, assez différente de l'interprétation courante, et qui peut être présentée dans ces termes :

« *Dans chaque pays, les prix — y compris celui du métal considéré comme étalon — se fixent par rapport à l'unité monétaire abstraite. C'est elle qui permet d'établir cette échelle des prix par laquelle se mesurent les valeurs d'échange.*

» *Quand les unités monétaires de divers pays ont entre elles un rapport d'échange constant, les prix exprimés dans l'une d'elles ayant une correspondance également constante dans une autre, les choses se passent comme s'il y avait un étalon monétaire commun.*

» *Toute unité monétaire nationale peut être reliée à d'autres unités nationales selon un rapport d'échange stable, s'il existe une convertibilité effective de l'une dans l'autre, sur une base fixe.* La convertibilité *peut* être assurée au moyen de monnaies *d'or* convertibles *au pair.* Elle peut l'être aussi *de toute autre manière.* La monnaie nationale, fiduciaire ou scripturale, conserve une valeur définie par rapport à toute monnaie étrangère, en laquelle elle est *effectivement convertible à taux fixe.*

» L'or reste, d'ailleurs, en toute hypothèse, *le moyen de paiement international* par excellence. Mais son prix, par rapport aux unités monétaires nationales, peut être éventuellement modifié, sans que cesse de fonctionner un système de monnaies reliées entre elles par des changes stables, du moment qu'un régime de convertibilité effective à taux fixe est assuré par ailleurs. »

Cette interprétation nous permet, croyons-nous, de définir plus exactement que l'interprétation usuelle *la signification véritable d'un régime tel que celui de l'étalon d'or.* Elle nous permet, par surcroît, de comprendre le *fonctionnement du bimétallisme*, qui n'est pas pleinement intelligible si l'on se fonde sur les conceptions traditionnelles. Enfin, elle nous permet de comprendre *l'existence de ce bloc monétaire* qui s'est formé, grâce à des méthodes de *convertibilité assouplies, autour de la livre sterling et du dollar.*

Ainsi, elle nous permet de concevoir un régime monétaire, national et international, *dépourvu de toute « base » métallique*, qui ne comporterait, par conséquent, que de la monnaie fiduciaire et scripturale. Un tel régime peut remplir, *s'il est correctement établi, toutes les fonctions que la tradition attribuait à l'étalon d'or.* Il peut, en effet, fournir dans chaque pays, en même temps qu'une monnaie de paiement, une *mesure des valeurs;* il peut assurer un *rapport d'échange fixe entre les diverses unités monétaires*, et, si un mécanisme de convertibilité efficace est établi, la stabilité des changes. Il peut enfin, si l'on ne procède pas à des émissions arbitraires, se garder d'une action anormale sur la formation des prix, et fournir par conséquent un instrument d'épargne normal.

Mais il est à peine besoin d'ajouter qu'un régime tel que celui qui vient d'être défini exigerait, à défaut du consensus universel qui réglait le mécanisme de l'étalon d'or, *des accords explicites, en vue d'assurer la stabilité permanente des changes et de restreindre le droit, jusqu'ici souverain, de créer de la monnaie.*

Il est, d'ailleurs, à peine besoin d'ajouter aussi que ces conclusions sont purement théoriques, et que, du point de vue pratique, un bon régime de monnaie international serait celui qui, en continuant à utiliser le métal précieux comme moyen de paiement extérieur, maintiendrait des parités constantes non seulement entre les diverses monnaies nationales, mais entre chacune d'elles et ledit métal précieux, c'est-à-dire l'or, — renforcé, peut-être, par l'argent.

B. NOGARO.

LES DÉBUTS DE L'ÉCONOMIE DE GUERRE EN FRANCE

La présente étude ne prétend être ni une nomenclature exhaustive de toutes les mesures législatives et réglementaires prises pour la conduite économique de la guerre, ni un bilan chiffré de l'activité du pays depuis le début des hostilités. D'une part un classement méthodique des textes risquerait d'être fastidieux s'il était complet ou de manquer son but documentaire s'il ne l'était pas. D'autre part, dès l'ouverture des hostilités, le gouvernement français a très prudemment décidé de suspendre la publication de toutes les données statistiques susceptibles de renseigner l'ennemi. De plus, malgré le lien étroit qui unit les fabrications de guerre et le ravitaillement des armées à la production et au ravitaillement intéressant la population civile, il ne sera question ici que de ces derniers. Enfin, quoique les questions économiques et sociales présentent une connexité évidente, il ne sera point traité de la politique sociale de guerre. Elle mérite un examen spécial. Notre objet sera donc plus modeste. Faisant état seulement des renseignements puisés dans les débats parlementaires et les documents officiels publiés, nous retracerons les débuts de l'économie de guerre en France. Nous en expliquerons les tâtonnements, les hésitations, les lenteurs, les lacunes, voire même les contradictions, mais nous en montrerons aussi les perfectionnements rapides et progressifs. On y trouvera une preuve nouvelle de la profonde volonté pacifique de la nation. Ces difficultés témoignent, en effet, non pas d'une impréparation que démentiraient la mobilisation impeccable de l'armée et l'admirable efficacité de nos fortifications, mais de son désir de paix. Aussi bien, tandis que, sous couleur de totalitarisme, l'Allemagne pratiquait, depuis plusieurs années, une « économie de guerre » avant la lettre [1], la France a fait coïncider sa mobilisation

1. Voir les ouvrages récents du général Serrigny, *L'Allemagne face à la guerre totale;* J. Lescure, *Etude sociale comparée des régimes de liberté et des*

économique et sa mobilisation militaire. Ce faisant, elle demeurait fidèle au principe inscrit en tête de sa loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre et de la loi sur les réquisitions [2]. Mais elle s'exposait aussi à être devancée par un ennemi moins soucieux de liberté et de légalité.

Lorsque la guerre éclate, la France est dotée d'une organisation légale de son économie du temps de guerre. C'est le titre IV de la loi du 11 juillet 1938. Celle-ci pose les grandes règles de « la réglementation ou de la suspension de l'importation, de l'exportation, de la circulation, de la détention, de la mise en vente, de la taxation et du rationnement de la consommation de certaines ressources » (art. 46). Elle permet d'en prescrire la déclaration obligatoire. Elle assigne aux ministres les plus intéressés la répartition des denrées et produits dont ils sont responsables. Elle prévoit l'adjonction à ces ministres de comités consultatifs comprenant des membres ouvriers et patrons, et de groupements de producteurs, de commerçants et de consommateurs chargés de réunir et de répartir les ressources disponibles. Elle décide : qu'un ministère unique sera chargé de tous les services de transport; qu'un autre centralisera la fabrication et le partage des produits communs à plusieurs services d'Etat; qu'un troisième unifiera le recrutement et la distribution de la main-d'œuvre; qu'un quatrième enfin coordonnera les importations de toute nature et délivrera les autorisations d'entrée et de sortie de marchandises.

Toutefois, cette loi est loin de faire la part égale à la mobilisation militaire et à la mobilisation économique des ressources du pays. La chose se comprend. Il y a une différence énorme entre la mise sur pied des effectifs, de l'arme-

régimes autoritaires, et H. Laufenburger, *L'économie allemande à l'épreuve de la guerre*.

2. Article 1er de la loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre : « Les mesures destinées à passer de l'organisation pour le temps de paix à l'organisation pour le temps de guerre *sont prévues* dès le temps de paix. L'*exécution* de tout ou partie de ces mesures peut être ordonnée, *soit dans le cas d'agression manifeste* mettant le pays dans la nécessité de pourvoir à sa défense, *soit dans les cas prévus par le pacte de la Société des Nations*, soit en *période de tension extérieure* lorsque les circonstances l'exigent. » — Comparer l'article 1er de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, modifié par la loi du 21 janvier 1935.

ment et des services de l'armée, soumise à une direction unique, obéissant à des ordres émanant d'un état-major dès longtemps constitué et préparé à sa tâche, possédant, en temps de paix, les cadres, les unités, dans lesquels viendront s'insérer, sans heurt, les hommes appelés et le matériel réquisitionné, et, d'un autre côté, l'utilisation pour les besoins militaires et civils de la totalité de l'outillage, de la capacité de production et des ressources du pays. Aussi comprend-on les lacunes et les faiblesses de l'organisation économique de guerre.

Une autre considération s'y ajoute. L'activité économique relève administrativement de plusieurs ministères civils : finances, agriculture, commerce, travaux publics, colonies, économie nationale. Comment coordonner leur action ? Chacun est fort jaloux de son autorité et ne l'abdique point volontiers. La présidence du Conseil n'est point aménagée pour jouer le rôle de superministère. Il s'ensuit une double conséquence : d'une part, la loi elle-même doit compter avec ce particularisme et diviser la tâche économique entre les divers départements ministériels ; d'autre part, dans la mesure même où elle donne le primat à l'un d'eux, elle n'est point toujours observée. Ainsi, l'article 44 de la loi du 11 juillet 1938 établit, dès le temps de paix, dans chaque ministère, un organe spécialisé en vue de la préparation de son organisation pour le temps de guerre, et des mesures dont l'exécution lui incombe à la mobilisation, mais il ne prévoit aucune autorité supérieure chargée d'arbitrer entre leurs besoins parfois concurrents (cf. *infra*). Il y a plus. La loi assigne bien à un ministre unique la centralisation et la répartition de certaines ressources, mais elle ne désigne point elle-même ce ministre. Elle considère, en effet, que c'est là une prérogative gouvernementale. Mais elle diminue, du coup, le prestige du chef de département ministériel compétent. La preuve en est que, tout en accordant à un ministre unique la coordination des importations et des exportations, elle investit d'autres ministres, dits fournisseurs, du soin de prendre les mesures concernant les ressources dont ils ont la charge. Enfin, à cette organisation centrale de l'économie civile de guerre, est subordonnée une

organisation régionale, sous les espèces des régions économiques, une organisation départementale ayant à sa tête le préfet et une organisation professionnelle ou interprofessionnelle de groupements d'importateurs et de répartiteurs. Cette combinaison de rouages, sans grand lien originaire, souvent concurrents, et, en tout cas, mal coordonnés, et sans pouvoir supérieur s'imposant à eux, jointe aux difficultés techniques motivées par la mobilisation de plusieurs millions d'hommes, la réquisition massive de matières, de produits, de marchandises et de matériel, font plus qu'expliquer les entraves et les lenteurs de la remise en train du secteur civil de la vie économique française.

Il faut donc, pour porter un jugement objectif sur le passage de l'économie de paix à l'économie de guerre, ne point perdre de vue le caractère exceptionnel et circonstanciel de cette dernière, en même temps que la tournure particulière qu'ont prise les événements. Il est facile, à quelques mois de distance, d'incriminer ceux qui ont eu la responsabilité du pouvoir et de l'Administration, en leur faisant grief de n'avoir pas su prévoir exactement le déroulement des événements. L'équité commande de se reporter, par la pensée, au moment où les mesures ont été décidées, et de se demander si, alors, elles étaient critiquables. L'erreur eût consisté à persister dans ces errements s'ils s'étaient révélés fautifs. L'expérience, essayerons-nous de l'établir, n'a pas été vaine, et le redressement fort rapide.

I

L'économie d'une guerre moderne pose une série de problèmes complexes et contradictoires. Elle exige d'un côté la consécration de toutes les forces utiles du pays à la défense nationale proprement dite, avec tout ce que celle-ci comporte aujourd'hui de multiple et de divers. Elle nécessite, d'autre part, le maintien d'une activité civile, commerciale, exportatrice, aussi intense que possible, pour doter le Trésor de ressources fiscales et le pays de moyens de règlements sur l'étranger. Par suite du caractère mécanique et industriel qu'ont pris les hostilités, il n'est pas une forme d'activité

productrice ou commerciale qui ne se trouve plus ou moins étroitement associée à la « guerre totale »[3]. Il est donc nécessaire de maintenir en plein la capacité productive du pays et même de la compléter par l'appoint éventuel de l'étranger. De ce fait, il semblerait que tout dût être tenté pour doter usines et ateliers, chantiers et exploitations urbaines et rurales de toutes les ressources en personnel, matières premières, voire même de moyens financiers et bancaires, afin d'en tirer le maximum de rendement.

Malheureusement, à ce besoin intense de production de toute nature s'oppose la limitation quantitative des divers éléments productifs et les difficultés matérielles ou financières de pourvoir à leur augmentation. Par exemple, il est établi aujourd'hui qu'à chaque combattant de l'avant doit correspondre, à l'arrière, un certain nombre de travailleurs chargés de le nourrir, de l'armer, de l'équiper et de le ravitailler. L'effectif a été calculé. Il varie d'ailleurs selon les estimations. Il constitue toujours cependant un multiple important des troupes de première ligne[4]. Mais la pénurie relative d'hommes d'âge mobilisable motivée par la dénatalité française et les sacrifices de la dernière guerre ne permet point d'atteindre ce chiffre optimum. De même, certaines matières premières, semi-produits ou articles achevés, pourraient être achetés à l'étranger, et allégeraient d'autant l'effort imposé aux fabrications nationales ou approvisionneraient plus largement la population. Mais tout achat extérieur, en dehors d'ailleurs, maintenant, du cercle élargi de l'économie impériale française doublée de l'économie impériale britannique plus vaste encore, doit être payé, et payé immédiatement en monnaie internationale, l'or, ou en devises du pays vendeur. Comment se les procurer? Par l'exportation

3. Voir notre étude sur le *Potentiel économique de guerre*, dans *Quel serait le caractère d'une nouvelle guerre ?* (Union interparlementaire, Paris, Delagrave, 1932). — Voir également les ouvrages de MM. Ailleret, *L'organisation économique de la nation en temps de guerre*, Paris, 1935; A. Piatier, *L'économie de guerre*, Paris, 1939; Stéphan-Th. Possony, *L'économie de la guerre totale*, Paris, 1939; L. Fauvel, *Problèmes économiques de la guerre totale*, Paris, 1940.

4. M. Fauvel cite des auteurs ayant calculé le rapport soldats-forgerons, et l'ayant évalué entre 8 et 25 p. 1.

des marchandises nationales? Certes, en partie, mais à la double condition que n'en souffre point à l'excès l'approvisionnement de la nation et que n'en puisse être accru, par la contrebande, le ravitaillement ennemi. D'où la nécessité de soumettre les sorties de marchandises à un strict contrôle quantitatif et qualitatif. Il s'ensuit une diminution de l'actif de la balance des comptes et l'obligation de restreindre, en conséquence, les importations, pour éviter la fuite excessive ou prématurée des stocks de devises ou de l'encaisse métallique.

Devant l'impossibilité de satisfaire complètement tous les besoins en hommes, en marchandises et en capitaux de la production et de la consommation nationales, force est donc, au moins momentanément, de proportionner ces besoins aux moyens dont on dispose d'y faire face. Force est de hiérarchiser ou de rationner ces besoins et de déterminer l'ordre de priorité dans lequel il leur sera donné satisfaction. La nature des choses dicte cet ordre de priorité, et la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre le consacre. En tête les besoins militaires (hommes, matières, produits, transports). Ensuite, les besoins dits d'intérêt national, aux contours beaucoup plus imprécis. Enfin, les besoins particuliers, souvent fort importants, mais qui ne recevront satisfaction qu'en dernier lieu.

Mais à l'intérieur de chacune de ces trois catégories de besoins, ou encore lorsqu'il s'agira de leur classement dans les cas douteux, ou enfin quand il y aura lieu de décider entre elles, qui fixera leur hiérarchie ? Qui décidera de l'affectation des moyens disponibles à leur satisfaction ? Ici encore, l'économie de guerre entraîne un profond bouleversement de l'organisation normale et substitue une intervention continue des pouvoirs publics aux particuliers dans la direction de l'activité générale. A l'économie individualiste et spontanée, plus ou moins tempérée par les règlements, les contingents ou les ententes, se substitue une économie dirigée et disciplinée par des services administratifs dans toutes ses manifestations intéressant la défense nationale ou le ravitaillement général. C'est l'Etat et ses agents qui décident : de l'emploi des stocks de denrées et de mar-

chandises disponibles; de l'usage des animaux de bât ou de trait et des véhicules de toute espèce; de l'affectation des immeubles susceptibles de loger des services ou des personnes; de l'attribution des denrées et des matières premières; de l'utilisation des moyens de transport et de transmission de toute espèce (terrestres, routiers, ferrés, fluviaux, maritimes, aériens, postaux, télégraphiques, téléphoniques, radiophoniques); des mouvements internationaux de produits, d'hommes et de capitaux de toute espèce. En bref, l'ensemble de la vie économique est, par la force même des circonstances, soumis à l'impulsion et au contrôle de l'Etat, ou tout au moins aux conséquences de son intervention.

Il en résulte nécessairement une organisation administrative créée de toutes pièces ou prévue et simplement étendue. L'étatisme déjà fortement marqué d'avant guerre s'accentue. Les services publics, déjà puissants, gagnent en importance. La loi elle-même investit l'Administration des pouvoirs les plus étendus de mobilisation, de réquisition, de réglementation, de prohibition, visant les éléments de la vie nationale. Comme cette action vient se greffer sur le prélèvement massif opéré sur la population par la mobilisation générale, il est inévitable, quelque parfaits que soient le mécanisme, sa préparation, et son fonctionnement, que s'ensuivent des perturbations, des gênes et des dommages que l'on peut, tout au plus, essayer de réduire au minimum.

Pendant quelque temps, l'opinion et les intéressés s'inclinent devant ces restrictions aux libertés du temps de paix. Ils les estiment même insignifiantes au regard des sacrifices et des dangers imposés aux combattants. Mais le jour où, à l'abri de la double barrière d'hommes et de fortifications que l'armée oppose à l'ennemi, une fois calmée l'émotion du début d'une guerre, la vie économique reprend à l'arrière, le jour où les pouvoirs publics eux-mêmes invitent à activer le rythme économique pour approvisionner les armées et maintenir au travail le plus grand nombre de salariés possible, les difficultés surgissent, les entraves à la production et aux échanges se révèlent incompatibles avec les nécessités industrielles, agricoles et commerciales. Des courants d'affaires sont complètement paralysés, faute de moyens de

transport, comme, par exemple, les relations avec la France d'outre-mer. Des industries sont arrêtées et incapables d'exécuter leurs commandes par suite de l'immobilisation de leurs stocks. La moindre formalité exige un nombre de pièces et de visas considérables sans, d'ailleurs, assurer celui qui a rempli les unes ou obtenu les autres qu'il est absolument en règle. On en vient alors à se demander si toutes les mesures prises, et surtout si leur application sont justifiées ou le demeurent, si les besoins militaires n'ont pas été trop largement calculés et les besoins civils trop lourdement sacrifiés.

Le caractère de la guerre actuelle se prête à ces comparaisons. Le front est largement garni. Il n'a point la voracité meurtrière de celui de 1914-1918. Il constitue vraiment le rempart à l'abri duquel la France travaille. Il permet à celle-ci de se tourner vers l'extérieur et d'affecter une part plus grande de la production nationale aux échanges avec l'étranger. Dès lors, se trouve posé le problème de l'économie nationale considérée dans les rapports solidaires de ses éléments constitutifs et dans ses relations avec les économies étrangères, alliées et neutres. Si ces dernières jouissent d'une liberté à peu près complète de transactions, ou si au contraire elles se ferment devant l'exportation française, la France doit adapter sa production et ses ressources à cette situation. A la résignation passive du début succède un examen plus critique. Des doléances modérées, mais fermes, se font entendre, émanant des représentants qualifiés de l'économie nationale, et notamment des délégués des chambres de commerce et d'agriculture, en attendant que, plus tard, elles soient portées à la tribune des Assemblées parlementaires [5]. Le gouvernement y prête une oreille attentive et bienveillante. Il comprend la nécessité de ne point faire échec à l'activité intérieure et à l'expansion au dehors du « secteur civil » et, au contraire, de les favoriser le plus possible. Il comprend aussi la nécessité de mieux associer les représentants de tous les grands intérêts nationaux : producteurs, commerçants, usagers et consommateurs, à l'étude des problèmes et des raisons qui souvent motivent et justifient des mesures

5. Voir, en particulier, les débats au Sénat les 15, 22 et 29 février et 7 mars 1940.

en apparence purement vexatoires. Il fait revivre sous une forme adaptée aux nécessités de l'heure les grands organes consultatifs du temps de paix. Le Conseil National Economique revoit le jour sous les espèces rétrécies du Comité permanent économique [6]. Le Conseil supérieur du travail et le Conseil national de la main-d'œuvre fonctionnent sous les traits du Comité d'études des questions sociales [7]. Il n'est pas jusqu'à l'arbitrage des conflits ouvriers qui, tout en étant suspendu, ne fasse place à une commission supérieure de revision des conditions du travail [8], tandis qu'auprès de chaque ministère se créent ou s'amplifient les comités et les commissions d'experts [9].

Dès lors, les improvisations ou les réalisations hâtives du début sont soumises à l'examen vigilant de ces organes divers. L'Administration fait elle-même son examen de conscience. Des doubles emplois se révèlent. Des simplifications, des coordinations s'imposent. Les unes sont décidées spontanément par les services intéressés. D'autres exigent un acte d'autorité. Elles sont l'œuvre du chef du gouvernement, et elles trouvent leur couronnement dans la constitution, au sein du ministère, à côté du Comité interministériel de guerre, du Comité interministériel économique, institué par le décret du 31 mars 1940. Il groupe tous les chefs de départements d'ordre économique. Il unifie leur action et permet ainsi une meilleure utilisation des hommes, des ressources matérielles et des moyens financiers.

Aussi bien, les mesures motivées directement par la guerre, et ayant une répercussion sur l'activité économique générale peuvent se grouper sous trois chefs :

1° Celles qui concernent la mobilisation ou l'utilisation des hommes et la réquisition des matières premières, des produits, des animaux, des immeubles, établissements et matériels;

6. Décret du 2 novembre 1939.
7. Décret du 20 septembre 1939.
8. Décret du 3 décembre 1939.
9. Par exemple, le Comité interprofessionnel général d'importation (D. du 7 sept. 1939), et les Comités interprofessionnels spécialisés pour l'importation ou l'exportation de certains produits (bois, arrêté du 10 septembre 1939; produits agricoles, arrêtés des 27 octobre et 20 décembre 1939, etc.).

2° Celles qui visent les transports et l'ordre dans lequel ils doivent être opérés;

3° Celles qui intéressent la réglementation des échanges : contrôle des prix, contrôle des échanges et contrôle des changes.

II

La mobilisation intéresse surtout les hommes. La réquisition s'appliquait autrefois presque uniquement aux biens. Aujourd'hui, elle peut aussi porter sur le personnel des établissements travaillant pour la défense nationale [10]. Nous n'en étudierons que l'aspect matériel, et non pas humain, qui se confond, pour partie, avec la mobilisation et qui, par les problèmes spécifiques qu'il pose, relève des questions sociales du temps de guerre, que nous laissons ici délibérément de côté.

Nul ne s'insurge contre la mobilisation. Au devoir militaire, pas un Français ne songe à se soustraire. L'égalité devant le risque est une des conditions de santé morale du pays. Mais la mobilisation signifie-t-elle nécessairement le prélèvement rigoureux de tous les hommes du même âge indépendamment de leur emploi et de leur affectation ? Ou, au contraire, faut-il, dans chaque cas, déterminer quelle est l'utilité sociale optima de l'individu ? Question délicate, souvent autant morale qu'économique, et qu'aggrave en France une double considération trop souvent perdue de vue. D'une part, en effet, notre faiblesse démographique et le taux réduit de notre natalité diminuent nos effectifs et augmentent la valeur unitaire de chacun de nos soldats. D'où la nécessité de ne laisser en dehors de la mobilisation effective que le nombre le plus restreint possible de mobilisables. D'autre part, l'industrie moderne, par son rythme accéléré et son machinisme perfectionné, s'accommode mal de l'emploi d'hommes mûrs ou âgés, comme en témoigne la prédominance proportionnelle des hommes ayant dépassé la cinquantaine parmi les chômeurs. Dès lors, force est bien

10. Combinaison de la loi du 3 juillet 1877, dont la dernière modification est du 21 janvier 1935, et de la loi du 11 juillet 1938.

d'admettre, qu'au moins au début, et en attendant la formation des mains-d'œuvre de remplacement, sera maintenue à l'arrière une masse assez grande de spécialistes encore jeunes des fabrications de guerre, si celles-ci doivent être poussées à fond. D'autant plus que la proximité de la dernière guerre, qui a creusé des vides dans les rangs des hommes qui auraient aujourd'hui de 40 à 60 ans, a réduit les éléments ouvriers qu'on aurait pu y trouver.

Aussi comprend-on que, pour assumer le fonctionnement des administrations et services publics, ainsi que les fabrications ou productions indispensables à la défense nationale, un nombre assez considérable d'*affectations spéciales* à des fonctions, emplois, ou professions, aient été prévues dans les tableaux annexés au décret-loi du 15 mai 1939. Déjà, d'ailleurs, le souci d'éviter les inégalités ou les abus avait motivé des règles limitant ces affectations, soit aux hommes de certaines classes militaires (hommes de la deuxième réserve ou du service auxiliaire); soit à de certains emplois, en en fixant la durée maxima, et en les soumettant à une revision périodique.

Mais une double série de réclamations ne tarda pas à se faire jour contre ce régime, renouvelant d'ailleurs les plaintes déjà formulées lors de la guerre de 1914-1918. Les uns se plaignaient de l'exagération du nombre de jeunes gens employés dans les usines de guerre ou non appelés. Des propositions de loi furent déposées pour reviser leur situation [11]. Le ministre de la Guerre et de la Défense nationale les devança même par son décret du 27 novembre 1939, prescrivant de les réduire au minimum absolument indispensable, de les limiter en principe aux officiers et hommes de troupe de la deuxième réserve et du service auxiliaire, d'en entourer l'examen et l'autorisation de toutes les garanties préventives utiles, sans pour autant retarder exagérément les décisions les concernant, enfin, de les soumettre à un contrôle périodique en vue d'en déterminer l'utilité. Le résultat fut

11. La proposition de loi sur l'utilisation rationnelle et équitable des mobilisés, du sénateur Mourier, lequel, déjà, au cours de la dernière guerre, avait attaché son nom à une mesure du même genre, a été votée, par la Haute Assemblée, le 12 mars 1940.

immédiat. Non seulement quelques milliers d'affectés irréguliers furent renvoyés à leur corps, mais un nombre considérable d'affectés spéciaux furent rendus aux armées.

Mais le tout n'est pas de sévir et de renvoyer ou d'envoyer à leurs corps les jeunes hommes jusque-là affectés en usine. Par qui les remplacer ? La leçon de la dernière guerre l'avait appris. Trois sources de main-d'œuvre sont ouvertes : 1° les sans-métiers, qu'une formation professionnelle rapide permet d'adapter aux fonctions de manœuvre spécialisé, de plus en plus répandues dans les travaux modernes; une sélection appropriée parmi les chômeurs, des cours, des centres d'éducation ou de rééducation y pourvoient [12]; 2° les femmes, empruntées soit aux professions momentanément inactives, soit à des milieux sociaux où jusqu'alors le gain d'un père, d'un mari ou d'un frère dispensait la femme d'un travail professionnel lucratif; un décret renouvelé des prescriptions ministérielles édictées en 1916 par Albert Thomas enjoint d'occuper les femmes dans une certaine proportion, pouvant aller jusqu'à 100 p. 100, à des occupations compatibles avec leur adresse, leur force et leur résistance [13]; 3° les travailleurs étrangers, recrutés sur place parmi les immigrés ou réfugiés, notamment espagnols, ou introduits par les soins de missions envoyées au dehors en pays neutres. A quoi s'ajoutent les ouvriers venus de nos colonies et possessions proches et lointaines d'Afrique, du Pacifique et d'Asie.

Or, si les besoins industriels sont manifestes au point d'avoir reçu satisfaction avant la lettre, et si tout prélèvement opéré sur la main-d'œuvre employée à l'usine donne lieu à un remplacement qualitatif et numérique, il en va autrement de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce et des colonies. Les campagnes, en particulier, dénoncent avec

12. Décret du 20 septembre 1939 sur la réquisition des centres de reclassement professionnel des chômeurs de la métallurgie.

13. Décret du 28 février 1940. D'une communication du ministre du Travail du 30 mars 1940, il résulte que, dès le mois de février, on comptait déjà 570.000 femmes employées dans l'ensemble des industries de guerre, y compris les industries textiles. Actuellement, dans les établissements de l'Etat, relevant directement du ministère de l'Armement, le nombre de femmes employées représente 29 p. 100 du personnel.

véhémence, non seulement l'impossibilité où elles sont d'assurer les travaux agricoles à l'aide des seuls éléments qui leur sont laissés : femmes, enfants, vieillards, mais encore la lenteur ou l'inertie que l'on met à exécuter les ordres supérieurs visant : les permissions agricoles de longue durée, les détachements temporaires à la terre, ou la constitution d'équipes de culture mises à la disposition des exploitants. Peu à peu elles reçoivent satisfaction. La solution est d'ailleurs cherchée dans une voie autre que pour l'industrie. Aux champs, il est moins besoin de spécialistes que de travailleurs robustes. L'alternance et l'intermittence des travaux s'accommodent d'ouvriers temporaires et interchangeables. La démobilisation des hommes des vieilles classes, authentiquement agriculteurs, avec obligation de demeurer à la campagne sous peine de renvoi au corps, fait face au plus pressé. Elle ajoute à la mobilisation industrielle et à la mobilisation féminine une forme nouvelle d'affectation forcée : la mobilisation agricole. Elle augmente la liste des travailleurs soumis à un contrôle et à une discipline de leur emploi.

Au reste, les campagnes n'ont pas seulement besoin de journaliers. Quelques chefs d'exploitation, des médecins, des vétérinaires, des artisans ou commerçants n'y sont pas moins utiles à y maintenir le minimum d'activité indispensable ou à répondre aux besoins d'une population grossie des évacués des villes. Peu à peu, des libérations appropriées, des affectations adéquates, des réquisitions discrètes, comblent les vides, pourvoient au plus urgent. Problème analogue dans les colonies, mais problème de cadres et de qualité plutôt que de nombre. Aussi bien, les chefs d'entreprise y sont-ils plus jeunes en moyenne qu'en France et plus difficilement remplaçables. Mobilisés sur place, ils sont affectés à l'encadrement militaire des indigènes. Mais c'est autant d'enlevé à la production coloniale, au moment où la métropole lui demande un effort et un apport considérables. Comment le faire si les entreprises et les exploitations sont privées de leurs dirigeants ? Le ministre des Colonies y veille, et parvient peu à peu à obtenir de l'autorité militaire qu'elle lui rétrocède une partie de ces précieux auxiliaires de l'éco-

nomie coloniale. Problème analogue, enfin, à l'étranger. Les Français y sont peu nombreux, comparés aux Anglais ou aux Allemands. Or, tandis que la Grande-Bretagne et le Reich mobilisent en quelque sorte sur place leurs ressortissants, considérant avec raison que chacun d'eux est un précieux agent d'influence et d'expansion nationales, nos compatriotes rejoignent la France dès la mobilisation, laissant la place à nos concurrents. Ne convient-il pas de tempérer cette ardeur patriotique, ou plutôt de la dériver vers une autre forme de la défense nationale, en enjoignant à nos commerçants et agents de demeurer où ils sont et de s'y employer au développement de notre trafic d'exportation ? C'est également en ce sens qu'avec une parfaite intelligence de notre intérêt national s'oriente l'état-major, sur la demande des ministères intéressés. Si bien qu'au total, peu à peu, chaque Français et chaque Française tendent à être utilisés au mieux de leur valeur professionnelle et de leur âge.

De toutes les mesures prises par l'autorité militaire, nulle n'est plus impopulaire que la réquisition. Le législateur lui-même la considère d'ailleurs comme un pis aller, puisque l'article 20 de la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre dit expressément : « La fourniture des prestations nécessaires pour assurer les besoins du pays est obtenue par accord amiable et, *à défaut, par réquisition.* » Néanmoins, il ne faut pas s'exagérer la portée de cette différence entre la réquisition et la prestation volontaire, attendu que celle-ci, qu'il s'agisse de l'occupation d'un immeuble ou de la livraison d'une marchandise, d'un produit, d'un animal ou d'un véhicule, se fait à prix fixé ou déterminé selon les mêmes règles que la réquisition. L'idée impliquée dans les articles 20 et suivants de la loi du 11 juillet 1938 est affirmée expressément en matière de réquisition d'immeubles dans le titre II du décret du 8 mars 1940. En fait, la cession amiable, à tarif déterminé, est considérée par le cédant comme une réquisition déguisée, puisque, faute par lui d'accepter le prix offert, l'offre amiable se transforme en réquisition forcée.

Quoi qu'il en soit, à l'encontre, sinon du principe même

des réquisitions, ou de leurs succédanés, tout au moins de la pratique qui en a été faite au début des hostilités, les griefs le plus souvent articulés et dont ont été remplies les interventions parlementaires peuvent se résumer ainsi : Elles ont été, dans l'ensemble, une cause de perturbation grave de l'activité économique, à la fois parce qu'elles ont été opérées sur une trop vaste échelle, notamment dans l'agriculture, au moment des travaux des champs, et parce qu'elles ont été aggravées de mesures de blocage, purement conservatoires, immobilisant les stocks pendant une période souvent fort longue, pour en établir l'inventaire, alors que les industriels souffraient de la pénurie des matières à ouvrer, telles que le cuir, le drap, etc. En outre, si parfois elles ont été abusives, émanant d'autorités civiles ou militaires non qualifiées ou sans observer les formalités prescrites par la loi, leur règlement est toujours intervenu avec retard, tant du fait de la complexité de la procédure instituée, et qui reposait sur l'idée de prises de possession rares et sporadiques que de l'encombrement provoqué dans les services par le nombre considérable de dossiers à examiner. Enfin, dans les cas où les prix étaient fixés par barèmes (chevaux, automobiles), la méconnaissance des derniers tarifs en vigueur en cours de réfection et de distribution au moment de l'ouverture des hostilités a faussé le montant des indemnités. Celles-ci ont été fréquemment inférieures à la valeur réelle des animaux ou véhicules requis, et cette grave erreur a été soulignée lors de la revente des chevaux et voitures réquisitionnés. Les acheteurs ont dû alors payer des prix très supérieurs aux indemnités de réquisition, et la crainte de voir pareil fait se renouveler a empêché les prestataires de remplacer le matériel ou les animaux dont ils avaient été privés.

Il est juste de reconnaître d'ailleurs que l'Administration ne s'est point systématiquement perpétuée dans ces pratiques. Celles-ci étaient en partie la pure et simple application de la législation en vigueur, que les agents d'exécution ne pouvaient qu'observer. L'autorité avait à cœur d'éviter certaines erreurs commises au cours de la dernière guerre et de satisfaire, largement et rapidement, les besoins effectifs

ou présumés de l'armée, dont il était impossible, dès l'ouverture des hostilités, de mesurer l'importance et surtout la cadence. Il est donc équitable, pour apprécier l'action administrative, de ne point la juger à la lumière de la tournure qu'ont prise les événements, mais de celle qu'ils auraient pu prendre.

De plus, l'Administration, de son propre mouvement ou sous la pression des réclamations des intéressés, a fait un heureux effort pour s'adapter aux circonstances et pour atténuer les inconvénients les plus graves des réquisitions. Elle a rappelé les organes requérants, militaires et civils, au respect des droits des particuliers et à l'observation des règles prescrites à cet effet. Elle a fait lever les blocages imposés aux stocks métropolitains ou coloniaux. Elle a déterminé avec précision les besoins respectifs de l'armée et du secteur civil d'activité économique, lorsque ces besoins sont concurrents, comme tel est le cas pour la viande ou les produits oléagineux d'outre-mer. Afin de multiplier et de diversifier les sources d'approvisionnement, elle ajoute des produits de remplacement aux produits et denrées actuellement en usage. Par exemple, elle a favorisé aux armées la consommation de la viande de porc à côté de celle de bœuf, et développé l'usage du thé, du cacao, etc., à côté de celui du café. Elle a remis à la disposition des particuliers les animaux, les véhicules et les produits requis au-delà des besoins constatés, et substitué à la réquisition les marchés de gré à gré et les cessions amiables, dont, à défaut d'autre avantage, demeure celui fort appréciable d'un payement immédiat ou rapide. Elle a rectifié les barèmes publiés, les a adaptés aux prix nouveaux, et a dédommagé les requis qui s'estimaient lésés. Elle a précisé et élargi les conditions d'attribution d'indemnités des immeubles et des établissements commerciaux et industriels. Enfin, elle a mis fin au principal défaut de la pratique, c'est-à-dire la lenteur des règlements : d'une part, en versant des acomptes importants avant l'accomplissement de toutes les formalités exigées pour le paiement total; d'autre part, en permettant la mise en nantissement auprès des banques des créances résultant de réquisitions, et en donnant ainsi aux entreprises la possibilité de recons-

tituer rapidement leur trésorerie. En un mot, la réquisition, procédé exceptionnel, compréhensible en cas de guerre courte ou de résistance des prestataires, a été ramenée à ses justes limites. La prolongation de la guerre, la défense des légitimes intérêts des producteurs, exigent que l'Administration revienne, pour se procurer les prestations nécessaires aux besoins de la nation, à des méthodes plus voisines de l'achat amiable que la réquisition à prix imposé.

III

Parmi les divers éléments de l'équipement national, les moyens de transport subissent le plus immédiatement et le plus lourdement l'effet de la mobilisation. Nul n'y est d'ailleurs mieux préparé. Le réseau des chemins de fer, entre autres, immédiatement placé aux ordres de l'autorité militaire, répond sans défaillance et avec une régularité mathématique, à l'immense effort qui lui est demandé [14]. Acheminement des hommes vers leurs dépôts et des troupes vers les frontières, transport des armements, du ravitaillement et du matériel, évacuation des populations civiles vers les départements « de refuge », tout ceci s'accomplit ponctuellement, comme mû par un mécanisme d'horlogerie. Réduits au début, pour tenir compte des nécessités et des priorités militaires, les transports civils de voyageurs et de marchandises reprennent très vite un rythme régulier et une fréquence suffisante au fur et à mesure que le front se fixe et que les mouvements de troupes se ralentissent.

Bientôt, toutefois, quelques difficultés surgissent, motivées beaucoup plus par les conditions d'utilisation du matériel et par le défaut de synchronisation des divers moyens de transports que par la pénurie de matériel. La solidarité des diverses voies s'affirme, et les inconvénients d'une coordination logique, mais prématurée ou momentanément inapplicable du rail, de la route et de l'eau se manifestent.

14. Le ministre des Travaux publics a pu déclarer, avec un légitime orgueil, à la Chambre des députés, le 14 mars 1940 qu'en novembre et décembre 1939, grâce à une rotation accélérée des wagons-citernes, ceux-ci avaient pu transporter deux fois plus de liquide qu'en novembre-décembre 1938.

Dans le même temps, les transports maritimes, objet de prélèvements massifs et de réquisitions multiples, assurent moins régulièrement les relations avec les pays d'outre-mer, et la crise qu'ils provoquent n'est que lentement corrigée.

Aussi bien, dès la mobilisation achevée, et la courte période de paralysie économique du début traversée, les besoins civils de transport se heurtent à toute une série d'obstacles matériels et administratifs. Les wagons sont demandés en nombre accru pour le transport des voyageurs et des marchandises. Multiples en sont les causes. Les services administratifs ont été déplacés. Des établissements industriels ou commerciaux ont été créés ou transférés. Certains trafics ont été dérivés ou allongés, par suite du changement des centres d'approvisionnement. Témoin la substitution des mines du Nord à celles de la Sarre dans l'alimentation de la région de l'Est. L'évacuation volontaire ou forcée des populations civiles a dispersé les membres d'une même famille et provoqué des voyages plus fréquents. En outre, la voie ferrée supporte tout le poids du trafic autrefois assuré par route ou par eau. La suppression ou la réduction des transports routiers et fluviaux, due tant à l'application des mesures de réglementation et de coordination [15] qu'à la mobilisation du personnel, à la réquisition des autocars et camions, dirigent vers les gares leurs anciens usagers. Enfin, le matériel disponible n'est pas utilisé au maximum de sa capacité de rotation, par suite des retards dans les déchargements, eux-mêmes motivés par la pénurie ou l'inexpérience du personnel, et la réduction de la durée utile du travail, du fait des mesures de défense passive, voire même par la négligence ou l'excès de prévoyance des usagers privés ou publics, immobilisant des convois entiers en vue de transports simplement projetés, ou pour s'en servir comme de véritables magasins, en attendant l'emploi de leur contenu.

Cette crise, aggravée par la rigueur d'un hiver particulièrement froid, ne dure pas. Des appels sont adressés au public

15. Décret du 19 septembre 1939, modifiant pendant la durée des hostilités la réglementation et la coordination des transports ferroviaires et routiers.

pour qu'il réduise, de son propre gré, les déplacements relativement inutiles, quelles qu'en soient les raisons, souvent hautement respectables. Les horaires sont modifiés et rationalisés, sauf à diminuer les trains peu fréquentés. Une harmonisation des moyens de transport terrestres, ferrés et routiers, s'établit. Des camions sont remis à la disposition des transporteurs. La rigueur des règles de coordination est atténuée [16]. De son côté, la navigation intérieure se rétablit. La batellerie est soumise à un emploi plus grand et plus rationnel [17]. Des bureaux d'affrètement sont institués, et l'usage en est rendu obligatoire. Les mariniers indispensables sont requis ou placés en affectation spéciale, en même temps qu'est réquisitionné le fret disponible. Les bateaux séquestrés ou immobilisés sont réparés, réarmés, et remis en service. La main-d'œuvre militaire est utilisée à l'entretien et à l'amélioration des voies navigables. Enfin et surtout, des programmes d'ensemble mûrement étudiés permettent d'établir un aménagement rationnel des parcours les plus directs, les plus rapides et les moins onéreux, en liaison avec les ports d'approvisionnement et d'évacuation des marchandises [18]. Au total, avec le retour des beaux jours, les transports intérieurs retrouvent à peu près leur équilibre.

Plus lente, au contraire, est l'amélioration des transports maritimes, car les difficultés en sont plus grandes et les remèdes à y apporter moins dépendants de notre propre effort. La pénurie du fret en est la principale. Elle tient non seulement à l'utilisation militaire d'une partie de la flotte marchande (transports de troupe, croiseurs auxiliaires, navires-hôpitaux) et à la diminution des bateaux neutres disponibles, mais aussi à la lenteur de rotation du matériel. Celui-ci est souvent réquisitionné sur place par l'Administration. Les départs en sont moins fréquents, plus irréguliers, pour déjouer les attaques de l'ennemi. En tout cas, la pratique de

16. Voir l'arrêté du 23 janvier 1940, suspendant durant la guerre le partage de trafic entre la voie ferrée et la voie d'eau.

17. Décret du 27 janvier 1940, mettant en réquisition le personnel et le matériel des transports sur voies navigables, considérés comme services publics.

18. Décret du 9 janvier 1940 sur les conditions des transports commerciaux pendant la guerre.

convois escortés ne partant qu'une fois constitués et circulant à la vitesse de l'unité la moins rapide, diminue la capacité d'utilisation dans le temps. Il s'ensuit, évidemment, de graves conséquences, notamment l'immobilisation pendant de longs mois sur les quais des ports de départ de tonnages importants d'approvisionnement prêts à l'embarquement, et dont le manque en France provoque des réclamations et des privations. L'exemple le plus frappant est constitué par la difficulté qu'éprouve l'Algérie à expédier vers la France ses vins, ses blés, ses orges, ses moutons, ses fruits et ses primeurs, ou l'Afrique Occidentale à diriger vers les usines de graisse végétale ses produits oléagineux.

Fort heureusement, la France n'est point seule à supporter cet effort. Elle a à ses côtés la Grande-Bretagne, dont la flotte immense lui sera d'un précieux secours, grâce à l'entente intervenue entre elles et à l'existence d'un « Shipping executive » conjoint à Londres pour l'utilisation la plus complète et la plus judicieuse possible du tonnage, dont elles se sont assuré la disposition. L'activité constructive des chantiers britanniques, l'appoint de la flotte norvégienne désormais alliée aux nôtres, augmentent considérablement la capacité de transports maritimes, en même temps qu'une lutte plus implacable contre la marine allemande en diminue les menaces.

IV

Mobilisation des hommes, réquisition des biens, utilisation des moyens de transport, posent des problèmes d'ordre principalement matériel et technique. Sans doute s'incorporent-ils au grand problème de l'organisation du pays en guerre, et conditionnent-ils son économie. Mais beaucoup plus délicats sont les problèmes relatifs aux échanges, car ils mettent en jeu le contrôle des prix, le contrôle du commerce extérieur, et le contrôle des changes. Ils impliquent la pénétration de l'Etat dans les rouages les plus délicats du mécanisme économique, dans un domaine où les facteurs s'enchevêtrent de telle manière que toute action sur l'un d'eux a une répercussion immédiate sur les autres.

Le contrôle des prix n'est pas chose neuve. Il est pratiqué

depuis 1936. Il est doté d'organes comme le Comité de surveillance des prix, qui en assurent le fonctionnement méthodique et régulier. Il s'est donné, si l'on peut dire, une jurisprudence économique. Or, la guerre le met à une rude épreuve. Une des premières mesures du gouvernement a été non pas de taxer les prix, mais de les bloquer à leur taux du 1er septembre 1939 [19]. Aucune majoration ne peut y être apportée sans l'autorisation préalable d'une commission interministérielle composée des ministres « responsables » pour les divers produits de base, et du Comité national des prix. C'est le meilleur moyen de stabiliser les salaires et d'éviter d'incessantes revendications. Mais, évidemment, la vie économique ne se laisse point enserrer dans les bandelettes des textes, surtout quand elle prétend continuer à se dérouler en circuit ouvert et international, et non point en circuit fermé et autarcique. Il faut donc admettre les adaptations indispensables de tarifs et de prix de vente, soit aux conditions de la production pour les agriculteurs, soit aux conditions de l'approvisionnement pour les commerçants et les importateurs (art. 2 et 3 du décret). Mais sur quel pied établir les prix autorisés ? Uniquement, comme la chose se fait encore actuellement, sur l'addition aux prix de base d'avant guerre des hausses en valeur absolue motivées par les matières premières importées, les frets, les assurances, le moindre rendement ? Ou, au contraire, en tenant compte du prix de remplacement, c'est-à-dire celui que le détenteur d'un produit ou d'une marchandise devrait acquitter pour se procurer le même article ?

C'est la première méthode que le Comité national de surveillance des prix applique en principe. Il estime que, du moment qu'il n'accorde point d'autre hausse que celle dont il vient d'être question, le prix de remplacement doit, théoriquement, coïncider avec elle. Si le réapprovisionnement est immédiat, cette coïncidence est, sans doute, possible. Mais si le réapprovisionnement est à terme, avec tout l'aléa d'une période comme celle-ci, pendant laquelle nul ne veut s'engager pour l'avenir, comment assurer la différence entre les

19. Décret du 9 septembre 1939, renforcé par ceux du 1er mars 1940 et du 9 avril 1940.

prix anciens et les prix nouveaux, les prix actuels et les prix futurs ? N'est-il pas à craindre que, faute de pouvoir acheter des marchandises nouvelles avec le prix des anciennes, certains commerçants ne doivent arrêter ou ralentir leurs opérations, au risque de mécontenter ou de s'aliéner leur clientèle ? Mais à les autoriser à vendre au prix de remplacement, ne court-on pas, à l'inverse, le danger d'une hausse indéfinie des prix et d'une moindre résistance des commerçants aux prétentions de leurs fournisseurs ? La question est des plus délicates. La solution théorique pourrait en être cherchée, soit dans la limitation du « prix de remplacement » à l'entretien du stock normal de l'entreprise, soit dans une sorte de contrôle *a posteriori*, et surtout dans l'organisation de facilités de crédit et de trésorerie aux petites entreprises.

Mais, fort judicieusement, on comprend que les prix ne sauraient être réglementés sans que le soient aussi les causes qui en motivent le niveau et les mouvements. Les prix sont l'expression d'un équilibre économique. Les maintenir à un taux fixe implique la constance des éléments de leur formation, et essentiellement des rapports de l'offre et de la demande. Or, comme l'offre est inévitablement amoindrie, soit en chiffres absolus, soit en chiffres relatifs, par suite du déplacement et de la modification dans la nature des besoins nationaux, il faut agir sur la demande et la réduire au minimum, sans, pour autant, créer de privilèges au profit de qui que ce soit. De là une série de mesures complexes et habiles dont il est difficile de contester l'efficacité. D'abord, une action sur le facteur monétaire. Modération de l'appel au concours de la Banque de France; limitation de l'émission des billets, émission constante de bons d'armement, destinée à absorber les disponibilités du public et à les empêcher de s'employer en dépenses génératrices d'élévation des prix; ce qui équivaut, pour l'Etat, à une pratique de l'*open market policy* [20]; — encouragement à l'usage du chèque pour développer les dépôts en banque et faciliter le jeu du circuit à l'intérieur du marché monétaire [21]; — lourde

20. Voir la convention entre la Banque de France et l'Etat du 29 février 1940.

21. Décret du 19 mars 1940, généralisant le paiement par virement de comptes des dépenses de l'Etat et des collectivites publiques.

imposition de l'ensemble des contribuables (contribution nationale), et plus encore des « bénéficiaires » de la guerre (hommes d'âge mobilisable non mobilisés, entreprises travaillant pour la défense nationale [22] [limitation et imposition des profits] [23]). Ensuite, une action sur la demande même des marchandises, soit par les commerçants et industriels, soit par les consommateurs. Aux premiers sont interdits les achats spéculatifs étrangers à leur activité habituelle ou en dépassant les besoins normaux [24]. Aux seconds sont imposées les restrictions dans la consommation sous des formes diverses : rationnement de l'usage de l'essence par la distribution de carnets comportant une quantité limite [25]; — interdiction complète de la vente de certaines denrées ou à des jours déterminés [26]; — limitation de la quantité allouée aux divers éléments de la population (pain, sucre, charbon), sur la production de cartes de ravitaillement [27]. En bref, un contrôle et une fixation des besoins permettant d'en établir l'importance et d'y adapter les ressources. Jointe à la connaissance des stocks [28], à la déclaration des emblavements et des récoltes [29], à l'encouragement ou au contingentement des importations, cette action sur la demande complète heureusement le contrôle des prix, qui ne peut être qu'une mesure momentanée et fragile si elle ne s'accompagne pas d'une intervention dans le marché économique et l'ensemble de ses éléments constitutifs.

Le contrôle des échanges s'entend de la réglementation

22. Décret-loi du 1er septembre 1939.

23. Décret du 1er septembre 1939, modifiant l'article 21 *ter* de la loi du 11 juillet 1938. Décrets-lois des 29 et 30 novembre 1939.

24. Décret-loi du 31 janvier 1940.

25. Décrets du 20 septembre 1939 et du 28 février 1940, réglementant la consommation des produits pétroliers.

26. Décrets-lois des 12 janvier 1940, 1er mars et 10 mars 1940, et décrets du 4 avril 1940, sur l'exposition, la vente et la consommation de la viande; réglementation des boulangeries et pâtisseries, et arrêté du 16 mars 1940.

27. Décret-loi du 4 mars 1940 instituant un recensement en vue de la distribution de cartes de rationnement. Décret-loi du 1er mars 1940 réglementant les restaurants.

28. Déclaration des stocks de café (arrêté du 6 janvier 1940); — des céréales secondaires (16 février 1940); — des produits laitiers (24 février 1940).

29. Création de comités agricoles départementaux et communaux (arrêtés du 3 septembre 1939).

et de la surveillance des importations et des exportations. Déjà soumises à de multiples restrictions et contingentements en temps de paix, elles sont assujetties dès le début des hostilités à un réseau plus étroit d'entraves et de formalités. L'état de guerre entraîne, en effet, la substitution du contrôle et de la direction des échanges à la liberté, au moins relative, qui les caractérisait. Elle se traduit, d'emblée, par une mesure générale de prohibitions des entrées et des sorties de marchandises tempérée par des dérogations individuelles d'abord restreintes, puis de plus en plus étendues [30].

Les mouvements du commerce extérieur sont donc réglés par l'autorité publique. Or, celle-ci doit tenir compte, dans ses décisions, des données multiples et souvent contradictoires d'un problème complexe, et qui met en cause des considérations économiques et militaires, financières et sociales, monétaires et politiques. D'où la lenteur apportée parfois à l'examen des demandes, la nécessité de consultations multiples et de formalités souvent gênantes, mais que la pratique allège et accélère peu à peu. Pour ne citer que quelques aspects de ce problème, qui s'apparente étroitement à celui du blocus : en théorie, en temps de guerre, l'idéal est de réduire les importations aux seuls armes et produits indispensables à la défense nationale et au ravitaillement général pour limiter les paiements au dehors, les sorties d'or ou de devises, ou la mobilisation des valeurs étrangères. Il convient, au contraire, pour alimenter le Trésor en moyens de règlement extérieurs, de favoriser largement les exportations, à l'exception des denrées ou articles nécessaires à l'approvisionnement de la nation ou de ceux susceptibles de servir à l'ennemi. Or, il peut arriver que la limitation excessive des importations ne réduise certaines industries au chômage. Il s'ensuit alors une dépense d'assistance plus lourde que celle qu'entraînerait le paiement des marchandises importées. Il se peut surtout — et c'est souvent le cas — qu'une importation minime d'apparence superflue soit la condition préalable d'une exportation beaucoup plus importante. Elle constitue donc un placement

30. Décret du 1er septembre 1939.

fructueux. Il est possible même que, pour éviter l'achat par l'ennemi de produits dont nous sommes largement pourvus, nous n'hésitions pas — au prix d'un sacrifice financier momentané — à l'ajouter à nos achats au dehors et à concurrencer ainsi une de nos branches nationales de production. La création d'une société de financement des achats britanniques dans les Balkans en est la preuve. Inversement, si, en principe, les exportations doivent être dirigées de préférence vers les pays solvables et à monnaie forte, il se peut que des raisons extramonétaires : marchés à conserver ou à conquérir, sympathies à préserver ou à accroître, commandent une attitude différente. Il se peut même aussi qu'au prix d'un sacrifice ou d'une restriction de la consommation nationale, certaines denrées soient envoyées à l'étranger, ne fût-ce que pour empêcher l'ennemi, par un ravitaillement opportun, de s'assurer une place privilégiée sur un marché tout disposé à donner la préférence à des fournisseurs français.

Devant une telle complexité de questions quotidiennement soulevées à l'occasion de chaque demande d'importation et d'exportation, puisque, aussi bien, nulle opération ne peut s'accomplir sans une licence, la première mesure qui s'impose est la création ou le perfectionnement d'un organisme chargé d'arbitrer ces données souvent opposées et de se prononcer sans délai. Ce faisant, on répond au vœu du législateur, lequel, dans son article 55 de la loi du 11 juillet 1938, a dit expressément : « A la mobilisation..., la coordination des opérations commerciales relatives aux importations de toute nature est confiée à un ministre unique, lequel utilise pour ces opérations le concours *technique* des représentants des ministères intéressés. Les autorisations d'importation et d'exportation de toute nature sont délivrées par ce ministre. » Mais la difficulté vient de la nécessité d'obtenir — conformément d'ailleurs à la même loi — l'avis des ministres « utilisateurs » ou « responsables » de chaque ressource ou catégorie de ressources; — les visas des autorités chargées du contrôle des diverses sortes de transport et les autorisations de l'Office du contrôle des changes, sans lesquelles nulle importation ne peut pénétrer en France. Comme la moindre demande doit être instruite par les comi-

tés interprofessionnels ou professionnels, ou les services des régions économiques, comme l'instruction en est longue, les transmissions interminables, il s'ensuit que, durant les premiers mois de la guerre, ces barrières ont véritablement fait obstacle à tout mouvement d'entrée et de sortie, qu'entravait déjà la pénurie du fret, et pleinement justifié les plaintes des importateurs et des exportateurs.

Peu à peu, l'étreinte s'est desserrée, la procédure s'est accélérée, les formalités se sont simplifiées. Trois dérogations générales ont été accordées aux échanges avec l'Afrique du Nord [31], avec les territoires relevant du ministère des Colonies, et pour les marchandises en transbordement. De même, les marchandises en entrepôt ont été libérées des complications exceptionnelles qui pesaient sur elles. Enfin, les exportateurs peuvent formuler des demandes indiquant le montant global des exportations qu'ils se proposent de faire pendant la durée de validité de leur licence pour un même numéro du tarif douanier, par un seul bureau de douane, et vers un seul pays. La licence étant conservée dans le bureau de douane de sortie, les différents envois se font par imputation successive sans nécessité d'une autorisation nouvelle.

En outre, avec notre principal client et fournisseur étranger, la Grande-Bretagne, les accords interalliés ont levé un grand nombre des obstacles qui, au début paralysaient tout trafic entre eux [32]. Enfin, la constitution du Comité interministériel économique a réalisé, à la française, la coordination que d'aucuns eussent voulu voir résoudre dictatorialement. Aussi bien, comme l'a fait observer le président du Conseil britannique, auquel on demandait de confier à un seul ministre le contrôle des importations et exportations, en temps de guerre une telle mission ferait de celui à qui elle serait donnée le maître du gouvernement. Aussi, est-ce à une sorte de conseil des ministres économique, agissant collectivement, qu'est conféré ce rôle, sauf, en cas de conflit, à le faire trancher par le président du Conseil, et sauf à charger

31. Avis publié au *Journal officiel* du 23 septembre 1939.
32. Décret et arrêté du 29 février 1940.

le ministre du Commerce de l'exécution des accords intervenus et des décisions prises [33].

La réglementation du commerce extérieur est un moyen, le principal peut-être, de maintenir la stabilité de la monnaie nationale. Elle n'est pas le seul, et si elle s'intègre dans le système complexe dont l'ensemble constitue le contrôle du change, celui-ci comprend d'autres dispositions plus spécifiquement monétaires, et qui se trouvent résumées dans le décret-loi, le décret et les arrêtés du 9 septembre 1939, modifiés et renforcés par la suite [34]. Jusque-là, en effet, l'économie française avait répugné à l'adoption de telles mesures. Elle comprenait qu'elle constituait les éléments d'un mécanisme qui ne laisserait aucune liberté aux transactions extérieures. Mais la guerre fait taire ces appréhensions. Elle légitime l'intervention de l'Etat dans l'ensemble des relations avec l'extérieur [35].

Le financement de la guerre exige que les disponibilités existantes créées par les dépenses mêmes de l'Etat retournent aux caisses du Trésor pour servir à de nouveaux paiements. On ne saurait leur permettre de rompre ce circuit en s'expatriant, ce qui équivaudrait à une désertion et forcerait l'Etat, soit à augmenter ses emprunts à la Banque, soit ses envois d'or à l'étranger. « La nécessité s'imposait donc, comme le disait le rapport annuel de la Banque de France, d'une stricte surveillance des opérations de change, rendue possible et efficace en temps de guerre par le contrôle du mouvement des marchandises et des personnes. »

Sans entrer dans un détail qui serait ici hors de propos et pour situer la réglementation des opérations de change dans l'économie « civile » de guerre, trois principes la dominent : 1° les opérations de change sont contrôlées; 2° les importations et les exportations sont subordonnées à un visa des organismes de change; 3° l'exportation des capitaux est interdite.

La pièce maîtresse du mécanisme est l'Office des changes.

33. Décret du 21 mars 1940, créant un Conseil supérieur de l'exportation.
34. Décrets-lois des 9 février 1940 et 1er mars 1940 et décrets du 24 avril 1940.
35. Voir, à ce sujet, la discussion de la Société d'Economie politique du 7 mai 1940 sur la communication de M. Frédéric Jenny.

C'est une centrale des devises, ayant le monopole des opérations de change. L'Office est géré par la Banque de France pour le compte et sous la responsabilité de l'Etat. Il peut faire appel au concours d'établissements de banque ou d'agents de change (dits agréés). Il a pour objet de constituer et d'entretenir un stock de devises destiné à couvrir les besoins extérieurs du pays. Quiconque veut acheter ou vendre des devises ne peut le faire qu'à l'Office ou aux intermédiaires agréés, lesquels doivent tenir registre de toutes leurs opérations.

Afin de compléter le contrôle des échanges extérieurs, tout importateur recherchant des devises pour le règlement de la valeur des marchandises importées et des frais accessoires (fret, assurances, commissions, etc.) ne peut les obtenir que sur la production d'un certificat d'autorisation délivré par le ministre du Commerce. Réciproquement, toute exportation de marchandises payables en devises n'est autorisée que si l'exportateur s'engage par écrit à céder à l'Office des changes les devises provenant de la vente des marchandises exportées, et l'Office peut exiger la justification de l'équivalence entre la marchandise vendue et les devises cédées. Si l'exportation est payable en francs — ce qui évidemment offre moins d'intérêt que leur paiement en monnaie étrangère — l'exportateur doit établir le caractère transférable des avoirs utilisés par l'acheteur étranger et garantir la bonne fin de l'opération.

Quant à l'exportation de capitaux, elle est prohibée sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation du ministre des Finances. Cette prohibition est plus ou moins sévère, selon qu'il s'agit de personnes physiques résidant en France et de personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs établissements en France, ou de personnes physiques de nationalité étrangère et ne résidant pas en France, ainsi que de personnes morales étrangères pour leurs établissements situés hors de France.

Pour les premières, sont considérées comme exportations de capitaux et prohibées les opérations suivantes : acquisition d'avoirs mobiliers ou immobiliers ou de droits situés à l'étranger ou exprimés en monnaies étrangères; — la

conservation hors du territoire national du produit de toute exportation, rémunération de services, autres sommes ou revenus encaissés à l'étranger; — l'exportation de toutes valeurs, droits, titres de créance et de propriété, tels que : espèces métalliques, billets de banque et valeurs mobilières de toute catégorie; — les opérations de change effectuées irrégulièrement en France.

Les secondes peuvent transférer au dehors : *a*) les espèces, valeurs, biens qu'elles possédaient en France, ou leur contre-valeur, si elles justifient que ces biens leur appartenaient le 10 septembre 1939; *b*) les biens acquis par elles à l'aide de fonds de provenance étrangère; *c*) les revenus de biens et valeurs qu'elles possèdent en France.

Enfin, toutes cessions, négociations et autres opérations portant sur les matières d'or sont subordonnées à une autorisation de la Banque de France, laquelle est aussi seule qualifiée pour accorder des dérogations à l'interdiction d'exporter ou d'importer du métal jaune.

Ainsi donc est assuré le lien entre le change, les échanges, les mouvements de capitaux et de métaux. C'est évidemment le mécanisme dont l'application est relativement la plus aisée par sa centralisation en un petit nombre de mains et d'organes, mais fatalement sa mise en vigueur n'a pas été sans heurt, et les formalités inévitables qu'il implique ont suscité les plaintes des négociants. En effet, le *contrôle du change* est l'instrument d'une *politique du change*. Celle-ci revient à alimenter le pays le plus largement possible en devises fortes et à en éviter la sortie. D'où le rôle éminent assigné à l'Office des changes, qui devient, au total, le régulateur de tout le commerce extérieur : autorisant la délivrance des moyens de payer les importations dans la mesure stricte où il juge celles-ci indispensables, orientant les exportations de préférence vers les pays à devises appréciées, subordonnant les autorisations de sortie à la stipulation du paiement en monnaies étrangères. Le tout, non sans entraîner quelques modifications dans nos courants commerciaux. Ici encore d'ailleurs, la généralisation d'accords commerciaux s'apparentant aux clearings, et la solidarité franco-britannique, ont singulièrement allégé les problèmes. Ainsi, un

accord commercial, conclu en décembre, prévoit que les achats français en Argentine seront, en principe, payés en francs, lesquels seront, en premier lieu, affectés à payer les exportations françaises et les transferts financiers. De même a été signé un accord de compensation avec l'Espagne pour l'échange d'un certain nombre de produits. Enfin, et surtout, l'accord financier du 12 décembre a scellé la solidarité monétaire franco-britannique. Il a posé le principe de la stabilisation sans mouvement d'or des taux officiels de change de la monnaie respective des deux pays. Aussi bien, échangeront-ils francs contre livres et réciproquement, selon leurs besoins, et pourront-ils utiliser les livres ou les francs qu'ils détiendront à leurs dépenses dans les territoires où ils ont cours. Mieux encore. La solidarité jouera même en dehors des empires. Les dépenses à faire en or ou en dollars seront équitablement partagées entre les deux alliés. Aucun des deux n'émettra d'emprunt ou ne contractera de crédits, sinon après accord ou conjointement avec l'autre. Enfin, les dépenses faites pour la cause commune, notamment les dépenses d'assistance à des pays tiers, seront partagées à raison des deux cinquièmes pour la France et des trois cinquièmes pour la Grande-Bretagne. De tels arrangements font de la France et de l'Angleterre une véritable unité économique et monétaire, et préfigure l'organisation de l'après-guerre, si notre pays doit éviter les erreurs qui ont marqué le retour à la paix en 1919.

Après huit mois d'hostilités, la France est dotée d'une puissante armature économique. Elle approche de l'objectif que lui assignait la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre : soumettre à une direction unique le front économique comme le front militaire, en raison de leur étroite solidarité. Mais elle comprend qu'organisation ne signifie pas bureaucratie, que contrôle ne se confond pas avec lenteurs, formalités et retards. Elle fait leur part respective aux administrations et aux particuliers. Elle fait sa place à l'autorité et à la responsabilité. Elle comprend la nécessité de la souplesse et de la rapidité. La coordination réalisée par la création du Comité économique interministériel témoigne de

cette évolution. Elle couronne les progrès et les simplifications qui ont été enregistrés chemin faisant. Elle met fin à l'improvisation administrative du début de la guerre et surtout à l'éparpillement des services entre les ministères, sans contact les uns avec les autres, ayant tendance à grossir leur autorité et leurs attributions, et aboutissant au désordre, à l'encombrement, à l'irresponsabilité ou à la paralysie. Jointe à l'effort d'ordre et de synchronisation réalisé à l'intérieur de chacun des départements ministériels, cette coordination assurera le succès de la vaste expérience d'économie dirigée, organisée ou disciplinée, qu'est une guerre moderne. Grâce à elle pourra être dressé et tenu constamment à jour l'inventaire des besoins et celui des ressources. Grâce à elle, l'ajustement des seconds aux premiers obéira aux intérêts généraux de la nation. Elle laissera cependant à l'initiative privée, à la liberté industrielle, dans la production et la distribution, un champ d'action assez large et un profit assez rémunérateur pour que soient pleinement utilisées nos ressources en hommes, en produits, en moyens de transport, en capitaux et en capacité d'expansion commerciale, condition économique de la résistance et du succès militaires.

W. Oualid.

UNE INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE [1]

Gaëtan Pirou a exercé une influence vraiment décisive sur la formation des économistes de « moins de 40 » et sur l'orientation de l'enseignement économique en France. En unissant à une rare capacité d'accueil de tout effort intellectuel une courtoise mais inflexible fermeté dans la définition et la défense de ses propres positions, il a, sans manifeste retentissant et même avec un minimum de discussions, affirmé vigoureusement une conception de la discipline économique, de sa présentation et de sa diffusion.

L'économie politique est pour lui une science. Elle n'est pas une description plus ou moins systématique de faits ou d'institutions : elle présente une théorie abstraite de l'ensemble des phénomènes économiques. Mais cette théorie abstraite n'a de sens qu'exactement dans la mesure où elle peut être contrôlée et vérifiée par l'observation surtout statistique. Tout en pratiquant et en recommandant la théorie abstraite (en quoi Gaëtan Pirou se sépare nettement de plusieurs de ses prédécesseurs), il montre une admirable prudence à l'égard de la déduction et de la construction (en quoi il est disciple de François Simiand).

Ce dosage, cette constante volonté d'en appeler au fait, de ne pas s'éloigner du réel, me semble caractériser la conception propre de Gaëtan Pirou et, peut-être, au-delà, de quelques-uns des maîtres les plus représentatifs de l'école française.

Les politiciens de l'économie se taillent une succès facile en faisant toutes les concessions aux hommes de la pratique et au grand public. « Parlez de lois économiques, écrit quelque part M. André Siegfried, le Français sourira. » Cette

1. Gaëtan Pirou, *Introduction à l'étude de l'économie politique*. Un vol. in-8° de 303 p., Paris, Recueil Sirey, 1939.

réaction marque la haute opinion que le Français a de sa supériorité, mais ne témoigne pas en faveur de son information et de son intelligence. Un lot de plaisanteries éculées sur les mensonges de la statistique et sur les prophéties de l'économie politique fait le bonheur des gens qui ne savent rigoureusement rien du développement récent des sciences sociales. Dans leurs rangs se pressent des industriels et des banquiers qui préconisent encore le « secret du commerce », des hommes politiques dont la souplesse ne s'embarrasse pas de connaissance systématisée, et même des travailleurs intellectuels qui, traversant l'université comme une antichambre, dédaignent volontiers l'abstraction pour les résultats plus concrets des « affaires ».

Gaëtan Pirou a pensé que l'étude désintéressée est le digne but d'une vie.

Il a choisi de faire une belle œuvre : d'enseignant, de chercheur.

Par son cours de l'Ecole pratique des Hautes Etudes (Sorbonne) où il supplée M. Adolphe Landry, il a instruit et formé des générations successives d'agrégés, en étudiant devant eux, avec une érudition impeccable et une souple intelligence, les grands apports de la pensée théorique étrangère, depuis le marginalisme de la première Ecole autrichienne jusqu'à l'institutionnalisme des Américains. Non seulement il en divulguait le contenu, mais encore il éveillait, par la doctrine et par l'exemple, l'esprit de recherche.

A son cours de la Faculté de droit de Paris, il a rompu délibérément avec le mode de présentation traditionnelle, et distribué un enseignement ami de la plus brûlante actualité, mais situé dans des cadres théoriques assez généraux et assez rigoureux pour permettre aux étudiants de passer sans effort de l'assimilation de notre discipline en son état actuel à des recherches et à des approfondissements ultérieurs.

L'effort du savant s'est développé dans les directions les plus diverses d'une curiosité toujours en éveil : histoire des doctrines, analyses de théorie pure, méthode d'enseignement, interprétation des faits monétaires contemporains,

examen des structures de l'économie moderne et des doctrines sociales qui s'y révèlent.

L'ampleur, la qualité, la nouveauté de cette œuvre, faisaient attendre avec une vive impatience la publication du *Traité* que vingt années d'enseignement et de nombreux sondages spéciaux annonçaient.

Cette note est consacrée à la magistrale *Introduction à l'étude de l'économie politique* qui annonce un prochain volume de parution incessante [2], mais qui déjà par elle-même forme un tout.

*
* *

Originalité de l'introduction par comparaison aux ouvrages analogues.

Le livre de Gaëtan Pirou présente une grande originalité dans l'ensemble des *Introductions* à notre discipline que possède la littérature des principaux pays.

Ces *Introductions* se répartissent en trois groupes :

a) Certains économistes font un exposé très synthétique de la théorie économique la plus récente, sans décrire les cadres de l'activité économique, et sans rien dire de la méthode. Le chef-d'œuvre du genre est peut-être l'*Introduction aux principes fondamentaux de l'économie politique* de mon collègue et ami viennois Richard von Strigl [3]. Ces ouvrages supposent chez le lecteur un minimum de culture économique et ne montrent pas très clairement à l'étudiant ou au débutant *le rapport* entre la *loi économique* et le *contenu institutionnel* de la vie courante, la relation entre la théorie et les cadres de la vie économique.

b) D'autres auteurs se préoccupent franchement et directement de pédagogie. Ils rédigent des guides pour l'étudiant. Que de semblables guides puissent être en même temps des travaux dignes d'attention, on en trouvera la preuve en par-

2. Gaëtan Pirou, *Les cadres de la vie économique, La technique et le droit, Le capitalisme, L'industrie*, Paris, Recueil Sirey, 1940.

3. Richard von Strigl, *Introduction aux principes fondamentaux de l'économie politique*, Paris, Librairie de Médicis, 1940.

courant le petit livre déjà ancien de Joseph Schumpeter [4] : *Comment étudie-t-on la science sociale ?* La littérature allemande contient un grand nombre d'ouvrages de cette sorte, et du reste d'inégale valeur. Ils orientent le débutant, en lui fournissant quelques concepts fondamentaux, en énumérant et en analysant les sources principales d'une discipline, et en distribuant quelques conseils généralement très généraux de méthode. Notons en passant que nous ne possédons pas en France de symétrique exact de ces petits livres.

c) D'autres auteurs enfin composent des « initiations ». Ce sont des manuels condensés, contenant à la fois la description des institutions et l'énoncé des uniformités. Ces travaux s'adressent à un public large et sont conçus en conséquence. *La vie économique* de Bertrand Nogaro [5] montre ce que peuvent tirer de cette formule une connaissance approfondie de la matière jointe à un grand talent d'exposition.

L'*Introduction à l'étude de l'économie politique* de Gaëtan Pirou est tout autre.

Elle se développe en trois cents grandes pages bien remplies. Elle n'est pas un simple guide, ni un résumé de théories, ni un manuel comprimé. Elle se présente plutôt comme la méditation à la fois large et précise d'un spécialiste sur l'objet, la méthode, le développement, en un mot sur la signification de la discipline qui lui est familière.

Si nous en jugeons par les cours polycopiés qui circulent déjà, cette *Introduction* formera avec l'ensemble du cours un tout parfaitement cohérent. Elle donne de l'économie politique l'idée qu'elle est une science positive, et c'est bien avec ce contenu qu'elle se présente à travers ses analyses ultérieures. Nous annonçons donc déjà sans craindre de nous tromper que le traité formera un ensemble organique et lié.

Raison de plus pour admirer que les développements introductifs restent parfaitement ouverts à toutes les acquisitions des disciplines voisines : sciences exactes, histoire, philosophie. L'objet proprement économique n'est jamais perdu de

4. Joseph Schumpeter, *Wie studiert man die Sozialwissenschaft*, Leipzig, Dunker et Humblot, 1915.

5. Bertrand Nogaro, *La vie économique*, Paris, Librairie Delagrave, 1928.

vue. Mais on éprouve une vive satisfaction à voir l'économiste au courant des dernières discussions sur la méthodologie de la science, informé des querelles fondamentales de la philosophie contemporaine, attentif au développement récent des sciences exactes.

Cette ampleur de vues et cette profondeur de méditation sont faites pour décourager tout compte rendu.

Aussi me bornerai-je à exposer quelques-unes des thèses centrales de l'œuvre et à amorcer à leur propos un de ces dialogues dont j'ai tiré tant de profit et que Gaëtan Pirou m'a souvent fait l'honneur de provoquer.

*
* *

Le problème du déterminisme social.

Gaëtan Pirou part d'un parallèle entre la connaissance scientifique et la connaissance spontanée, la première étant, par opposition à la seconde, explicative à quelque degré et permettant, à quelque degré, des prévisions. L'objet de la science n'est pas le réel concret, mais un réel abstracté et simplifié. Il importe de distinguer avec le plus grand soin la science de la métaphysique (l'absolu n'étant pas *scientifiquement* connaissable) et de la morale (une prescription ne pouvant jamais sortir d'un fait ou d'une séquence de faits scientifiquement établis). Toutes propositions parfaitement claires et non contestables.

En revanche quand le lecteur entendra dire (p. 16) que « la science est inévitablement déterministe », il se posera aussitôt une question. La science est-elle déterministe parce que *nous* ne pouvons prendre une connaissance scientifique du monde *qu'en tant que déterminé* ? Ou bien l'est-elle parce que *le monde est en fait* rigoureusement déterminé ? Il ne tardera pas, en poursuivant sa lecture, à voir que Gaëtan Pirou choisit le second terme de cette alternative. Il serait incompréhensible, écrit-il (p. 22), que la science « réussisse s'il n'y a pas une concordance au moins approximative entre les lois qu'elle formule et les enchaînements objectifs du monde extérieur ». D'accord sur le fond, je serais tenté de

ne pas me contenter pour ma part d'une preuve aussi rapide. Car s'il y a une adaptation, préalable à toute opération intellectuelle, entre l'esprit humain et le monde extérieur, on comprend que cet esprit parvienne à formuler des lois qui assurent sa réussite dans un certain domaine, à une certaine échelle, et entre certaines limites. Il ne s'ensuit pas pour autant que le monde extérieur, dans tout domaine, à toute échelle, sans aucune restriction, soit conforme aux concepts et aux relations formés par notre esprit.

Gaëtan Pirou le reconnaît lui-même lorsqu'il aborde (p. 23 et s.) les répercussions de la physique quantique sur la conception même de la science et de ses lois.

La physique moderne, en étudiant le monde microscopique, a découvert le monde du discontinu et de l'incertain et formulé des lois statistiques qui expriment une simple probabilité. Qu'en faut-il conclure ? Ou bien que le réel n'est pas rigoureusement déterminé (A. Eddington, P. Dirac). Ou bien que nos modes d'interprétation sont gauches et nos moyens d'investigation insuffisants (P. Langevin). Dans ce second cas, il y aurait encore à distinguer le point de savoir si l'imperfection des prises de l'esprit humain sur l'infiniment petit est dû : *a*) à de mauvaises habitudes et à des instruments imparfaits; *b*) à la structure et aux capacités mêmes de cet esprit.

Ainsi posé, le problème devient extraordinairement difficile et ne paraît pas être résolu dans l'état actuel de nos connaissances. Je dis ne « paraît pas », car je ne prétends évidemment à aucune compétence spéciale en ce domaine.

En tout cas, aucun esprit rigoureux ne sera, me semble-t-il, convaincu par un argument de M. Langevin (p. 25). Lorsqu'on tire argument de l'indétermination à l'échelle miscroscopique en faveur du libre arbitre humain, écrit l'éminent physicien, on se livre à un véritable « dévergondage intellectuel ». La question du libre-arbitre « se pose seulement pour des êtres organisés et dotés d'une psychique. C'est *donc* une question de l'ordre macroscopique ». Ce « donc » ne révèle-t-il pas quelque confusion. Les êtres humains évidemment sont composés d'éléments microscopiques. Il faudrait, pour

que le déterminisme triomphe, démontrer que les réactions finales de l'être humain (ordre macroscopique) sont déterminées par des réactions de ses composants (ordre microscopique) qui elles-mêmes sont déterminées, ou bien démontrer que les réactions de cet être humain comme tout sont déterminées par d'autres réactions que celles de ses composants, et dire lesquelles.

Après avoir donné un exposé remarquable par son objectivité des deux interprétations dominantes touchant les conclusions de la physique quantique, Gaëtan Pirou ne conclut pas à rigoureusement parler (p. 28). Il ne se prononce pas de façon décisive quant à l'issue du débat. Il laisse seulement très clairement apercevoir où va sa préférence. Il pense qu'une période de crise de la pensée moderne, qui pourrait faire croire que le déterminisme est dépassé, sera finalement elle-même surmontée dans le sens déterministe. C'est une opinion digne de la plus grande attention. *Dans le texte* [6] elle ne s'accompagne, me semble-t-il, d'aucune preuve décisive.

La difficulté initiale se résout-elle quand l'auteur aborde la sociologie ?

J'avoue, en ce qui me concerne, rester plein d'hésitation lorsqu'il s'agit *pour moi* d'accepter les termes dans lesquels Gaëtan Pirou pose le problème du déterminisme social. Il se demande (p. 31) s'il y a un tel déterminisme « *analogue* à ce qu'est le déterminisme physique ». Ne faudrait-il pas, pour que le question ait toute sa rigueur, que l'on sache très exactement ce qu'est le déterminisme physique ? Négligeons donc les résistances mal motivées de quelques moralistes inquiets. Abandonnons à Gaëtan Pirou les représentants de la défense « partisane » du libre-arbitre. Et tout cela fait, demandons-lui, en toute franchise, la permission

6. Un auteur qui écrit *sur une matière spéciale* a le droit strict de fournir, en toute objectivité et bonne foi, les *conclusions* d'une enquête d'ordre philosophique et scientifique, qu'il se réserve de développer *ailleurs* dans tout son détail. L'essentiel est que le lecteur puisse *préciser* exactement le point de passage entre l'acquêt proprement scientifique et le « système de préférences » de l'auteur. Or, l'exposé de Gaëtan Pirou est si limpide et si sincère, que la distinction dont il est question peut être faite aisément par tout lecteur informé.

d'avouer le trouble que nous cause cette « analogie » avec un « déterminisme physique » dont nous ne savons pas exactement ce qu'il est.

Avant de répondre au problème ainsi formulé, Gaëtan Pirou donne (p. 31 et s.) une histoire courte et dense du développement de la sociologie. On rencontrera là un tableau saisissant et une masse de renseignements absolument étrangers à nos manuels classiques d'enseignement. On y trouvera l'occasion de faire maintes comparaisons précieuses et inédites entre la croissance de la sociologie et celle de la science économique. Mais, une fois encore, le lecteur sera troublé par le titre à contenu très riche et à forme très catégorique qui est choisi pour cette histoire de la pensée sociologique : « l'affirmation du déterminisme social ».

Ces mots peuvent avoir deux sens, parfaitement distincts :

Ou bien notre auteur veut dire que le déterminisme social est de mieux en mieux et de plus en plus indiscutablement *prouvé.*

Ou bien il veut signifier qu'un nombre croissant de chercheurs *estiment* que le déterminisme social est une vérité.

Dans le premier cas, le déterminisme social est une acquisition de la science. Il s'affirme comme une proposition qui peut être expérimentalement démontrée.

Dans le second cas, il est une foi, une croyance collective. Il s'affirme comme une préférence d'ordre métaphysique et éventuellement politique et sociale.

Si le déterminisme social est prouvé, s'il est expérimentalement et scientifiquement démontré, il existe un moyen de confondre ceux qui ne l'admettent ni ne l'acceptent. Il suffit de leur mettre sous les yeux les lois de ce déterminisme. Il suffit d'énoncer clairement, simplement, distinctement, le corps des lois sociologiques qui, en dehors de toute « analogie », permettent d'énoncer que l'homme et les sociétés humaines sont rigoureusement déterminés. J'attends, avec beaucoup d'autres, le gros livre (ou la mince brochure), qui opérera ce rassemblement et qui, du même coup, fera la démonstration que je souhaite.

Dira-t-on qu'il ne s'agit pas du tout d'énoncer et de grouper des lois sociologiques, mais simplement d'affirmer que

l'homme et la société ne peuvent qu'être déterminés? Alors, revenant à l'analyse des lois de la physique contemporaine, on demandera deux preuves : 1° celle qu'elle ne laisse aucun doute sur le déterminisme physique; 2° celle que ce déterminisme physique suffit à rendre compte du comportement de l'homme individuel et des sociétés d'hommes.

Etudiant le conflit du déterminisme social et de la liberté, Gaëtan Pirou réfute avec force le raisonnement très schématique présenté par M. R. Pinot. Il concentre son attention sur deux autres réponses à la question centrale qui le préoccupe.

La première est celle des auteurs qui, comme Wagner, assouplissent la loi en matière sociale, et considèrent que la sociologie ne peut formuler que des lois tendancielles, qui indiquent une direction sans fournir une mesure précise et quantitative, qui livrent une probabilité mais jamais une certitude.

A cette thèse, Gaëtan Pirou oppose une fin de non-recevoir basée sur la certitude des résultats déjà obtenus par la science sociale contemporaine. « Pour notre part, écrit-il page 56, nous croyons que les recherches entreprises par les sociologues dans les divers compartiments de leurs investigations ont, d'ores et déjà, donné des résultats qui dépassent sensiblement les ambitions des adeptes des lois purement tendancielles ». Aucun doute n'est permis. Ces phrases signifient que la sociologie moderne (et l'économie politique) ont formulé des lois *quantitatives* et qui permettent des *certitudes* et non de simples probabilités.

Apercevra-t-on, sans plus, quelles sont ces lois ? S'agirait-il de lois *quantitatives* de la demande ou de l'offre ? S'agirait-il de lois *quantitatives* du salaire? de lois permettant des prévisions *certaines* quant à la survenance des crises, quant à leur durée, quant aux transformations de structure ? Questions que nous nous bornons à poser, car tout le *Traité* a précisément pour objet d'y répondre.

Le second essai de conciliation du déterminisme social et du libre-arbitre est tenté par des raisonnements du type de celui de A. Quételet. Le libre-arbitre existe, mais devient pratiquement négligeable quand on prend en considération

des phénomènes de masses assez larges. L'intervention du libre-arbitre est exceptionnelle. Plus le groupe est étendu, plus la détermination peut être rigoureuse et la prévision certaine. Gaëtan Pirou cite l'exemple des trois groupes humains (moins de 20 ans, de 20 à 40 ans, au-dessus de 40 ans), dans le second desquels, si les groupes sont assez nombreux, il y aura plus de mariages que dans les deux groupes extrêmes. Pour plus de détails sur ce point on se reportera à son texte.

Il conclut que l'argument de Quételet ne le convainc pas. La difficulté est esquivée en effet si (p. 61), « après avoir posé le principe du libre-arbitre, on déclare que *les individus* n'en usent que d'une manière *exceptionnelle* ».

Or, est-ce bien cela que l'on déclare ? Dans l'exemple précité des trois groupes d'individus, si, lorsqu'on considère de très petits groupes d'individus (deux ou trois personnes), on n'est plus du tout certain que les mariages seront le plus fréquents dans la catégorie de 20 à 40 ans, cela signifie seulement que certains individus ne cèdent pas à l'ensemble des pressions physiologiques, sociales, psychologiques, auxquelles cèdent les autres individus. Cela ne signifie pas que *les* individus usent d'une manière exceptionnelle du libre-arbitre, mais bien que *tous les individus* n'ont pas la *même capacité* de libre-arbitre, ou n'en font pas usage dans la même direction.

Quand on adopte la position de Quételet, poursuit Gaëtan Pirou, « on réduit le libre-arbitre à un rôle si accessoire et si secondaire, qu'on peut se demander si le coup de chapeau qu'on lui a tiré n'est pas une simple politesse sans grande signification véritable ». Est-il possible d'accepter ces assertions ? Il ne me le semble pas. Pour Gaëtan Pirou, une loi est l'énoncé d'une dépendance conditionnellement nécessaire entre deux termes »[7]. Par conséquent si *une seule* exception peut être relevée, *les conditions restant les mêmes*, on peut dire qu'il n'y a plus de loi.

Au surplus, adopter la position de Quételet, ce n'est pas

7. Cette formule, à laquelle adhère G. Pirou, est de E. Naville, *Introduction*, p. 18.

forcément réduire le libre-arbitre à « un rôle accessoire ». Car, *socialement*, chaque homme n'a pas la même puissance, la même force de suggestion, la même sphère d'action. Supposer un libre-arbitre efficient chez quelques hommes dans un groupe étendu, si l'on envisage des actes moins fondamentaux que le mariage dont on parle dans l'exemple précité, c'est du même coup admettre que ces hommes, à leur tour, deviennent pour de vastes groupes des éléments déterminants. Il ne s'agit pas ici d'une action purement quantitative. Et tous les déterministes sociaux contemporains sont bien obligés de l'admettre si précisément ils veulent dresser un tableau exact des pressions et des influences sociales de la réalité.

On peut donc douter s'il s'agit de « chasser le déterminisme de la science » (p. 61), ou de savoir s'il y est jamais entré et si, notamment dans la science sociale, il y a jamais conquis droit de cité.

Aussi est-ce un surcroît de curiosité (p. 62) que Gaëtan Pirou éveille en affirmant que le déterminisme social n'est ni déterminisme géographique, ni matérialisme économique, ni fatalisme naturaliste. Le lecteur attentif, passionné par son bel exposé, cherche alors en vérité quel est le contenu de ce déterminisme si vigoureusement affirmé. Il ne demande pas mieux d'éliminer tout ce qu'il n'est pas. Mais il s'interroge avec insistance sur ce qu'il est.

En revanche, aucun désaccord ne subsistera quand on entendra parler des « grandes hypothèses » (les hypothèses sont des relations *non vérifiées*) de la sociologie générale. Gaëtan Pirou passe en revue l'interprétation biologique, l'interprétation psychologique des faits sociaux et l'interprétation fournie par la sociologie formelle. Il montre, rénovant encore sur ce point nos traités classiques, les quelques acquêts (extrêmement limités) de la sociologie politique, de la sociologie morale et de la sociologie religieuse.

Le même accord se fera sur la conclusion générale de cette partie de l'œuvre de Gaëtan Pirou.

Pour lui, la science et la croyance religieuse ne se meuvent pas dans le même domaine. Quiconque a assez de pureté

dans les mobiles de sa croyance et assez de confiance dans la vérité qu'il professe ne craindra jamais les recherches positives. Il les suscitera, les encouragera, les développera. Le seul point sur lequel une nuance me sépare du maître éminent que j'ai l'honneur de commenter est dans l'opposition qu'il suggère entre « connaissance » et « conduite », entre « lucidité intellectuelle » et « mystique ». Je sais bien qu'il ne dessine cette opposition qu'avec les plus scrupuleuses réserves. Il m'apparaît cependant qu'elle existe dans sa pensée. Peut-être admettra-t-il que certains de ses lecteurs retiennent ces développements comme une incitation à *épurer* toujours davantage, en les distinguant avec soin : l'effort d'exacte « connaissance » et l'effort de bonne « conduite ». En ce sens et dans cette mesure, les analyses sur le vrai et sur l'utile dans la vie sociale, présentées avec vigueur et finesse par Gaëtan Pirou, sont propres à dissiper un confusionnisme trop fréquent à une époque de pseudo-mystiques et d'action insuffisamment critiquée et raisonnée.

*
* *

Nature du fait économique.

L'une des positions centrales de l'*Introduction* et par conséquent de l'ensemble du *Traité* est la définition du fait économique.

Gaëtan Pirou entend par là : « le fait d'échange par lequel un individu abandonne à un autre ce qu'il détient pour obtenir en contrepartie ce qu'il désire, fait grâce auquel est établi le pont entre la production des richesses et la satisfaction des besoins. »

Cette définition est préférée aux autres définitions modernes, qui sont soumises (p. 96 et s.) à une analyse attentive. Notamment, elle rejette les notions d'acte économique reposant sur l'économicité (le maximum de rendement obtenu par le minimum d'effort) (Pantaleoni) et les notions construites sur l'idée d'un emploi de biens rares (toute la nouvelle Ecole autrichienne et L. Robbins). Sa définition permet à notre auteur de tracer les frontières entre l'économie d'une part, et d'autre part la technique, le droit, la morale.

Quand on a un peu réfléchi à la définition de l'acte économique, on est conduit *à caractériser* et *à situer* cette définition *beaucoup plus qu'à la critiquer*, à proprement parler.

Elle me semble *dans un certain plan* contestable. Mais si elle est peut-être trop étroite, elle est en tout cas *l'une des plus certaines et des plus solides que l'on puisse retenir.*

Qu'elle le veuille ou non, elle oppose l'économie d'échange, non seulement à l'économie individuelle, mais aux économies fermées ou intégralement planifiées.

Voici un sujet économique qui dispose d'une quantité donnée d'unités ou de doses de biens rares. Il en peut faire emploi et emploi économique, sans aucun acte d'échange. Il répartit sa consommation de telle façon que les utilités marginales de chaque espèce ou sorte de biens soient égalisées. De cette façon, il obtient le maximum de satisfaction compatible avec son échelle de désirs et la quantité de doses de chaque espèce de biens qu'il possède à un moment considéré. Ces actes de disposition ou d'emploi de l'individu, indépendants de tout échange (entendu comme la transmission d'un bien de A à B) ne rentrent pas, d'après la définition de Gaëtan Pirou, dans le cadre de l'acte économique. Niera-t-on pourtant qu'ils représentent des actes très nombreux et très importants de la vie réelle ? Comment construire une interprétation de la consommation et des initiatives du consommateur individuel si on ne le reconnaît pas? L'un des défauts de la théorie classique, et dans une certaine mesure de la première Ecole autrichienne, n'a-t-il pas été précisément de négliger la consommation et de concentrer toute l'attention sur l'échange et sur le marché?

Voici maintenant une économie intégralement socialisée et planifiée. Tous les actes de production et de consommation y sont le résultat d'ordres donnés par un pouvoir central, pratiquement par l'Etat. Il n'y a plus d'échange *libre*. Il reste des « actes d'échange » par lesquels un individu abandonne à l'Etat un bien ou un service pour obtenir en contrepartie d'autres services ou d'autres biens. Gaëtan Pirou estime-t-il que l'échange subsiste par cela seul? Ou bien lorsqu'il écrit que le fait d'échange « est celui par lequel un individu abandonne à *un autre* ce qu'il détient »

estime-t-il qu'un minimum de liberté est nécessaire dans l'échange? S'il pense que dans un Etat intégralement planifié l'échange subsiste, n'est-il pas amené à employer le même mot (échange) pour désigner des réalités socialement très différentes : 1° la transmission libre et volontaire d'un bien contre un autre bien; 2° la transmission ordonnée et contrainte d'un bien contre un autre.

J'entends l'objection. Gaëtan Pirou me dira — et il aura raison — qu'il n'y a pas historiquement d'économie intégralement socialisée et planifiée telle que celle dont il vient d'être question. Après les essais malheureux du début, la Russie soviétique a restitué un large rôle au marché. Soit. Mais s'il n'y a pas eu de planification et de socialisation intégrale à l'échelle d'une grande nation, du moins y a-t-il eu, dans l'histoire, des petites économies strictement autoritaires (communautés socialistes), où l'ordre et le plan se sont substitués à l'échange libre. Pourquoi exclure ces *réalités* du domaine de l'enquête et de l'interprétation économiques?

Au surplus, dans les économies fermées de domaines, telles que le Haut-Moyen Age en Europe les a connues, l'échange ne jouait qu'un rôle très restreint. Une partie de la place qu'il tient aujourd'hui dans nos sociétés capitalistes était occupée par des ordres d'emploi ou des ordres de consommation donnés par le ou par les chefs de l'économie. Bien mieux, dans les économies totalitaires (et plus encore depuis la guerre), la zone de l'ordre intimé au producteur, à l'échangiste, au consommateur, se dilate singulièrement par comparaison à celle de l'échange libre. Un syndicaliste italien, S. Panunzio, a essayé de faire une théorie du *commandement* dans l'économie fasciste. Il y a toute une littérature dans l'hitlérisme sur le rôle du *Befehl* dans l'économie nationale. La réalité connaît par conséquent, soit à l'état pur, soit à l'état adultéré, des activités économiques qui ne rentrent que malaisément dans les cadres de l'échange libre ou même de l'échange tout court.

Ces remarques ont seulement pour objet de préparer la discussion essentielle.

Une définition scientifique a pour objet de rassembler dans une même catégorie des réalités *de même sorte.*

Que veulent dire ces derniers mots?

S'agit-il de réalités qui, extérieurement, par leurs caractères externes, peuvent être rapprochées? Les définitions du langage courant rassemblent ainsi des phénomènes qui ne sont parents entre eux que par leurs physionomie générale, leur allure, et, si l'on peut dire, sous le rapport de leur écorce.

La définition scientifique rassemble des phénomènes qui relèvent du même ordre d'explications, c'est-à-dire qui obéissent aux mêmes lois. Alors, si dissemblables qu'ils puissent paraître à l'observateur, ils méritent d'être rapprochés, parce que finalement ils appartiennent, *du point de vue de l'interprétation scientifique*, à la même famille.

La question est de savoir si les actes d'*échange* et les actes d'*emploi* obéissent ou non aux mêmes lois. Quiconque admet la théorie marginaliste répond par l'affirmative. Evidemment l'échange *monétaire* a, par comparaison à l'échange tout court, ses caractéristiques propres. Evidemment l'échange non monétaire est quelque chose de différent de l'*emploi* sans échange. Mais, *à un certain niveau d'abstraction*, une loi commune peut être dégagée, qui régit *toutes* ces formes d'acte économique quelles qu'elles soient, celle de l'égalisation des utilités marginales pondérées, et de l'égalisation des productivités marginales pondérées, laquelle n'est qu'une suite de la précédente.

Gaëtan Pirou admet-il ou rejette-t-il cette théorie marginaliste de la valeur qui semble être le seul instrument d'interprétation *générale* de *toute* la réalité économique historique, et sur laquelle au surplus il y a un large consensus d'économistes très différents de formation et de tendance, qui travaillent dans la ligne des théoriciens de l'équilibre et dans celle des théoriciens autrichiens et anglo-saxons?

Si Gaëtan Pirou rejette cette théorie marginaliste de la valeur, sa définition est valable.

S'il l'accepte, elle ne peut être que moins aisément défendue.

Pour la sauver, il ne suffirait pas de dire que l'échange monétaire et l'échange tout court obéissent à des lois *différentes* des actes d'emploi. Plus précisément, il ne suffirait

pas de montrer que les lois de l'échange ne peuvent être formulées *qu'avec un surplus de conditions*, par comparaison aux actes d'emploi. Sur ce point tout le monde est d'accord. Il faudrait encore démontrer : 1° que les actes d'emploi et d'échange obéissent à des lois différentes *à tous les degrés de l'abstraction:* 2° que la théorie de l'échange *suffit* à fournir les cadres pour l'interprétation de toute la réalité économique quelle qu'elle soit.

Si cette double preuve n'est pas administrée, Gaëtan Pirou peut bien préférer sa définition très précise, pour des motifs d'opportunité à ce moment du développement de la science économique; il ne peut en tout cas prononcer aucune exclusive contre les économistes qui acceptent une définition plus large.

Pour reprendre une expression usée, on pourrait peut-être dire que la définition de Gaëtan Pirou, en un sens, est vraie par ce qu'elle affirme et fausse par ce qu'elle nie.

Elle est vraie dans la mesure où elle montre que, dans nos sociétés capitalistes et occidentales, les actes d'échange sont les actes économiques les plus importants et les plus significatifs.

Elle est moins vraie dans la mesure où elle exclut du domaine de l'économique les actes d'emploi, individuel ou social, qui ne se manifestent pas par l'échange.

On s'est déjà aperçu, au cours de cette discussion, que Gaëtan Pirou *reste parfaitement fidèle à lui-même* et à la tradition Simiand, en nous livrant sa notion d'acte économique. Par défiance à l'égard de l'effort déductif, par honnêteté scrupuleuse de grand savant qui se méfie du subjectivisme, il accorde sa préférence à la définition qui lui semble donner le moins d'occasions aux chercheurs de construire de façon abstraite, en s'évadant de la réalité sociale.

*
* *

Une méthode et une présentation de l'économie moderne.

Les mêmes tendances fondamentales caractérisent les parties de l'œuvre qui sont consacrées à la méthode et au plan.

Gaëtan Pirou donne un exposé en tous points remarquable de la méthode abstraite et de la méthode positive. A signaler en particulier les pages consacrées au bon usage de la statistique (pages 150 à 182). Il admet qu'actuellement il n'est pas possible d'exposer la science économique sans user de ces deux méthodes. La méthode abstraite « *au moins provisoirement* » nous « demeure indispensable », ce qui donne à penser que l'auteur souhaite que le domaine de la méthode abstraite soit de plus en plus restreint.

Ne peut-on pas concevoir *un peu* différemment l'évolution de la recherche économique?

Comme *une tension* entre l'exigence abstraite et l'exigence positive qui ne sera jamais vraisemblablement supprimée par les acquisitions inductives des auteurs qui se recommandent de la méthode positive.

Cette tension est visible chez un même homme : le Schumpeter de la théorie de l'évolution et celui de l'ouvrage très récent sur les cycles. Elle apparaît dans la croissance de la théorie appliquée à un domaine particulier de la science économique : les crises par exemple. Elle caractérise le développement de l'ensemble de notre discipline, qui est le résultat de la collaboration *et des luttes* des analystes abstraits et des chercheurs inductifs, de ceux qui font les outils et de ceux qui les emploient, de ceux qui composent en chaque période des synthèses qu'ils savent bien précaires et de ceux qui en détruisent la superstructure ou les bases par des études particulières.

On le voit, il n'y a pas, à vrai dire, opposition entre ce point de vue et celui de Gaëtan Pirou. Aucun économiste moderne ne doute qu'il ne s'agisse pour lui, quelles que soient les préférences de son esprit et les *tentations* de son tempérament intellectuel, de reconnaître et d'expliquer *la réalité*. Aucun ne pense que son effort ne soit digne d'intérêt ou de respect s'il ne permet pas de connaître de façon positive *ce qui est*. On doit être profondément reconnaissant à Gaëtan Pirou de l'avoir, une fois de plus, affirmé.

Quant à la division de l'économie politique, les anciens élèves et les très nombreux lecteurs de Gaëtan Pirou savent qu'il est vraisemblablement l'un des maîtres en France qui

a le plus contribué à la rénover. La critique qu'il donne de la présentation classique (p. 287 à 292) contient des éléments décisifs. Elle emportera vraisemblablement la conviction unanime. Je suis moins sûr (mais Gaëtan Pirou prend soin lui-même, sur ce point, de faire des réserves dans sa Préface) que le plan de l'ensemble du traité échappe à toute critique [8]. Les « *cadres* », d'une part, le « *mécanisme* », d'autre part, de la vie économique composent une classification assez homogène, encore que la monnaie doive être étudiée sous *l'une et l'autre* rubriques de ce plan. Mais cadre et mécanisme d'une part s'opposent moins évidemment aux « *problèmes d'économie nationale et internationale* » qui forment la troisième partie de l'exposé. L'objection cependant ne peut pas être poussée à fond, car il y a bien une différence historique et sociale entre les problèmes principalement économiques traités dans les deux premières parties et les questions posées par l'existence de la nation et de la classe, qui sont abordées dans la troisième. Surtout ce groupement et cet éclairage nouveaux sont tout à fait suggestifs et susceptibles de mettre le lecteur au fait des problèmes et des conflits réels (révoltes sociales, révoltes nationales) du monde contemporain.

*
* *

L'ouvrage qui vient d'être signalé marquera une date dans l'histoire de nos traités de langue française.

Il est le témoignage d'une culture exceptionnellement étendue, assimilée, méditée. A chaque page, à chaque ligne, on sent le choix mûri et pesé. On découvre que le maître d'une spécialité peut être aussi l'humaniste, curieux de tout, passionné par les idées générales et plein d'une érudition qu'il ne peut pas parvenir à dissimuler autant qu'il le souhaiterait. Car l'information et les bibliographies de cet important ouvrage sont à la fois très complètes et sans aucune surcharge. Nous sommes désormais dotés d'un merveilleux instrument de travail, qui est en même temps l'expression d'une pensée personnelle.

8. Mais quel plan échappe à toute critique ?

Que d'enseignements dans cette œuvre ! Seuls en mesureront le nombre et l'étendue ceux qui s'y reporteront.

Quant aux élèves et aux disciples (parmi lesquels je souhaite d'être rangé), ils ne retrouveront pas sans émotion, à travers ces pages, la « manière » et si l'on peut dire la physionomie spirituelle de celui qui les a formés.

Gaëtan Pirou est resté grandement fidèle à lui-même. Avec une modestie et une capacité d'auto-critique qui ne se retrouvent que chez les savants de grande classe, il n'émousse jamais la critique par l'argument d'autorité; il n'oppose jamais une fin de non-recevoir à l'effort de compréhension et de dépassement. Il porte ainsi constamment témoignage de la vérité comme d'une valeur plus haute que son effort même.

Parce que je savais, par une amitié de douze années, que Gaëtan Pirou était tel, j'ai osé marquer les points sur lesquels il semble que l'on puisse maintenir quelques réserves en face de ses conclusions. Parce que j'éprouve avec profondeur tout ce que je lui dois, j'ai tenté une *analyse*, alors qu'il m'aurait été plus naturel et plus agréable d'écrire purement et simplement un *hommage*.

L'hommage *libre* et enthousiaste dont Gaëtan Pirou sait bien qu'il est dans l'esprit et dans le cœur non seulement du signataire de ces lignes, mais de tous ceux de sa génération.

François-Perroux.

LE DÉMEMBREMENT MONÉTAIRE DE LA POLOGNE

La Pologne, en perdant sa liberté, a perdu sa monnaie. L'indépendance monétaire est le symbole de l'indépendance politique : une nation conquérante tolère rarement la survie du signe monétaire de la nation conquise.

Pourtant, de nos jours, la technique des changes et l'art des asservissements sont assez souples pour nuancer les formules de la sujétion monétaire. L'introduction pure et simple de l'unité de payement de l'envahisseur n'est réalisée que dans les cas extrêmes d'assimilation totale : ainsi, dans l'Autriche annexée et dans les Sudètes, l'Allemagne a substitué le reichsmark au schilling et à la couronne démonétisés.

En d'autres cas, où la conquête a pour résultante juridique la colonisation ou la « protection » du pays vaincu, la monnaie locale peut continuer à circuler, en tant que satellite du change de la nation suzeraine. C'est ainsi qu'en Albanie le franc albanais garde cours légal, pour une valeur fixe de 6 lires 25; de même, en Bohême et Moravie, la couronne tchèque et le mark circulent concurremment, à raison de 10 couronnes pour 1 mark.

Le cas de la Pologne est plus complexe, puisque la malheureuse nation a été démembrée : le zloty a subi des sorts différents, à Gdynia, à Varsovie, à Vilno et à Lwow. Son agonie, selon les lieux, a été lente ou précipitée. C'est elle qu'on veut décrire ici, comme l'une des images du martyre de la Pologne.

***

La carrière du zloty ne s'est déroulée que sur quinze années : quand la République polonaise ressuscita, en 1918, elle prit pour unité monétaire le mark légué par l'envahisseur allemand. Elle transforma en Banque nationale la Caisse

de prêt que le Reich avait ouverte à Varsovie pendant l'occupation. Elle fit du mark allemand un mark polonais. Mais l'inflation emporta la jeune devise. Au début de 1924, la Pologne dut se remettre à la tâche, pour se doter d'une nouvelle unité monétaire.

Le zloty naquit — reprenant le vieux nom d'une pièce d'or du roi Sigismond III. Substitué au mark déchu, à raison de 1 zloty pour 1.800.000 marks polonais, il fut défini par 290 mg. 32 d'or fin, soit à l'équivalence exacte du franc de germinal. Le zloty consacrait l'alliance franco-polonaise.

Mais les monnaies sont sujettes aux accidents. Le franc et le zloty ne virent jamais leurs destins unis ailleurs que sur le papier. Dès l'été 1925, le zloty se dépréciait. A l'automne 1927, dévalué de près de 42 p. 100, il était stabilisé à 168 mg. 79 d'or fin.

Telle était encore, en 1939, sa définition théorique. Mais, depuis 1936, le zloty était une devise contrôlée, et ses cours clandestins lui infligeaient quelque dépréciation. Du moins, même réglementé, même déprécié, il restait le témoignage de l'indépendance polonaise.

***

Septembre 1939 : quatrième partage de la Pologne. Dans le tumulte des événements, on perçoit mal les développements monétaires du drame. Aussi bien, les armées d'invasion ont d'autres missions plus urgentes que d'exterminer le zloty. Les éléments de la réforme monétaire ne se dégageront que plus tard.

Ce qu'on sait seulement sur l'heure, c'est que l'or de la Banque de Pologne a échappé aux conquérants. Il est, dit-on, en Roumanie, ou à Londres, ou à Paris. Peu à peu, l'on apprend les conditions de son épique évacuation.

L'encaisse métallique de la Banque de Pologne atteint 444 millions de zlotys, ce qui correspond à près de 75 tonnes d'or fin. Trop confiante en ses moyens, la Pologne ne l'a pas mise en sûreté, comme avait fait pour sa propre encaisse la Banque nationale de Tchécoslovaquie. Quand Varsovie est

directement menacée, la Banque de Pologne tente tardivement de transférer son or.

Un convoi de camions est formé, qui fuit vers la frontière roumaine, et qui échappe en cours de route à l'attaque de l'aviation allemande. De la frontière roumaine, un train spécial porte le précieux métal à Constantza. Là, c'est un bateau turc qui l'attend, qui lui fait franchir les Dardanelles, et qui croise en Méditerranée pendant une grande semaine, jusqu'à ce qu'une décision arrête le destin de l'or polonais. Le gouvernement français en autorise le débarquement en Syrie. Finalement, de Beyrouth, l'encaisse de la Banque de Pologne parvient à gagner Marseille. Après un exode de près de 10.000 kilomètres, le trésor qui gagea le zloty est sauf.

Mais le zloty ? qu'advient-il de lui dans la Pologne réduite en esclavage ?

***

La Pologne est déchirée en quatre morceaux : une partie est soviétisée; une autre revient à la Lituanie; une troisième est incorporée au Reich; la quatrième forme le « Gouvernement général », sous le contrôle allemand.

Dans les trois premières parties, le zloty est mort; il a fait place aux monnaies des nations annexantes. Dans la Pologne rattachée à l'U. R. S. S., un décret du 22 décembre 1939 a démonétisé le zloty et imposé le cours exclusif du rouble : ni avant ni après la promulgation de ce décret, la population n'a eu la possibilité de changer ses zlotys en roubles. La classe moyenne a ainsi été dépossédée de son épargne; elle n'a trouvé de ressources que dans les bourses noires, où l'on échangeait de 40 à 60 roubles pour 100 zlotys. Anéantissement de la propriété privée, nationalisation des usines et des banques, étatisation progressive du commerce de gros, puis du commerce de détail, tel a été l'apport des Soviets. Pour que l'œuvre communiste de Moscou fût complète, il aurait fallu qu'elle comportât la suppression totale de la monnaie. Mais ce beau rêve n'ayant jamais pu aboutir en Russie, il ne saurait davantage se concrétiser en Pologne. Le zloty cède, non pas à une civilisation amonétaire, mais à un autre système de devises.

Dans la région de Vilno annexée à la Lituanie, le litas a remplacé le zloty sans difficultés apparentes, mais dans des conditions d'une flagrante injustice : le taux d'échange, arrêté à la fin d'octobre 1939, a été de 1 litas pour 5 zlotys. Sur la base des parités-or des deux monnaies, le litas vaut à peine le zloty [1]. Et sur la base des cours pratiqués à Londres avant le conflit [2], le litas valait seulement 0 zl. 86. Kaunas a manifestement abusé de l'effondrement de la Pologne.

Dans la Pologne annexée au Grand-Reich, le mark est devenu lui aussi la monnaie légale. Dès le début de septembre, il a remplacé à Dantzig le florin dantzicois. Par la suite, il a chassé le zloty de toute la zone promise à la germanisation : des deux « Reichsgau » de *Dantzig West Preussen* (régences de Dantzig, de Bromberg et de Marienwerder) et de *Wartegau* (régences de Hohensalzar, Posen et Kalisch); de la régence de Zichenau, rattachée à la province de Prusse-Orientale; et de la régence de Kattowitz, rattachée à la province de Silésie. Partout, le tarif d'échange a été fixé à 2 zlotys pour 1 mark. Taux parfaitement arbitraire : si le rapport des définitions-or des deux monnaies [3] s'établissait à 2,12, la valeur réelle des billets de banque allemands et polonais était à peu près égale avant la guerre [4]. Pour 1 zloty, il eût donc fallu donner 1 mark. Les Allemands, en n'offrant que 50 pfennigs, ont sans vergogne spolié les Polonais.

***

Reste le « Gouvernement général » de Varsovie, cœur de la Pologne. Les quatre districts de ce gouvernement (Varsovie, Cracovie, Lublin et Kielce), occupés par l'armée du Reich, sont considérés comme l'espace vital de l'économie allemande. Dans cette zone, comme en Bohême-Moravie, le

1. Définition du litas : 150 mg. 462 d'or fin. Définition du zloty : 168,79. Rapport : 0,89.

2. En août, 1 livre sterling valait 25 zlotys et 29 litas.

3. Définition du reichsmark : 358 mg. 4229 d'or fin.

4. Au 1er août 1939, cours officieux à Paris : du mark-billet, 5,38 (acheteur), 5,41 (vendeur); du zloty-billet, 5,80 (acheteur), 6,05 (vendeur). Au 31 août, cours officieux à Paris : du mark-billet, 4,40 (acheteur), 4,60 (vendeur); du zloty-billet, 4,00 (acheteur), 4,50 (vendeur).

mark et la monnaie locale ont d'abord circulé simultanément. Le zloty n'a jamais disparu; le reichsmark a simplement reçu cours légal, par décret du 28 septembre 1939, avec l'équivalence de 2 zlotys.

Ce régime hybride n'a été que transitoire. Maintenu, il aurait fait de la Pologne le domaine exclusif du mark : tandis que la Banque de Pologne cessait d'émettre des billets libellés en zlotys, quinze Caisses de crédit (*Reichskreditkasse*), créées à partir du 23 septembre, émettaient des billets libellés en marks. L'administration centrale de ces caisses s'installait d'abord à Lodz, puis à Cracovie.

Pourquoi le Reich ne s'en est-il pas tenu à ce système ? Sans doute craint-il que l'occupation et l'exploitation de la Pologne n'exigent une inflation de signes monétaires : et dans cette hypothèse, il préfère que cette inflation s'exprime en d'autres signes que le mark — même si ce mark n'est pas celui de la Reichsbank.

Berlin a donc évité de confondre le système monétaire de la Pologne avec celui du Reich. Le « Gouvernement général » a été doté, dès le 20 novembre 1939, d'un contrôle des devises et des capitaux, conforme au contrôle allemand, mais géographiquement distinct de lui. Puis, les Caisses de crédit ont perdu le droit d'émettre des bons en marks, et leur comptabilité, primitivement établie en marks, a été dressée en zlotys.

Ce n'est certes pas par respect des institutions polonaises que l'Allemagne a conservé le zloty. *A priori*, on peut supposer que c'est par intérêt. Au reste, depuis le 1er mars 1940, un nouveau régime monétaire est instauré dans le Gouvernement général de Pologne, et ce régime ne sauve apparemment le zloty que pour le perdre mieux.

***

Mars 1940 : les billets de l'ancienne Banque de Pologne et ceux des Caisses de crédit sont démonétisés. Sous une réserve toutefois : Berlin ne veut pas que, par des pays neutres, les grosses coupures de la Banque de Pologne évacuées à l'étranger (coupures de 100 à 500 zlotys) puissent être rapa-

triées et échangées contre les zlotys nouveaux; avant la fin de février, les gros billets circulant en Pologne ont dû être déposés, pour conversion ultérieure ou pour estampillage, auprès des Caisses de crédit et des banques privées désignées à cette fin.

La seule monnaie légale du « Gouvernement général » est désormais le zloty transformé, émis par un nouvel établissement, créé à Cracovie sous le nom de « Banque d'émission en Pologne » (*Emissionsbank in Polen*).

Cette banque d'émission feint d'être polonaise. Son président est polonais; son adjoint l'est aussi. Mais le gouverneur général de Pologne, qui est le Dr Frank, peut les destituer à sa guise. Et, pour assurer la coordination de la politique monétaire de la Banque avec les principes du contrôle allemand des devises (en fait, pour prendre ou contresigner toutes les décisions utiles), un directeur est nommé, plus exactement un dirigeant (*Dirigent*) : fonction dévolue au Dr Paerech, qui est déjà directeur (*Direktor*) de la Reichsbank. L'institut d'émission polonais est en de bonnes mains allemandes.

Il est autorisé à faire des opérations bancaires : escompte de traites, ouverture de comptes courants sans intérêts, avances sur titres... Les statuts sont audacieux, à plusieurs égards, au point d'être imprudents : la Banque accepte à l'escompte les effets à six mois d'échéance, ou même au-delà, dans des cas « exceptionnels et justifiés »; en ce qui concerne les prêts sur titres, la direction de la Banque a toute liberté pour apprécier la valeur du gage et fixer le taux. Il y a plus grave : la Banque doit non seulement servir d'intermédiaire aux opérations financières du Gouvernement général, mais encore consentir des crédits à celui-ci. L'Allemagne ne crée donc une banque d'émission en Pologne que pour lui demander des ressources. Les nouveaux zlotys sont appelés à financer l'occupation.

Le danger est visible. Il est d'autant plus redoutable que la garantie des billets de la « Banque d'émission » est médiocre, pour ne pas dire inexistante. Comment seront-ils émis ? D'abord en échange des anciens zlotys et des marks-billets des Caisses de crédit, qui n'ont de couverture ni les uns

ni les autres. Ensuite, à l'occasion des opérations d'escompte ou d'avances de la Banque, en contre-partie d'un portefeuille d'effets et de titres.

Le gage n'est pas sérieux, puisque les effets ne sont pas à très courte échéance, et puisque l'estimation des titres paraît arbitraire. Les créateurs de la Banque s'en sont rendu compte; ils ajoutent que l'établissement disposera aussi « d'avoirs en marks et en dépôt auprès de la Reichsbank ». Mais comme le mark n'a lui-même aucune couverture, comme les 77 millions d'or de la Reichsbank ne gagent son émission qu'à concurrence de 0,7 p. 100, il faut trouver autre chose pour garantir les nouveaux zlotys — ceux surtout qui seront émis pour remplir les caisses du « Gouvernement général ».

Berlin a trouvé : la circulation polonaise sera garantie par une hypothèque de premier ordre, passant avant tous les privilèges fiscaux ou autres, et pesant, à concurrence de 3 milliards de zlotys, sur l'ensemble des *biens fonciers* situés sur le territoire du Gouvernement général.

Voilà le zloty rénové, monnaie à garantie immobilière.



Que vaut la formule ? Elle n'est pas inédite. Les *assignats* révolutionnaires prétendaient asseoir leur valeur sur les domaines de la Couronne et les domaines ecclésiastiques, à concurrence de 400 millions (décret des 19-21 déc. 1789, art. 10); ils emportaient avec eux hypothèque, privilège et délégation spéciale tant sur le revenu que sur le prix de ces biens (décret des 16-17 avril 1790, art. 10); plus tard, on accrut l'évaluation et l'étendue de leur gage foncier, à mesure que se gonfla la circulation : on inclut dans leur « couverture » les biens des émigrés, puis ceux des condamnés; on suggéra même que tous les biens des Français servaient de garantie aux assignats. On eut beau porter jusqu'à 20 milliards l'estimation théorique du gage, les assignats ne s'en effondrèrent pas moins. « Des propriétés foncières, avait clamé Mirabeau, sont une chose aussi précieuse que les métaux. » Assurément; mais les métaux sont mobilisables et

transférables; ils permettent une facile convertibilité des billets en valeurs réelles. Les biens fonciers s'y prêtent moins.

Les *mandats territoriaux* du Directoire étaient plus aisément convertibles que les assignats, leurs prédécesseurs : tout porteur de mandat pouvait immédiatement acquérir sans enchères un bien national, en le payant dans les trois mois 18 ou 22 fois le revenu net de 1790 (selon qu'il s'agissait de propriétés bâties ou non bâties). Malgré cette faveur, les mandats sombrèrent comme avaient sombré les assignats. L'expérience du gage foncier avait échoué.

Pourtant, l'Etat français était propriétaire des immeubles dont il faisait la garantie de son papier-monnaie. En Pologne, les biens hypothéqués n'appartiennent pas au « Gouvernement général ». Sauf spoliation, ils appartiennent toujours à leurs propriétaires polonais. Alors que les assignats et les mandats étaient gagés par des biens de la chose publique, les nouveaux zlotys ne sont garantis que par les biens d'autrui.

L'initiative allemande en Pologne ne s'inspire-t-elle pas plutôt du précédent du *rentenmark* ? Ce dernier avait pour couverture des lettres de rente (*Rentenbriefe*) que conservait la *Rentenbank* et qui mobilisaient une hypothèque générale, de premier rang, sur le capital agricole et industriel de la nation. Comme les zlotys du nouveau type, le rentenmark était gagé sur des biens privés. Comme eux, il était émis pour des besoins exclusivement intérieurs et soigneusement soustrait à toute cotation internationale.

Puisque le rentenmark a réussi, pourquoi le zloty ne réussirait-il pas ? Au vrai, les deux émissions ne sont pas rigoureusement comparables. D'abord, le gage du rentenmark était strictement défini par une hypothèque de 4 p. 100 sur la valeur des propriétés, telle que l'avait déterminée une évaluation fiscale. Ce gage était réalisé sous la forme des lettres de rente. Ensuite, le rentenmark pouvait sembler un refuge inespéré aux Allemands qu'avait écœurés le chaos monétaire de 1923 (tandis que les Polonais peuvent être médiocrement séduits par une émission de l'envahisseur). La Rentenbank était complètement indépendante de l'Etat

allemand (tandis que l'« *Emissionsbank in Polen* » en est l'instrument direct). La circulation des rentenmarks était et demeura prudemment limitée (tandis que les périls de l'inflation guettent le zloty). Enfin l'expérience du Dr Schacht eut le mérite d'être brève : moins d'un an après la création du rentenmark, le reichsmark, à garantie-or, venait au jour (tandis que l'émission des zlotys ne prendra fin qu'après épuisement de la formule, ou avec la débâcle militaire de l'Allemagne).

On doit admettre, en effet, que Berlin aurait étendu l'aire du mark sur le « Gouvernement général », s'il n'avait vu quelque avantage au maintien d'un système zloty. L'avantage, c'est la possibilité de se procurer des ressources sans compromettre le mark; c'est de demander des avances à l'*Emissionsbank* sans avoir à solliciter la Reichsbank; c'est de faire de l'inflation en Pologne plutôt que dans le Reich.

***

Ingénument, la *Gazette de Cologne*[5], exposant la réforme monétaire dans le Gouvernement général, a décrit les perspectives de l'inflation en Pologne : « *La solution, qui aurait consisté à contingenter l'émission*, dit-elle, *a été écartée. Cette méthode, qui équivaut à une limitation plus ou moins rigide de la circulation, n'a jamais paru entièrement satisfaisante, car les besoins en argent frais de la vie économique ne peuvent être déterminés d'avance; et, en ce qui concerne le Gouvernement général, elle était impraticable, parce que la quantité de moyens de payement nécessaire ne peut être, pour l'instant, évaluée que de façon approximative.* »

Plaidoirie médiocre : l'Allemagne connaît pertinemment les éléments de l'économie polonaise — population, production, consommation —; sachant fixer impérativement les prix, elle saurait bien fixer aussi la circulation monétaire.

La même *Gazette de Cologne* explique aussi pourquoi le nouveau zloty n'a pas reçu de définition-or et n'a pas été rattaché à l'étalon métallique : « 1° *Parce que les idées sur la couverture-or se sont modifiées en connexion avec la trans-*

5. Du 7 février 1940.

formation de l'économie mondiale et de la politique monétaire; 2° Parce que le stock d'or de la Pologne a été exporté. » C'est la seconde raison qui est la bonne.

Les Allemands n'ont pas d'or. Ils n'en conservent guère à la Reichsbank. Ils n'en ont pas trouvé à la Banque de Pologne. S'ils feignent de mépriser le précieux métal, c'est faute de pouvoir le mettre à leur service. On peut tenir pour certain que, si jamais ils venaient à vaincre les Alliés, ces farouches contempteurs de l'or revendiqueraient sans tarder le transfert massif des réserves de métal françaises et britanniques. Ils oublieraient brusquement « la transformation de l'économie mondiale et de la politique monétaire ». Leur actuel dédain n'est fait que d'envie.

En Pologne comme dans le Reich, la stabilité apparente de la monnaie est obtenue par une contrainte toute militaire. A la discipline de l'or a succédé une discipline autrement exigeante. La loi de l'or était moins rude que n'est la loi des oppresseurs.

Chassée de Posnan par le mark, de Lwow par le rouble, de Vilno par le litas, la Pologne ne se reconnaît pas dans le zloty que les Allemands ont importé à Varsovie. Ce zloty n'est qu'un *ersatz* de fabrication germanique; il usurpe un nom et une mission.

Mais quand et à quel prix la Pologne, ressuscitée une nouvelle fois, pourra-t-elle restaurer sa monnaie ?

René Sédillot.

NOTES ET MEMORANDA

I

Dangers de la méthode mathématique.
(A propos d'un ouvrage récent).

Les mathématiques, dit quelque part Charles Gide, ne sont qu'un moulin qui rend en farine et en son ce qu'on lui apporte en blé. Lorsqu'on veut juger des résultats obtenus sur un point par la méthode mathématique, toute la question est de savoir ce que vaut le sac de blé versé dans l'engrenage. En d'autres termes, il nous a toujours paru que la méthode mathématique présentait des avantages certains pour la conduite et l'enchaînement rigoureux des raisonnements, mais qu'elle comportait de gros dangers au moment de la mise en équation, autrement dit de la traduction des données économiques, recueillies par l'observation ou l'introspection, en données mathématiques, directement utilisables. Pour reprendre la comparaison de Gide, si le meunier, en mettant sa machine en marche, verse une partie de son blé à côté de l'engrenage, et non dans celui-ci, il ne devra pas s'étonner d'obtenir un mauvais résultat.

Ce danger, qui nous semble très grand, nous voudrions l'illustrer par un exemple de fait [1]. Il s'agit de la thèse de doctorat présentée par un excellent étudiant de la Faculté de Nancy, M. Siméon Boldur [2], et consacrée à l'étude de la relation prix-quantités.

1. Sur la méthode mathématique en général et son emploi dans le domaine économique, v. l'exposé destiné à devenir classique de M. Nogaro, *La méthode de l'économie politique*, chap. VI, p. 196 et s. — V. également Pirou, *Introduction à l'étude de l'économie politique*, p. 269 et s.

2. Siméon Boldur, *Prix et quantités. Essai sur l'importance du facteur stimulant dans les relations entre l'offre, la demande et les prix*, thèse Nancy, 1939.

***

I. — La constatation faite par M. S. Boldur.

M. Boldur a pris comme sujet d'étude la relation prix-quantités. Cette relation peut se présenter sous deux formes : soit prix-quantités demandées, soit prix-quantités offertes. Toutefois, l'étude de ces deux formes peut être menée parallèlement, car on peut faire sur l'une et sur l'autre des constatations identiques.

Ceci étant, M. Boldur remarque — et c'est le point de départ de son étude — que la relation prix-quantités demandées, ou, par abréviation prix-demande, est susceptible d'être interprétée de deux façons très différentes, voire même radicalement opposées, selon que l'on choisit comme élément moteur, autrement dit comme variable indépendante, l'un ou l'autre des deux éléments en présence : prix ou demande.

1° *Si l'on choisit le prix comme élément moteur*, on constate — tous les économistes sont d'accord sur ce point — qu'en régime de concurrence, toutes choses égales d'ailleurs :

— lorsque les prix montent, la demande diminue;

— lorsque les prix baissent, la demande augmente.

Entre prix et demande existe donc une relation d'ordre inverse. Le sens des mouvements des deux séries est divergent.

Ce fait peut se traduire de plusieurs façons, qui, d'ailleurs, sont toutes équivalentes [3] :

— *par un exemple numérique :* Si l'on représente les prix par la série de chiffres de la ligne n° 1, on peut représenter la demande par la série de chiffres de la ligne n° 2.

Prix	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Demande [4] ...	30	27	24	21	18	15	12	9	6	3

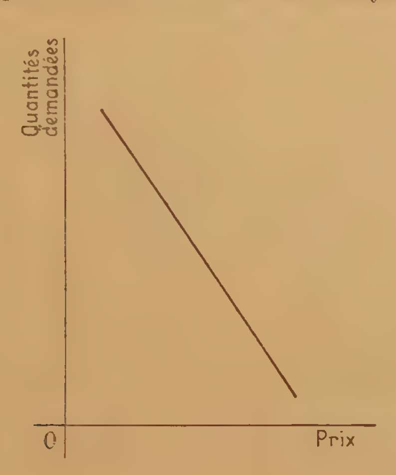
— *par un graphique :* Sur la base des chiffres ci-dessus, en portant les prix en abscisses et les quantités demandées en

3. Boldur, *op. cit.*, p. 13.

4. L'auteur insiste ultérieurement sur le fait que les séries ne sont pas forcément proportionnelles. Mais, comme il s'attache exclusivement au sens des mouvements et non à leur intensité, il peut sans inconvénient, et pour simplifier, utiliser des séries proportionnelles.

ordonnées, on obtient comme courbe représentative une droite dont l'allure peut varier suivant les produits, mais dont l'orientation est toujours « de gauche à droite ou du Nord-Ouest vers le Sud-Est ».

— *par une équation :* En conservant toujours les chiffres



précédents, et en désignant par y les quantités demandées et par x les prix, cette équation serait :

$$y = -3x + 36$$

ou, de façon plus générale :

$$y = -ax + b$$

a et b étant des coefficients positifs.

On remarquera que la première dérivée de cette équation : -3 (ou de façon générale : $-a$) est négative, ce qui indique bien le caractère décroissant de la fonction.

2° *Si l'on choisit la demande comme élément moteur*, on constate — et ici encore tous les économistes sont d'accord — qu'en régime de concurrence, toutes choses égales d'ailleurs :

— lorsque la demande augmente, les prix montent;

— lorsque la demande diminue, les prix baissent.

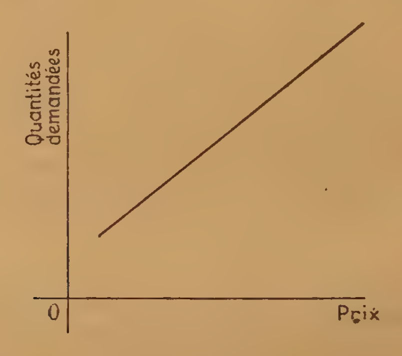
Entre demande et prix existe donc une relation d'ordre direct. Les mouvements des deux séries sont parallèles.

Ce fait peut se traduire, comme le précédent, de plusieurs façon[5] :

— *par un exemple numérique :* Si l'on représente la demande par la série ascendante de la première ligne, on devra représenter les prix par la série *également ascendante* de la deuxième.

Demande	1	2	3	4	5	6	7
Prix[6]	2	3	4	5	6	7	8

— *par un graphique :* Pour faciliter les comparaisons, l'auteur continue de porter les prix sur l'axe horizontal et les quantités demandées sur l'axe vertical, bien que les quan-



tités demandées soient maintenant la variable indépendante, et les prix la variable dépendante. Il obtient « une courbe montante, de direction Sud-Ouest, Nord-Est ».

— *par une équation :* qui, sur la base du tableau précédent, en désignant toujours les quantités demandées par y et les prix par x, prend la forme :

$$x = y + 1 \qquad \text{ou } y = x - 1$$

ou, de façon générale :

$$x = ay + b \qquad \text{ou } y = \frac{1}{a}x - \frac{b}{a}$$

La première dérivée de cette équation : 1 (ou en géné-

5. Boldur, *op. cit.*, p. 56.

6. Ici encore, l'auteur suppose pour simplifier que les variations sont proportionnelles, mais ceci n'a rien d'obligatoire. V. la note 4.

ral : $\frac{1}{a}$) étant positive, indique le caractère croissant de la fonction.

3° *Si maintenant l'on rapproche les résultats*, on constate une opposition radicale, qui apparaît quel que soit le mode de présentation employé :

Numériquement :

— dans un cas, on obtient deux séries divergentes;
— dans l'autre, on obtient deux séries parallèles.

Graphiquement :

— dans un cas, on obtient une courbe descendante NO-SE;
— dans l'autre, on obtient une courbe ascendante SO-NE.

Algébriquement :

— dans un cas, on obtient une fonction décroissante, à dérivée négative;
— dans l'autre, on obtient une fonction croissante à dérivée positive.

Quelle que soit la méthode employée, on aboutit toujours à matérialiser la même conclusion [7] :

« La quantité demandée varie inversement au prix, mais le prix varie dans le même sens que la quantité demandée. »

Si, au lieu de la demande, on s'attache à l'offre, on peut faire les mêmes constatations. Lorsque, dans la relation prix-quantités offertes, on fait varier d'abord le prix, on constate que l'offre suit dans le même sens : quand le prix monte, l'offre augmente; quand le prix baisse, l'offre diminue. Mais lorsque dans la même relation on fait varier originellement l'offre, on constate que le prix subit des variations de sens contraire : quand l'offre augmente, le prix baisse; quand l'offre diminue, le prix monte.

Il y a donc deux façons, *a priori* inconciliables et radicalement opposées, d'envisager les relations prix-offre ou prix-demande.

Cette constatation est lourde de problèmes.

« Comment imaginer en même temps, écrit M. Boldur [8],

7. Boldur, *op. cit.*, p. 63.
8. Boldur, *op. cit.*, p. 63.

l'existence de deux séries de demandes pour une série de prix et, de plus, de deux séries opposées ?

» Comment admettre qu'une même relation puisse être représentée par une courbe descendante et par une courbe ascendante ?

» Comment faire entrer dans une loi diverses tendances où les différences ne sont pas de degré, d'intensité, mais de direction ? Et quel caractère cette loi aura-t-elle alors ?

» Devons-nous avancer que nous nous trouvons dans un cercle vicieux et renoncer à la possibilité de formuler des lois, qui devraient tenir compte des deux influences ?

» Ou, allons-nous, pour pouvoir formuler un principe général, tenir compte seulement de l'influence du prix sur les quantités, comme le fait la théorie contemporaine ?

» Mais alors quelle sera la valeur de ces lois qui n'expriment qu'un côté de la réalité économique ? Si l'existence des deux influences se confirme, nous n'avons pas le droit de faire abstraction de ce cercle vicieux, d'altérer la réalité. »

*
* *

II. — L'explication proposée.

Elle consiste à affirmer que la relation prix-quantités, soit sous la forme prix-demande, soit sous la forme prix-offre, est *réciproque, mais non réversible.*

Que faut-il entendre par là ?

— *relation réciproque*, cela veut dire que si le prix peut agir sur la demande, la demande peut également agir sur le prix. De même, si le prix peut agir sur l'offre, l'offre peut également agir sur le prix [9].

— *relation non réversible*, car l'action de la demande sur le prix n'est pas le reflet exactement inversé de l'action du prix sur la demande. La hausse du prix provoquant la contraction de la demande, cette même contraction, devenant motrice, provoquera, non la hausse du prix, mais sa baisse.

9. Ceci est le cas général. Mais M. S. Boldur note que, pour certains produits particuliers, la relation peut perdre son caractère de réciprocité. Par exemple pour les cercueils : la demande agit sur le prix, mais le prix n'agit pas sur la demande.

La relation prix-demande, comme d'ailleurs la relation prix-offre, est donc réciproque, mais nullement réversible.

La conséquence est considérable.

Supposons, en effet [10], que sur un marché remplissant les conditions nécessaires pour qu'il y ait libre concurrence, un état d'équilibre soit réalisé. L'offre est égale à la demande et un prix se forme, que nous désignons par P_1, correspondant à une quantité offerte ou demandée, Q_1.

Si le prix s'élève et devient P_2 et si $P_2 > P_1$, doit-on penser que la quantité Q_2 échangée à ce nouveau prix est plus grande ou plus petite que Q_1 ?

On est tenté de répondre, avec la théorie classique, que la quantité Q_2 « sera moins élevée si l'offre a diminué (la demande restant constante) et qu'elle le sera plus si la demande a augmenté (l'offre restant invariable) ».

« Mais, répond M. S. Boldur [11], en disant cela nous avons introduit des considérations sur les variations possibles des quantités offertes ou demandées; avant d'arriver à déterminer le sens des quantités échangées, nous avons préalablement eu en vue l'initiative et le sens d'un des facteurs quantitatifs. Nous ne sommes plus en présence du même problème à résoudre, nous avons introduit comme donnée un nouveau facteur. »

En réalité, toujours selon M. S. Boldur, si l'on veut raisonner correctement, il faut revenir à l'une quelconque des deux relations prix-demande ou prix-offre et faire une hypothèse sur le facteur auquel est revenue l'initative :

— si l'initiative a été prise par le prix, la hausse de prix a eu comme conséquence nécessaire une augmentation de l'offre : au prix $P_2 > P_1$ correspond une quantité échangée $Q_2 > Q_1$;

— si, au contraire, l'initiative a été prise par l'offre, la hausse du prix a été nécessairement la conséquence d'une diminution de l'offre. Le prix $P_2 > P_1$ correspond à une quantité échangée $Q_2 < Q_1$.

« Si nous constatons que l'offre actuelle est plus grande que celle d'hier, il se peut aussi bien que ce soit avec un

10. Boldur, *op. cit.*, p. 150.
11. Boldur, *op. cit.*, p. 151.

prix en baisse s'il subit l'influence de l'offre, qu'avec un prix en hausse, ce qui se produit lorsque c'est lui qui a pris l'initiative du mouvement. »

« Au total, nous dirons donc que nous ne pouvons pas déterminer le sens dans lequel a varié un des facteurs, étant connues les variations de l'autre, *sans avoir d'abord posé lequel a pris l'initiative*, sans avoir donné au préalable à un de nos facteurs le rôle de variable et à l'autre celui de fonction. »[12].

A la question de savoir si, au prix $P_2 > P_1$ correspond une quantité échangée Q_2 supérieure ou inférieure à Q_1, la théorie se déclare donc incapable de répondre. Seule l'observation, principalement sous la forme statistique, permettra de voir si Q_2 est plus grand ou plus petit que Q_1 et par suite de déterminer, *a posteriori*, si l'initiative est venue des prix ou des quantités.

La science économique est dès lors reléguée au rang « de science enregistreuse se bornant à la constatation des faits et des cas opposés sans pouvoir formuler de lois valables pour l'avenir. Comparée à la médecine, on dira qu'elle ne pourra pas émettre de diagnostic, mais seulement procéder à des autopsies, constater la cause et donner l'explication une fois que le phénomène est accompli »[13].

Quant à l'art économique, il conquiert, au contraire, des possibilités insoupçonnées. L'Etat, en effet, ou, de façon générale, les organismes habilités à intervenir, peuvent tout aussi bien déclencher des variations parallèles des prix et des quantités que des variations divergentes. Il leur suffit de surveiller la relation prix-offre, et, par des mesures appropriées, de faire en sorte que ce soit, ou bien les prix, ou bien l'offre, qui prenne l'initiative des mouvements.

*
* *

III. — Critique de l'explication proposée.

L'idée de distinguer entre la réciprocité et la réversibilité des phénomènes économiques semble très intéressante[14].

12. Boldur, *op. cit.*, p. 151.
13. Boldur, *op. cit.*, p. 152.
14. Il y a d'ailleurs une foule d'autres idées intéressantes dans l'ouvrage

Elle gagnerait certainement à être approfondie. Une étude de la question serait désirable. Mais l'application qui en a été faite par M. S. Boldur nous semble malheureuse.

Reprenons, en effet, la démonstration précédemment exposée. Si à un prix P_1 correspond une quantité échangée Q_1, et à un prix P_2 une quantité Q_2 et si $P_2 > P_1$, la science économique est dans l'incapacité absolue de dire à l'avance si Q_2 sera plus grand ou plus petit que Q_1.

« Considérons, en effet, nous dit M. S. Boldur, la relation prix-quantités offertes. Si l'initiative est prise par le prix, à une augmentation de prix correspondra une augmentation des quantités offertes : Q_2 sera plus grand que Q_1. Mais si l'initiative a été prise par les quantités, l'augmentation de prix ne peut être que la conséquence d'une diminution de l'offre : Q_2 sera plus petit que Q_1. »[15].

Admettons-le provisoirement.

Mais, si le raisonnement de M. Boldur est exact, nous pouvons en faire usage aussi bien en utilisant la relation prix-demande qu'en utilisant la relation prix-offre.

Nous dirons donc :

— si l'initiative est prise par le prix, à une augmentation de prix correspondra une diminution des quantités demandées, et par conséquent, échangées : Q_2 sera plus petit que Q_1;

— si l'initiative est prise par les quantités, l'augmentation de prix ne peut être que la conséquence d'une augmentation des quantités demandées : Q_2 sera plus grand que Q_1.

Si l'on rapproche ces conclusions de celles auxquelles aboutit M. Boldur, la contradiction éclate. Lorsque l'initiative est prise par les prix, M. Boldur conclut, en partant de la relation prix-offre, à une augmentation des quantités échangées et nous-même en partant de la relation prix-demande, à une diminution. Lorsque l'initiative est prise par les quantités, M. Boldur aboutit toujours, en partant de la relation prix-offre, à une diminution des quantités échan-

notion des intervalles valables et du dépassement des intervalles, idée de la continuité des phénomènes économiques (celle-ci contestable à notre avis), procédés de mesure de l'élasticité de la demande, etc.

15. Boldur, *op. cit.*, p. 150.

gées, et nous-même, en partant de la relation prix-demande, à une augmentation.

L'explication proposée par M. Boldur ne paraît donc pas satisfaisante. Elle n'aboutit pas à lever la contradiction dénoncée. Faut-il en tirer argument contre la distinction réciprocité-réversibilité ? Dans le cas présent, oui. De façon générale, en ce qui concerne tous les problèmes susceptibles d'être résolus par cette distinction, nous laissons la question en suspens. En tout cas, l'économie politique, sérieusement malmenée par M. Boldur en tant que science, peut revendiquer à nouveau cette qualité et aspirer à autre chose qu'à l'explication *a posteriori* des phénomènes. Les possibilités de l'art économique, par contre, se réduisent et reviennent aux proportions que l'on a coutume d'admettre.

*
* *

IV. — L'erreur commise.

Nous croyons que M. Boldur a commis une erreur, qui est caractéristique des dangers de la méthode mathématique. Si, en effet, il déroule de la façon la plus correcte ses équations une fois celles-ci posées, par contre il s'est, à notre avis, trompé en procédant à la mise en équation des données économiques.

Cette erreur est double :

— d'une part, M. Boldur a omis dans son système d'équations de tenir compte de la notion de temps ou, dans la mesure où il l'a fait, en a tenu compte de façon insuffisante;

— d'autre part, M. Boldur a représenté d'une manière inexacte l'offre et la demande, et ceci précisément parce qu'il tenait compte de façon incorrecte de la notion de temps.

Dans l'étude de la relation prix-quantités, ou, si l'on préfère, des deux relations prix-offre et prix-demande, il faut en effet, distinguer soigneusement deux hypothèses. Il faut étudier ces relations *à un moment donné de temps* et *dans le déroulement du temps*. Nous allons montrer que, dans les deux cas, on aboutit à des relations différentes, puisque aussi

bien elles répondent à des situations dissemblables, mais l'une et l'autre parfaitement réversibles.

1° *A un moment donné de temps* (t). — Il y a, en effet, une relation entre prix et quantités demandées : lorsque les prix montent, les quantités demandées diminuent; lorsque les prix baissent, les quantités demandées augmentent. Cette relation peut s'exprimer, comme le montre très bien M. Boldur, soit par un tableau de chiffres : deux séries divergentes; soit par un graphique : une courbe descendante orientée de gauche à droite; soit par une équation décroissante, c'est-à-dire à dérivée négative [16].

Mais la nature de cette relation doit être soigneusement précisée :

a) On notera d'abord — nous nous excusons de revenir sur ces notions simples — qu'il s'agit, non de prix successifs, mais d'une série de prix possibles à un moment donné, dont un seul se réalisera effectivement.

b) On ne peut donc dire, si du moins l'on entend éviter toute équivoque, que plus le prix monte, plus la demande diminue, et que plus le prix baisse, plus la demande augmente, en attachant à ces expressions « monter », « baisser », « augmenter », « diminuer », le sens de mouvement. On peut seulement constater qu'à un moment donné de temps, la demande qui correspond à un prix élevé est plus faible que la demande qui, au même moment, correspond à un prix bas.

c) Enfin la relation ainsi dégagée, qui est donc beaucoup plus une relation de coexistence qu'une relation de covariation, est, contrairement à ce qu'affirme M. Boldur, parfaitement réversible.

Prenons, d'abord, les choses du côté des prix. A un moment donné t, si, à des prix P_1 et P_2 correspondent des demandes D_1 et D_2 et si P_2 est plus grand que P_1, on peut affirmer que D_2 sera plus petit que D_1. Les quantités demandées « varient » donc en sens inverse des prix.

Mais si nous prenons les choses du côté des quantités, nous arrivons au même résultat. A un moment donné t, si à des

16. V. ci-dessus, p. 246.

demandes D_1 et D_2 correspondent des prix P_1 et P_2, et si la demande D_2 est plus faible que la demande D_1, on peut affirmer que le prix P_2 est plus fort que le prix P_1. Les prix varient en sens inverse des quantités demandées.

L'équation est donc parfaitement réversible.

Tout ceci toutefois — ne nous lassons pas de le répéter — n'est vrai qu'à un moment donné de temps. Sous le graphique et l'équation calculés par M. Boldur, il conviendrait donc, pour éviter toute confusion, d'indiquer non seulement, comme il le fait, une limitation d'espace : $2 < x < 11$ [17], mais également une limitation de temps : au temps t_1.

2° *Dans le déroulement du temps.* — Une autre relation apparaît : lorsque la demande augmente, le prix monte, toutes choses restant égales d'ailleurs; lorsque la demande diminue, le prix baisse.

Mais cette relation, qui est incontestée, est très incorrectement traduite par M. Boldur, qu'il emploie le procédé des tableaux de chiffres, du graphique ou de l'équation.

La demande étant : 1 2 3 4 5 6 7, il admet que les prix deviennent 2 3 4 5 6 7 8, et, sur cette base, il construit une courbe qui est « montante et de direction Sud-Ouest - Nord-Est » et calcule une équation ($x = y + 1$) qui correspond à une fonction croissante.

Mais ceci suppose — et c'est là que gît l'erreur fondamentale de M. Boldur — *qu'à un moment donné la demande se traduit par un seul chiffre* (ou, sur un graphique, par un point), alors que lui-même a montré — et nous venons de le rappeler — qu'à un moment donné t, la demande, doit être exprimée, soit par un tableau de chiffres indiquant les demandes possibles aux différents prix, soit par une courbe. Toute la suite du raisonnement de M. Boldur apparaît dès lors faussée.

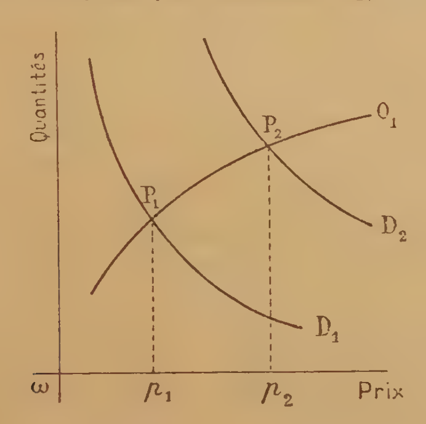
En réalité, pour raisonner correctement, il faut procéder de la façon suivante :

Supposons qu'en un temps t_1, la demande soit représentée

17. Ce qui signifie, en langage mathématique, que l'équation ou la courbe construite ne peuvent être prolongées, qu'elles sont valables seulement pour les valeurs de x, c'est-à-dire du prix, comprises entre 2 et 11.

par la courbe D_1 (à laquelle nous donnons une forme plus conforme à ce que l'on admet ordinairement), et l'offre par la courbe O_1; le prix sera représenté en régime de concurrence, par la distance ωp_1.

Ceci étant, admettons que la demande augmente et qu'elle soit représentée au temps t_2 par la courbe D_2, l'offre n'ayant



pas changé et demeurant figurée par la courbe O_1; le prix devient ωp_2, lequel ωp_2 est supérieur à ωp_1.

Lorsque la demande augmente, toutes choses restant égales d'ailleurs, le prix monte; lorsqu'elle diminue, le prix baisse.

Cette relation, contrairement à ce qu'affirme M. Boldur, est réversible.

Recherchons, en effet, ce qui se passe lorsque l'initiative est prise non plus par la demande, mais par le prix.

On notera, d'abord, que cela est assez difficile à imaginer. En régime de concurrence parfaite, le prix dépend de l'offre et de la demande, c'est-à-dire essentiellement de ce que M. Boldur appelle les quantités. On ne conçoit donc pas une modification initiale des prix. Mais comme M. Boldur affirme que sa théorie est valable également pour un régime de monopole [18], nous pouvons sans inconvénient sortir du cadre de la libre concurrence.

Admettons donc que, les pouvoirs publics ou un syndicat de producteurs intervenant, le prix, qui était mesuré par

18. Boldur, *op. cit.*, p. 127.

la distance ωp_1, soit relevé et fixé à ωp_2, sans que l'offre ni la demande n'aient subi de modification préalable.

Ceci étant, l'offre étant toujours maintenue constante [19], deux solutions sont possibles :

— ou bien, la demande ne réagit pas. Dans ce cas, des fraudes multiples se produisent, dont les formes ont été souvent décrites. Par des voies détournées, voire illégales, le prix tendra à revenir au niveau précédent ωp_1. La taxation se soldera par un échec.

— ou bien la taxation et les mesures qui l'accompagnent finiront par modifier la demande. Les consommateurs s'habitueront aux prix nouveaux; ils répartiront différemment leurs désirs et leur pouvoir d'achat. La demande montera. De la forme D_1 au temps t_1, elle passera à la forme D_2 au temps t_2. Le prix ωp_2 pourra se maintenir. A l'augmentation de la demande correspondra donc une augmentation du prix. L'équation, au moins dans ce cas, sera véritablement réversible.

Est-ce à dire qu'aucun problème ne se pose en ce qui concerne la relation prix-quantités ? Une telle conclusion serait inexacte. Si les deux relations prix-quantités offertes et prix-quantités demandées ne paraissent pas soulever de difficultés, contrairement à ce que pense M. Boldur, la relation prix-quantités échangées pourrait être fructueusement étudiée. Dans le déroulement du temps, spécialement au cours des différentes positions, ascendantes ou descendantes, de la conjoncture, les quantités échangées varient-elles parallèlement ou inversement aux prix ? Mais cette question [20], pour être résolue, nécessite seulement un recours à la théorie des fluctuations économiques et à l'observation, principalement sous forme statistique. *Elle ne postule en aucune manière une rectification de la loi de l'offre et de la demande.* Il est bien évident, par exemple, que si la demande s'accroît plus fortement que l'offre, il y aura à la fois augmentation

19. Puisque aussi bien il s'agit de se placer dans l'hypothèse exactement inverse de la précédente.

20. La question a déjà été étudiée par Moore dans le cadre de l'économie américaine et par voie statistique.

des prix et des quantités échangées; si elle s'accroît moins fortement, augmentation des quantités et diminution des prix.

*
* *

V. — Les dangers de la méthode mathématique.

De tout ce qui précède, il résulte que la méthode mathématique, à côté d'incontestables avantages, que nous ne songeons pas à nier, présente des dangers au moment de la traduction des données économiques en données mathématiques, autrement dit de la mise en équations.

Ces dangers, à bien réfléchir, apparaissent de trois ordres :

1° La transformation des données économiques en données mathématiques, sur lesquelles ensuite on raisonne exclusivement, suppose d'abord que l'on admette la continuité des phénomènes économiques [21]. Aussi bien M. Boldur signale-t-il le fait [22]. Pour lui, toutefois, cette idée de continuité ne soulève pas grande difficulté. Il admet, sans beaucoup discuter, que le prix passant d'un niveau p_a à un niveau p_b, en prenant toutes les valeurs intermédiaires entre p_a et p_b, la demande passera de d_a à d_b, en prenant également toutes les valeurs intermédiaires entre d_a et d_b.

Sans vouloir discuter ici la question quant au fond, signalons seulement que cela ne nous paraît pas évident. Dans le cas d'un produit comportant un succédané par exemple, la hausse du prix tend à provoquer la contraction de la demande. Cette contraction est en principe régulière, et, si l'on veut, continue. Mais à l'instant où le prix du produit dépasse celui du succédané, une baisse brusque se marque, qui fait tomber la demande du niveau atteint par elle à un niveau beaucoup plus bas. Dans cette chute, prend-elle toutes les valeurs intermédiaires possibles ? Nous en doutons fort.

Aussi bien sait-on que la physique moderne, principalement la physique des molécules et des atomes, et la biologie, spécialement dans la théorie des mutations [23], tendent-elles

21. Ou, du moins, que l'on prend parti sur ce point.
22. Boldur, *op. cit.*, p. 28.
23. V. notamment les travaux de Nils Bohr en physique et de L. Cuénot en biologie.

à renoncer à l'idée de continuité et à admettre, contrairement au vieil adage, que la nature fait des sauts. L'économie politique aurait peut-être avantage à en faire autant et à approfondir la notion de discontinuité des phénomènes économiques.

2° D'autre part, les représentations mathématiques, par séries, courbes ou équations, suggèrent toujours, si elles ne contiennent pas expressément, l'idée de fonction indéfinie. On a tendance à prolonger les unes ou les autres dans les deux sens. Aussi bien M. Boldur, qui a vu le danger, a-t-il toujours eu soin d'ajouter que les séries, courbes ou équations ne sont utilisables que dans des intervalles bien définis [24].

La tentation n'en subsiste pas moins de dépasser les intervalles. Et M. Boldur lui-même, se livrant à ce jeu, explique avec beaucoup d'ingéniosité comment on peut donner un sens à la notion de prix négatifs. La démonstration toutefois, tout exacte qu'elle soit, nous semble plus habile qu'utile, et nous posons la question de savoir si, comme le pense Einstein [25], la prolongation des courbes au-delà des intervalles valables, en orientant la recherche dans un sens donné, ne tend pas à fermer des voies, qui auraient pu être plus fécondes ? Il y aurait peut-être ici encore une théorie à faire : celle du dépassement des intervalles valables [26].

3° Enfin, l'utilisation des mathématiques se prête mal à la considération des données de temps. Sans doute, nous n'ignorons pas qu'on peut, par des procédés plus ou moins compliqués, faire entrer le temps dans les formules. Mais le temps des mathématiciens est-il toujours celui des économistes et de la réalité ? On peut d'autant plus se le demander que le temps des économistes est, par nature, irréversible, puisqu'on ne conçoit pas une évolution remontant vers son origine, et que, tenant compte de la fatigue des individus et de leurs estimations psychologiques, il s'apparente fort étroitement à la durée de Bergson [27], Dans le travail que nous venons

24. Boldur, *op. cit.*, p. 30.
25. Cité par M. Boldur, p. 33.
26. Cf. Nogaro, *op. cit.*, p. 238, et le passage de Keynes, rapporté par lui.
27. Cf. Nogaro, *op. cit.*, p. 237 et le passage de Marshall, rapporté par lui

d'utiliser pour notre démonstration, n'est-ce pas précisément une notion de temps mal traduite, qui est à l'origine de toutes les erreurs ?

S'ensuit-il qu'il faille renoncer à l'utilisation de la méthode mathématique ? Ce n'est pas notre pensée. Nous ne prétendons nullement nous poser en adversaire irréductible de cette méthode. Mais nous voulions insister, à l'occasion d'un travail qui nous a fort intéressé et qui émane indéniablement d'un auteur doué, sur certains dangers qui semblent inhérents au procédé.

Jean MARCHAL.

II

La théorie des cycles de Schumpeter.

Le lecteur voudra bien considérer la présente note comme une adjonction à mon article, publié ici même, en 1929, sur l'œuvre de J. Schumpeter, et il n'y a donc pas lieu de revenir sur les thèses fondamentales de l'illustre savant, qui, ayant quitté Bonn pour Harvard University dès avant le régime nazi, est devenu aujourd'hui citoyen américain.

On pourrait dire un mot que les *Business Cycles* [1] et la *Wirtschaftliche Entwicklung* sont à la fois très semblables et absolument différents.

Ils sont d'abord très semblables, car ils reposent tous deux sur les mêmes principes théoriques, sans aucun changement [2] d'aucune sorte. Mais ils sont aussi absolument différents tant dans la forme que dans le fond. La *Wirtschaftliche Entwicklung* est un exposé quasi dogmatique, d'une série de propositions théoriques, avec fort peu de références aux faits concrets; elle forme un ensemble déductif cohérent, qui, surtout dans la deuxième édition, est fort clair. La première

1. *Business Cycles. A theoretical, historical and statistical analysis of the capitalist process*, 2 vol. de 1.095 p., New-York et Londres, Mc Grave Hill, édit., 1939.

2. Tout au plus l'auteur a-t-il un peu atténué, peut-être, son point de vue touchant la théorie de l'intérêt, mais cela paraît être une concession, plus de forme que de fond.

fois que j'eus ce livre entre les mains, je le dévorai au cours d'une traversée de Dantzig à Dunkerque, comme un roman, et je terminais seulement ma carrière d'étudiant. Aujourd'hui, les années ont passé, je connais fort bien l'*Entwicklung*, et il m'a fallu pourtant de longues semaines pour parcourir, à petites étapes, les *Cycles*. Cet ouvrage, en effet, contient (en dehors de la pensée théorique qui n'a pas été modifiée), une accumulation de détails, touchant la théorie, la statistique, l'histoire économique, avec des incidentes, un luxe d'explications toujours intéressantes, mais qui ne sont pas toujours d'une utilité absolue[3], des vues générales très profondes, des lacunes sur des points importants, des remarques diverses, incisives et toujours intelligentes : tout cela ne se laisse pas facilement absorber et digérer, même par un lecteur infatigable et admirateur, comme croit l'être le rédacteur de cette note.

De tout cet ensemble, cependant, paraissent se dégager deux caractéristiques du nouveau livre :

1° C'est l'affirmation que l'étude des cycles économiques peut et doit se faire à l'aide tant de la théorie que de la statistique et de l'histoire. On peut admettre que l'auteur a réussi cette démonstration : son premier ouvrage n'est plus, comme il le dit lui-même, que l'échafaudage, celui-ci est la construction, construction qui est d'ailleurs (p. v) loin d'être achevée. On peut seulement regretter que les trois parties s'imbriquent, même matériellement, les unes dans les autres, chapitre par chapitre, pêle-mêle, histoire, théorie, statistique.

Je ne parlerai pas ici de la statistique (représentée surtout par des graphiques), car c'est un domaine pour lequel je décline toute compétence. Pour les parties théoriques et historiques, j'ai à formuler les réserves suivantes :

a) Sans parler de quelques points secondaires[4], dont la discussion nous entraînerait trop loin, il semble qu'il y a au moins deux grosses lacunes dans cet exposé du système capi-

3. Par exemple, p. 850-873, *passim*, tout ce qui concerne les dépôts à terme.

4. Par exemple : analyse de l'épargne, p. 76; refus de reconnaître l'influence, soit de faits psychologiques (par exemple p. 141), soit d'une mentalité économique variable au cours des temps (p. 228), etc.

taliste : le rôle de la Bourse, et surtout... la théorie monétaire ! Cela est d'autant plus incompréhensible que, sauf erreur, l'auteur avait lui-même attiré mon attention, lorsque je lui exposai, à Harvard, le plan d'ensemble de mes *Institutes*, sur ce qu'il conviendrait peut-être de traiter en même temps de la monnaie et des cycles, et que, d'autre part, il écrit (p. 548) : « Economic action cannot, *at least in capitalistic society* (je souligne), be explained without taking account of money, and practically all economic propositions are relative to the *modus operandi* of a given monetary system ». Bien que l'auteur nous annonce un traité sur la monnaie, que je croyais devoir être publié avant le présent ouvrage, il y a là pour moi un mystère inexplicable.

On peut aussi regretter que systématiquement (p. VII) l'auteur ait refusé de critiquer les théories des autres auteurs ou de les comparer à la sienne propre. Etant donné son génie synthétique, il lui aurait été facile de consacrer une dizaine de pages, soit 1 p. 100 de son livre, à cette question; cela nous aurait heureusement permis de nous orienter.

b) Du point de vue de l'histoire économique, il aurait été sans doute préférable de sacrifier quelques développements, pour traiter de deux questions passées sous silence, ou à peu près [5] : j'aurais voulu que l'auteur nous donnât des exemples typiques de l'entrepreneur du modèle dynamique, et ne nous citât pas seulement les bœufs d'Afrique du Sud, comme il le fait en note quelque part, dont certains ne veulent pas marcher quand ils sont en tête de file. Le lecteur, d'autre part, se souviendra peut-être que j'avais demandé dans mon étude sur Schumpeter, que celui-ci nous prouve, par des exemples concrets, que la dynamique est financée par l'inflation de crédit : on cherche vainement dans le présent ouvrage des preuves palpables de ce qu'il en a bien été ainsi, et on peut bien plutôt y trouver des présomptions de ce que le contraire est vrai (en particulier pour le financement des chemins de fer, surtout p. 329). Ce fait et l'absence de théorie monétaire sont les deux grosses critiques que je dois adresser à l'ouvrage quant au fond.

5. Le fait, par contre, que l'auteur se borne à trois pays : Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, regrettable pour le lecteur français, est admissible d'un point de vue plus général.

2° L'autre grande nouveauté par rapport à l'*Entwicklung*, qui constitue une contribution nouvelle et, à mon sens, décisive à la théorie économique, c'est l'affirmation que tous les cycles économiques, et pas seulement ceux de sept à dix ans, doivent être expliqués en même temps et par les mêmes procédés. Que l'on soit ou non d'accord avec l'auteur sur ce point, il n'en est pas moins vrai que d'un bout à l'autre du livre cette idée est exposée, souvent même prouvée : il a été le premier à poser un problème de la plus haute importance, et qu'il n'est plus permis d'ignorer après lui. Voici les citations fondamentales (p. 161 et s.) : « Il n'y a pas de raison pour que le processus cyclique d'évolution ne doive donner naissance qu'à un mouvement à onde unique; au contraire, il y a beaucoup de raisons pour croire que ce processus donne naissance à un nombre indéfini d'ondes qui se déroulent simultanément en interférant les unes avec les autres, au cours du processus. » Il met en relief le grand mérite de Juglar qui, derrière la crise, a découvert le cycle, et poursuit : « On avait admis qu'on avait découvert un mouvement à onde unique, et on ne se rendait pas compte qu'on faisait par là une hypothèse nouvelle, hardie, et non en accord avec la réalité... » Pour commencer, par conséquent, l'auteur distinguera seulement trois ondes : *a*) le cycle Juglar, de sept à dix ans; *b*) le cycle Kondratieff, ondes à longues durées, de vingt ans et plus; *c*) le cycle de quarante mois, ou Kitchin, à l'intérieur du Juglar. Et il retrace alors toute notre histoire économique en termes de Kondratieff, Juglar et Kitchin.

Il ne nous appartient pas de revenir sur le détail de cette histoire; marquons seulement que cette hypothèse explique à merveille la grande dépression d'après 1929, car les trois ondes se trouvaient alors simultanément au point le plus bas, accumulant leurs effets au lieu de les compenser. On ne peut s'empêcher de penser que cette façon de considérer l'histoire du capitalisme — malgré toutes les imperfections que dans l'avenir les spécialistes pourront découvrir dans l'exposition — constitue une « innovation » scientifique de premier ordre, et Schumpeter nous rappelle, à cet égard, le type de l'entrepreneur dynamique, cause du progrès économique !

D'autre part, s'agissant toujours de la grande crise de 1929-1932, l'auteur, après avoir dit qu'il croyait à la disparition, lente ou brusque, du capitalisme, ajoute (p. 908) : « La crise mondiale ne prouve pas cette disparition et n'a aucun rapport avec elle. Ce ne fut point un symptôme d'un affaiblissement ou d'une faillite du système, c'est bien plutôt une preuve de la vigueur de l'évolution capitaliste, dont ce fut, dans son essence, une réaction temporaire. »

Tels sont quelques traits de ce livre, lourd de science économique, que Schumpeter vient de nous donner. Sur une trame remontant à trente ans, l'auteur a tissé un ensemble, parfois disparate, mais d'une richesse inouïe, où l'on trouve indiqués tantôt quelque profonde idée générale (par exemple p. 97, n° 2), tantôt des détails dont la valeur doit souvent échapper au lecteur [6]. De ce livre, se dégage l'impression que, plus on le relira, et plus on y apprendra de choses; c'est pourquoi il est si difficile d'en donner un compte rendu quelques mois après sa publication; heureusement qu'au cours de l'effort soutenu que l'auteur réclame du lecteur, des observations fines et ironiques viennent de temps en temps le délasser [7].

Je n'ai pas à présenter des excuses à mon Maître et ami qui, à mes yeux, est le plus grand économiste vivant, et un auteur ayant sa place marquée dans l'histoire de notre science, pour avoir indiqué nettement les omissions que je regrette d'avoir relevées dans son nouvel ouvrage : aussi bien d'ailleurs le considère-t-il comme devant servir de cible (p. v) à ceux qui le suivent dans sa carrière. Il me sera, en outre, permis de redire que ce livre est aussi mal rédigé que le *Capital* de Marx, ou la *Sociologie générale* de Vilfredo Pareto.

G.-H. BOUSQUET.

6. Par exemple : que peut bien signifier, pour la majorité des lecteurs non français : « The perplexing problem of Millerandism » (p. 305). Cette information sûre et profonde rappelle parfois l'érudition extraordinaire de Max Weber, lorsque, par exemple, celui-ci, dans sa *Sociologie* (*Wirts. u. Gesells.*, 2e éd., p. 775), fait allusion par un seul mot à un épisode lointain de la vie politique d'un homme d'état néerlandais.

7. Je recommande en particulier les passages suivants : p. 234-*n*, 540, 725, 730, 895-*n*, 955-*n*.

REVUE DES LIVRES

Économie de guerre.

Robbins (Lionel), *The economic causes of war.* Un vol. in-16 de 124 p., London, Jonathan Cape, 1939.

Cet ouvrage est la mise au point de cinq conférences faites à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales de Genève au printemps de 1939. La guerre est venue lui donner une cruelle actualité. Après une étude méthodologique sur la notion de causalité économique, placée d'ailleurs en appendice en raison de son caractère abstrait, M. L. R. étudie les deux conceptions essentielles des causes générales économiques des guerres modernes : la conception marxiste et la conception léniniste. La première repose sur la théorie de la sous-consommation ouvrière qui amène les capitalistes, faute de pouvoir placer dans leur propre pays le surplus de leur production que les travailleurs ne peuvent pas acheter, à chercher constamment de nouveaux domaines où investir leurs capitaux. La seconde est fondée sur l'idée de la prédominance dans l'Etat moderne du capitaliste financier qui ne rêve que d'expansion territoriale, d'impérialisme économique, et impose ses vues aux gouvernements. Toutes deux concluent, d'ailleurs, explicitement ou implicitement, que seul l'avènement du socialisme, en faisant disparaître ces causes de rivalité internationale fondées sur des intérêts privés, mettra fin aux guerres. L'auteur n'a pas de peine à démontrer, exemples à l'appui, que si certains conflits modernes ont bien été motivés principalement par des raisons économiques avouées (exemple : la guerre anglo-boer), en revanche, il en est beaucoup où, sans être complètement absents, car il est difficile de les séparer des autres motifs, les intérêts économiques individuels ou privés des grands capitalistes n'ont pas joué le rôle principal. Aussi bien, dans la mesure où intervient la causalité économique, elle tend de plus en plus à déborder le cadre du capitalisme privé pour se fonder sur la politique économique nationale. Elle revêt alors la forme d'une politique économique protectionniste ou autarcique restrictive appliquée soit au seul territoire métropolitain, soit aux possessions coloniales. Devant cette fermeture progressive des débouchés à la production et aux placements, il s'ensuit une tendance naturelle à la conquête préventive ou à la revendication spatiale des pays les moins bien pourvus. D'où des germes de conflits dont l'impérialisme agressif de l'Allemagne hitlérienne est un frap-

pant exemple. Mais ces conflits, loin de diminuer en nombre et en gravité, du fait de la socialisation des économies nationales, s'en trouveraient aggravés, puisqu'au lieu de mettre simplement en cause des intérêts privés susceptibles de se neutraliser ou de s'entendre, ils mettraient en jeu des intérêts nationaux que la puissance mili-
de faire disparaître les unités nationales dont la vitalité est forte,
taire n'hésiterait pas à appuyer. Dès lors, l'unique solution est, sinon tout au moins de les englober dans une ou dans des fédérations, où les divers Etats constituants, ayant abandonné une partie de leur souveraineté au profit d'une autorité supérieure, seraient privés du droit de pratiquer une politique économique propre à provoquer des conflits d'intérêt collectif. En particulier, M. R. estime que si la guerre actuelle doit aboutir à autre chose qu'à une trêve momentanée, il faut, quelle que soit la répugnance que l'idée soulève actuellement, envisager comme un de ses buts essentiels la création des Etats-Unis d'Europe.

On lira avec le plus grand profit ce petit livre de l'auteur de la *Grande Dépression*. Il y demeure fidèle à son libéralisme. Mais sa conception de la liberté des relations économiques internationales n'est pas une conception cosmopolite, niant ou négligeant l'existence des nations. Il comprend que le libéralisme économique est inséparable de l'organisation et de la discipline sous peine de dégénérer en un anarchisme philosophique. W. Oualid.

Piatier (André), *L'économie de guerre*. Un vol. pet. in-8° de XIII-304 p. (vol. VII de la *Collection d'études économiques*). Préface du vice-amiral Castex. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1939.

Publié quelques mois à peine avant que la guerre n'éclatât, le livre de M. P. pose, en termes très heureux, les problèmes économiques qu'elle soulève. Une guerre moderne est une guerre totale. Elle suppose la mise en œuvre et l'utilisation de toutes les ressources du pays. Augmentant démesurément la demande, affectant les moyens à une consommation destructive, elle n'a pour limite que la capacité de production et d'achat du pays. Elle exige donc une préparation, une mobilisation et une organisation de toutes ses forces humaines, techniques et financières. L'Allemagne a donné l'exemple de cette « économie de guerre du temps de paix ». La France, pacifique, n'a pu que tracer les cadres de son économie de guerre sans la réaliser avant la lettre. La comparaison qui court tout au long de l'ouvrage de M. P. entre les deux pays en est la preuve éclatante. Tandis que l'Allemagne faisait servir son plan de quatre ans à une mobilisation souple et progressive de toutes ses forces nationales orientées vers des agressions foudroyantes, la France attendait, pour utiliser les siennes, que la guerre eût éclaté. Les problèmes ne s'en posent pas moins à elle comme à son ennemie et l'énumération systématique

qu'en fait l'auteur est un plan commode pour l'étude des mesures prises et des réalisations obtenues. L'économie de guerre doit partir de la demande, des besoins spécifiques du temps de guerre. Elle doit les hiérarchiser en tenant compte du potentiel de guerre de la nation et en confiant à des autorités puissantes l'établissement et le contrôle des plans. A cette demande correspond la production avec son organisation technique (approvisionnement), économique (cartellisation), géographique (décentralisation), humaine (main-d'œuvre). Peut-elle être assurée uniquement avec les moyens nationaux ou doit-elle faire appel au dehors ? Dans quelle mesure l'économie de guerre postule-t-elle l'autarcie ? Autarcie dictée à la fois par des raisons militaires (blocus) et financières (défense de la devise nationale). Enfin, comment stimuler la production : maintenir les mobiles ordinaires des salaires, des primes, des profits, ou réquisitionner, en quelque sorte, le talent, l'habileté, la direction ? M. P. ne laisse dans l'ombre aucune de ces questions. Il les expose clairement et complètement. Son livre est un excellent cadre dont le plan servira aux nombreux écrits que suscitera la guerre économique. W. OUALID.

Possony (Stephan), *L'économie de la guerre totale. Ses possibilités. Ses limites.* Un vol. in-8° de 207 p., Paris, Librairie de Médicis, 1939.

L'expression guerre totale n'est point encore nettement définie. Tantôt elle signifie l'utilisation de l'ensemble des ressources de la nation à la poursuite des hostilités. Tantôt elle désigne la destruction de tous les éléments de vie, d'activité de l'ennemi. Il existe, il est vrai, entre ces deux notions, une connexité étroite, puisque c'est l'affectation possible de toutes les forces d'un pays à son action militaire qui explique le désir de les anéantir. Mais une telle entreprise est-elle possible ? Quels moyens matériels et humains exige-t-elle ? Comment se les procurer ? Dans cet excellent ouvrage, où l'érudition militaire le dispute à la documentation économique, M. P. rassemble méthodiquement les données quantitatives et qualitatives du problème, et il en trace les limites dictées soit par des considérations techniques, tactiques ou morales, soit par des raisons économiques, matérielles et financières.

Ne pouvant envisager tous les types de guerre et devant partir d'une base précise de raisonnement, il suppose un conflit se déroulant sur 1.000 kilomètres de front fortifié et revêtant l'une des deux formes suivantes : ou la forme offensive aérienne et défensive terrestre, ou la forme offensive terrestre appuyée d'une puissante armée de chars et d'avions. Il laisse de côté les besoins de la marine et de la population civile. Pour chacune des deux hypothèses envisagées, il calcule la masse de matériel (artillerie, chars, avions, mitrailleuses, munitions) nécessaire à les mener et la dépense en matières premières qu'exigent leur alimentation, leur entretien et leur remplacement. Il obtient de la sorte les chiffres maxima. Or, il en est de la guerre

comme de l'économie. La loi des proportions définies s'y applique. En particulier, ici, l'élément humain va tracer leur limite à l'emploi des armements. Non seulement, en effet, la production industrielle implique aujourd'hui une masse énorme de travailleurs qui sont autant d'unités enlevées aux armées, mais encore tous les hommes ne sont pas interchangeables. Outre les qualités que requiert l'ouvrier moderne, la conduite des chars et des avions n'est accessible qu'à un nombre d'individus très réduit à cause des qualités physiques qu'elle suppose. Il conviendrait donc d'essayer d'obtenir le maximum de résultat avec le minimum de dépenses en matériel et d'effectifs et, à cet égard, la conclusion à laquelle est conduit l'auteur, est qu'à force militaire comparable, la défensive puissante l'emporte largement sur l'offensive, que celle-ci soit terrestre ou aérienne (p. 54 et 126-127).

La deuxième partie étudie l'aspect économique du problème. La production nationale peut-elle être accrue en temps de guerre ? Comment l'aménager, soit avant, soit durant les hostilités, pour faire face aux besoins précédemment analysés ? Adoptant la méthode analytique et statistique qu'il avait employée pour le calcul des *besoins militaires*, il en fait application à l'étude des données quantitatives et qualitatives de l'économie mondiale : production et distribution des matières, possibilités de remplacement des matières premières par des succédanés, constitution de stocks, exploitation maxima des ressources, création et entretien d'usines de réserve, planification intégrale ou stratégie pleine de souplesse.

La conclusion à laquelle il est conduit est de nature à combler d'aise l'économiste. Non seulement en effet, dit-il, le militaire doit tenir compte plus qu'il n'a tendance à le faire de l'économique, mais l'économique dominera le militaire. Certes, les victoires se remporteront encore sur les champs de bataille, mais l'arme économique y contribuera. Arme économique offensive : le blocus, qui affamera l'adversaire et le privera des éléments essentiels à la poursuite du conflit. Arme économique intérieure : respect et utilisation du capital privé. Aussi bien, est-ce moins dans une dictature économique gouvernementale que dans une organisation économique faisant une large place à l'industrie privée et aux stimulants ordinaires de l'activité économique qu'il faut chercher les bases de l'économie de guerre. L'économie libre — mais nous ajouterons disciplinée — n'est peut-être pas un système d'économie militaire, mais c'est le principe de toute économie militaire rationnelle.

W. Oualid.

Possony (Stephan), *To-morrow's War. Its planning, management and cost.* Traduit de l'allemand par D. et M. Scholl. Un vol. in-8° de 250 p., London, W. Hodge and C°, 1939.

La guerre de demain, dont l'auteur essayait en septembre 1938 de chiffrer les éléments numériques, économiques et financiers, est deve-

nue la guerre d'aujourd'hui. Il fondait ses calculs sur les expériences abyssines, chinoises, espagnoles. Il ne pouvait prévoir les campagnes polonaise et finnoise, qui ont exigé des moyens encore plus formidables. Il avait volontairement exclu de ses prévisions la guerre navale, qui s'est révélée l'une des plus grosses mangeuses de richesses.

Cela ne fait que rendre plus conjecturales ses savantes considérations sur le coût d'une guerre (en prenant pour base une guerre d'un an sur un front de 1.000 kilomètres) et sur l'organisation d'une économie de guerre. Il reste une collection de données positives, patiemment colligées, sur ce que coûtent les avions, les camions, les tanks, etc., et leur remplacement rapide, sur les sommes investies en béton ou en tranchées, etc.; une discussion des théories de Douhet; des considérations sur la consommation des combustibles divers; le problème des succédanés et celui de la mobilisation industrielle; les effets de l'économie de guerre. Il conclut que « dans le chaos interventionniste actuel, la conduite rationnelle de la guerre est impossible en ce qui concerne des conditions économiques ». Mais les faits prouvent tous les jours que l'irrationalité n'est pas un obstacle à l'action.

Les notes, rejetées en fin de volume, constituent un véritable appendice bibliographique. H. Hauser.

Fauvel (Luc), *Problèmes économiques de la guerre totale*. Un vol. in-8° de VIII-296 p., Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1940.

Venant après les ouvrages de Stephan Possony et de A. Piatier, le livre de M. F. nous apporte sur les problèmes économiques de la guerre les résultats d'enquêtes directes, faites de 1937 à 1939 dans les principaux pays d'Europe, et du dépouillement consciencieux de documents et de publications très nombreux. L'auteur a puisé beaucoup dans la documentation allemande, ce qui est naturel, puisque le Reich s'est fait une spécialité de l'économie de guerre, de l'industrie de guerre et de la guerre elle-même, mais il n'a pas négligé les autres littératures : anglaise, italienne, polonaise, tchèque et bien entendu française. C'est, tout d'abord, le problème des matières premières qui retient son attention; il étudie les besoins de l'économie de guerre, l'approvisionnement des grandes puissances, les moyens de ravitaillement du temps de guerre, et donne, dans cette étude, une place de choix à l'économie du pétrole, qui domine les préoccupations de la stratégie moderne. Les besoins alimentaires des pays belligérants font l'objet d'un examen aussi approfondi, qui soulève des problèmes techniques, des réformes de structure, des questions de main-d'œuvre. Ces dernières viennent au premier plan dans les chapitres que M. F. consacre à la mobilisation industrielle, mais il en fait une étude séparée, examinant successivement la question du chômage et des emplois de guerre, celle de la main-d'œuvre féminine, des ouvrières qualifiées, des ouvriers étrangers, etc. Le livre de M. F., préparé avant la guerre actuelle, a été achevé par l'auteur, au début des hostilités,

ce qui lui a permis, chemin faisant et dans ses conclusions, de donner d'utiles indications sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour adapter sur certains points notre économie aux nécessités de la guerre. Cet ouvrage, très consciencieux et particulièrement bien documenté, peut servir aussi bien à la pratique qu'à la connaissance technique de l'économie de guerre. Roger Picard.

Laufenburger (Henry), *L'économie allemande à l'épreuve de la guerre.* Un vol. in-8° de 268 p., Paris, Librairie de Médicis, 1940.

M. H. L., dont il n'est pas besoin de rappeler aux lecteurs de la *Revue* les chroniques remarquées sur la vie économique et financière allemande, était mieux que quiconque à même de suivre, depuis la déclaration de la guerre, l'évolution du Reich. Celle-ci, en effet, ne peut être étudiée utilement si l'on ne possède pas les éléments statistiques concernant l'orientation donnée au cours de ces dernières années à l'agriculture, à l'industrie, au régime des importations et des exportations en Allemagne.

Le régime hitlérien, dans une volonté d'extension territoriale qu'il ne pouvait réaliser que par la guerre, n'a cessé de se créer des stocks soit de denrées, soit de matières premières, en vue de la conduite des hostilités dans l'hypothèse d'un blocus qui réduirait les possibilités de consommation.

A l'aide des statistiques publiées et étudiées par lui avec un esprit critique formé aux disciplines les plus rigoureuses, M. L. nous permet de suivre de façon précise la vie économique du Reich.

Nous ne saurions entrer dans les détails des chapitres d'un ouvrage qui, grâce à un esprit d'analyse rigoureux, pénètre dans le mécanisme de l'organisation économique, la description et l'interprétation de ce régime.

Par contre, il est du plus haut intérêt de retenir les résultats d'une politique d'économie dirigée dans un pays d'autocratie et où la masse des producteurs et des consommateurs facilite la politique étatiste.

L'un des résultats sans cesse cherchés est la stabilisation des prix. Pour l'obtenir, le système hitlérien a eu recours à toutes les modalités de l'intervention. Il a essayé de stimuler la formation des profits en tant que source de l'épargne qui peut être surveillée et en quelque sorte réquisitionnée, dès qu'elle est constatée, au profit du Trésor. Mais la transformation partielle de ce profit en rentes, les prélèvements fiscaux, l'autofinancement dans l'industrie de guerre, les souscriptions aux emprunts, ont opéré de telles ponctions que l'on a l'impression d'être non plus dans une économie laissant à l'industriel la récompense de son initiative, mais bien en présence d'une économie collectiviste.

Le régime économique autoritaire a voulu également agir lourdement sur les salaires en prélevant à son profit une partie de la

dépense humaine du travail. Le résultat a été la diminution de la productivité. Les statistiques concernant les variations de l'extraction de la houille par tête d'ouvrier mineur rapprochées des prélèvements fiscaux apportent la preuve certaine que l'interventionnisme ne peut aller à des limites extrêmes sans donner des résultats contraires à ceux que l'on poursuivait et qui devaient aboutir à une baisse des prix de revient.

Le gouvernement allemand a aussi voulu agir sur l'offre. Il a cherché à diriger la demande en en suivant toutes les étapes : rationnement par l'attribution à chaque consommateur d'un fournisseur exclusif; fixité du salaire horaire qui doit permettre de limiter la puissance d'achat des masses ouvrières et l'adaptation du volume total des salaires à l'augmentation de la production.

Il est certain que, pendant le cours des années 1934 à 1937, la production augmentait et que les oscillations de prix s'atténuaient. Mais dans l'ensemble de l'économie intervenait un nouvel élément. Tout le système de protection contre la hausse des prix comportait une rupture avec l'économie mondiale pour que les niveaux de prix de l'extérieur ne pussent pas provoquer des mouvements de prix à l'intérieur du Reich. D'où la nécessité de trouver à l'intérieur même de l'Empire des succédanés qui permettraient de se passer des achats de matières premières sur le marché mondial. D'où les tentatives de fabrication de pétroles synthétiques, de caoutchouc synthétique et de traitement de minerais de fer pauvres.

M. L. nous avertit que ces expériences contiennent un risque de renchérissement sérieux qui ne disparaîtra qu'avec l'abandon du régime autarcique.

Ainsi, après avoir pris connaissance de l'étude très substantielle et précise de l'auteur, on est amené à conclure que l'économie dirigée dont l'expérience a été faite par le Reich lui a permis certainement d'accumuler des stocks par tous les moyens en vue de la conduite d'une longue guerre. Mais que le programme de stabilisation des prix afin d'éviter la cherté de la vie n'a pu être réalisé complètement. De plus, le Reich a été obligé de conserver des relations avec l'extérieur. Il est nombre de matières premières, telles que le minerai de fer, les carburants, que l'Allemagne n'arrive point à avoir en quantité suffisante pour soutenir une très longue guerre.

Aussi s'est-elle organisée de manière à se créer des débouchés du côté de l'Italie, des Balkans, de la Scandinavie, et elle règle ses achats par des produits industriels et même en offrant des matières qu'elle possède en quantités limitées.

On peut donc conclure que l'Allemagne reste en présence d'un problème difficile, tant sur le plan économique que sur le plan des règlements internationaux.

A l'intérieur elle a certes, depuis près de six années, préparé et financé l'économie de guerre avec le concours d'un système d'impôts

dont l'assiette est assurée par une population de près de 70 millions d'habitants, non compris les territoires récemment annexés, et qui évite les abattements à la base et frappe lourdement même les gens les plus modestes. Elle s'est ingéniée à éviter jusqu'à la déclaration de guerre l'inflation à la suite d'émissions de billets de banque grâce à un système de crédits qui comporte des tirages de traites créées par les entreprises et escomptées par des organismes spéciaux et finalement établissant un circuit qui ne met pas dans le jeu la banque d'émission.

Mais, de tous les problèmes posés au Reich, le plus difficile est celui du paiement des importations restant indispensables même avec l'appoint de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Russie.

Le Reich est obligé de faire du troc l'essentiel de sa politique commerciale, de vendre des navires marchands, des brevets, d'organiser un système de commerce dans lequel les neutres jouent un rôle d'intermédiaires.

Prévoyant toutes ces difficultés, Hitler et ses lieutenants ont organisé, dès le début des hostilités, un rationnement sévère. Certes, c'est un puissant moyen de protection contre les menaces à venir que pourraient faire naître les diminutions des stocks accumulés. Mais il importe de connaître toutes ces difficultés pour ne point vivre dans l'illusion d'une facilité relative. L'auteur de *L'économie allemande à l'épreuve de la guerre* nous instruit, nous informe et nous donne des raisons d'accroître notre vigilance et surtout d'accepter cette vérité que, dans la présente guerre, le secteur économique ne doit pas être opposé au secteur militaire. L'un et l'autre sont solidaires, et c'est en ce sens que l'on peut dire vraiment que, même chez les nations alliées, la guerre est totale.

GERMAIN-MARTIN.

Cours, traités et manuels.

Baños (Olegario Fernandez), *Trabajo y Capital.* Un vol. in-8° de XI-504 p., Madrid, Sobrinos de la sucesora de M. Minuesa de los Rios, 1939.

Cet ouvrage donne plus qu'il ne promet. Il constitue un véritable traité d'économie politique qui mérite à tous égards une lecture attentive et dont les caractères s'expliquent par les circonstances qui ont présidé à sa naissance. Il a, en effet, une histoire. Elaboré au cours de discussions qui se sont poursuivies entre M. F. B. et M. A. Bermudez Cañete, il a été rédigé dans les caves de la Banque d'Espagne pendant la terreur rouge. L'auteur est parvenu à s'échapper miraculeusement en septembre 1937 et à gagner l'Espagne nationaliste, après des mois d'angoisses et de souffrances, tandis que son collaborateur était assassiné à Madrid. C'est pourquoi ce livre ne contient ni exemples historiques, ni références bibliographiques. Il serait

cruel d'en faire reproche à l'auteur et, pour notre part, nous sommes plein d'admiration pour cet économiste, correspondant en Espagne de la *Revue d'économie politique*, qui a eu la force d'âme d'écrire ce gros volume sans savoir si chaque ligne commencée ne serait pas interrompue par l'arrivée des bourreaux.

On s'explique très bien aussi que, n'ayant aucune réalité sous les yeux, sinon le désordre inouï engendré par les tentatives d'application du marxisme, l'auteur ait versé quelque peu dans l'idéalisme.

Les principes qu'il pose sont d'ordre universel, d'une logique impeccable et théoriquement parfaits. Nous souhaitons que l'Espagne les suive puisqu'elle doit réédifier son économie, mais leur application dans un pays comme le nôtre, sans une longue préparation, ne serait pas sans inconvénients. Parfois, d'ailleurs, l'auteur admet qu'il raisonne sur le cas espagnol et que la généralisation de ses idées pourrait être imprudente. Ainsi il affirme, comme il l'avait fait dans ses livres antérieurs sur la *peseta*, que la recherche de la stabilité des prix est préférable pour son pays à celle de la stabilité du change, mais il ajoute que d'autres peuvent préférer avec raison « lier leur orbite économique à celle de la constellation mondiale » des grandes puissances.

Il est impossible de rendre compte d'une manière détaillée d'un ouvrage aussi riche en enseignements. Ce que M. F. B. envisage, c'est ce qu'il nomme un « complexe économique intégral » dans lequel les produits n'acquièrent pas de valeur avant d'être arrivés à la dernière étape du processus production-distribution-consommation. Parmi les idées qui dominent ce complexe, nous noterons les suivantes :

— la valeur économique de l'homme doit être comprise dans l'inventaire de la richesse nationale;

— il existe une gamme de cycles que l'auteur obtient par application du schéma démographique de Lexis à tous les biens économiques et qui donnent naissance à deux « cycles moyens pondérés » : le temps moyen du processus général de la production et le temps moyen du processus général de la consommation. Chacun de ces cycles peut être considéré comme formé de trois cycles de durée différente auxquels doit correspondre la politique de crédit;

— la monnaie doit permettre la consommation des produits obtenus grâce à la collaboration des facteurs dont elle a assuré la rémunération; donc, lorsqu'il y a capitalisation sous forme de biens durables de production, une partie de cette rémunération doit prendre forme de titres d'investissement dans ces biens et non de monnaie destinée à la consommation.

M. B. pense se situer entre le planisme total et le libéralisme absolu, car il veut laisser le champ libre à l'initiative privée et recommande en même temps une organisation rationnelle. On pourrait rapprocher M. B. de nos néo-libéraux modernes, n'était son goût pour une rationalisation très poussée, dû peut-être au fait que lui-même est un mathématicien et un statisticien très averti.

Dans trois parties successives, M. B. passe en revue les principes, l'application des principes, la réalisation pratique des fonctions du travail et du capital. Il le fait en se fondant sur des bases « réelles » et en reléguant la monnaie au rôle secondaire qu'elle n'aurait pas dû cesser de jouer. Son étude de l'épargne réelle, correspondant aux biens économiques qui résultent de l'emploi d'une épargne nominale, et celle de l'intérêt réel, sont des plus instructives. Mais le caractère national et rationnel apparaît dans la suggestion faite par l'auteur d'utiliser un étalon monétaire correspondant au « panier d'achats », rempli de biens choisis et pesés de manière à représenter le complexe économique.

Nous retiendrons seulement, pour montrer l'intérêt et l'originalité de l'œuvre, les conceptions relatives au rôle de l'Etat, à celui du consommateur et à la conjoncture économique.

L'Etat est considéré comme une « synthèse des meilleurs » (p. x), conception qui nous situe loin de la réalité. L'auteur n'ignore pas que les Etats aujourd'hui tendent à accroître démesurément leur intervention dans l'économie, qu'ils n'ont souvent aucune vision nationale et que, parfois, ce nom désigne des partis politiques « qui sont de véritables gangsters » (p. 343), mais au lieu de limiter étroitement pour ce motif les interventions des pouvoirs publics, il se borne à déplorer les abus. Nous ignorons s'il a raison ou non d'avoir foi dans l'Etat espagnol, mais une longue expérience ne nous permet pas d'être optimiste. Il en résulte qu'à côté de conceptions orthodoxes admissibles dans tous les pays et tous les temps, nous en trouvons d'autres non susceptibles d'exportation. Ainsi, explique M. B., le salaire doit être proportionné au rendement, le sursalaire familial restant à la charge de la collectivité, le travailleur doit pouvoir être mobilisé suivant les nécessités de la production, mais, par ailleurs, le travail d'aujourd'hui doit être avantagé par rapport au travail d'hier, c'est-à-dire au capital — recommandation superflue en France, — et l'Etat a pour fonction de répartir les revenus d'après les normes suivantes : le revenu total et le revenu moyen par tête doivent augmenter, les revenus doivent tendre à se concentrer autour du revenu moyen. L'auteur reconnaît cependant qu'il peut y avoir incompatibilité entre ces deux mouvements et que la justice est satisfaite quand l'excédent de revenu est attribué à ceux qui fournissent un supplément de rendement (p. 122). Mandeville avait déjà noté, au début du XVIIIe siècle, que les inégalités de fortune sont favorables à ceux-là même qui paraissent être les victimes et que le nivellement est préjudiciable à ceux-là même qui en semblent les bénéficiaires.

Parmi les règles relatives au consommateur, nous notons que celui-ci doit multiplier les achats des objets abondants et réduire ceux des objets rares, en pratiquant les substitutions nécessaires, « analyser le pouvoir nutritif des articles alimentaires », orienter sa consommation, de manière à rapprocher l'homme de la nature pour mieux la

dominer... Toutes ces indications sont excellentes, mais nous n'avons qu'à consulter les enquêtes faites dans les milieux ouvriers pour savoir que la consommation est irrationnelle, routinière, et que les intéressés ne sont nullement disposés à la modifier. M. B. va jusqu'à demander que le consommateur « se préoccupe de la propagation rationnelle de l'espèce humaine ». Il nous entraîne adroitement vers une rationalisation extrême, qui suppose à la fois des statistiques parfaites et une éducation « intégrale », elle aussi, du consommateur. M. B. prévoit cette éducation économique (p. 461). Mais sa thèse prend, de ce chef, un aspect lointain. Si les consommateurs, comme les pouvoirs publics, sont supposés raisonnables, le problème est résolu. C'est parce qu'ils ne le sont généralement ni les uns ni les autres que nous faisons appel à des mécanismes spontanés naturels.

Enfin, nous tenons à signaler la théorie de la conjoncture, exposée d'après les éléments fournis par Fisher, Pigou, Amoroso, Frisch, Tinbergen. L'auteur se rapproche de la thèse dite des « chocs exogènes » avec une double nuance : il pense que : d'une part, les indices actuels sont insuffisants, et, d'autre part, qu'il conviendrait de compléter l'étude de la conjoncture par celle des variations de la structure économique et monétaire.

En définitive, nous n'hésitons pas à déclarer que « Travail et Capital » est le plus remarquable ouvrage économique qui, à notre connaissance, ait été publié par un auteur espagnol à l'époque contemporaine.

Un appendice contient un plan pour la reconstruction de l'Espagne, plan fort intéressant quoique sommaire, car l'auteur, après avoir rappelé les dévastations systématiques commises par les rouges dans leur propre territoire, au point que les glands étaient une denrée très demandée et très coûteuse, estime qu'un emprunt étranger est indispensable pour son pays, opinion qui, pendant longtemps, n'a pas été partagée par certains de ses compatriotes moins avertis et qui vient d'être admise dans l'accord commercial avec l'Angleterre.

M. B. nous laisse entendre qu'il nous donnera un nouveau livre portant sur l'économie espagnole. Nous souhaitons non seulement que cet ouvrage paraisse prochainement, mais encore que M. B. soit appelé à être lui-même un artisan de la reconstruction économique de son pays.

L. Baudin.

Réimpressions et traductions d'ouvrages classiques.

Fichte (J.-G.), *L'Etat commercial fermé*. Traduction par G. Gebelen. Un vol. in-12 de 216 p., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1940.

Pendant longtemps, le célèbre ouvrage de F., dont la réédition nous est donnée dans l'élégante traduction de M. G., fut considéré comme une curiosité économique, une sorte d'utopie, et les contemporains de

l'auteur n'en saisirent point, dès l'abord, la portée. Avec un siècle et demi de recul, il est permis de voir que *l'Etat commercial fermé* est à la source du socialisme d'Etat qui devait connaître une si grande fortune en Allemagne, au point de s'y amplifier monstrueusement, dans le national-socialisme. A celui-ci, F. aura fait d'autres apports encore, par ses fameux *Discours à la nation allemande* et aussi par son ouvrage sur la *Destination de l'homme*, paru la même année que *l'Etat commercial fermé* et qui, dans son esprit, fournissait à celui-ci son fondement métaphysique. Je ne me chargerai pas d'expliquer comment cette métaphysique de la liberté et de la personnalité s'accommode avec un régime économique où l'Etat s'isole du reste du monde et soumet tous ses membres à une coercition sans limites. Aujourd'hui, relisant l'ouvrage économique du métaphysicien F., on y voit, assez nettement préfigurés, les linéaments de la doctrine nazie : l'autarcie, la conquête — même violente — de l'espace vital, la fabrication des *ersatz*, tout cela s'y trouve justifié, préconisé ou amorcé. Une fois de plus, le lecteur français demeure pantois devant les gouffres de la métaphysique allemande et devant les chimères économiques vers lesquelles elle peut conduire. Mais le mal ne commence que du jour où cette métaphysique fait appel au bras séculier. Roger Picard.

Ouvrages généraux de théorie économique.

Petersen (Erling), *Macro-dinamic, aspects of the equation of exchange*. Un vol. gr. in-8° de 116 p., Oslo, I Kommisjon Hos Jacob Dybwad, 1938.

Les lecteurs de la *Revue* savent que l'étude de la dynamique économique a toujours été la grande tentation des économistes mathématiciens.

En présence de ce sujet si vaste, M. P. a su borner son ambition à la macrographie, comme disent les ingénieurs, de l'équation de l'échange, compte tenu de la vitesse de circulation.

A cet effet, il est reparti de l'équation de Lubbock ou, ce qui revient au même, de l'équation, devenue classique, posée par M. Irving Fisher dans son livre sur le pouvoir d'achat de la monnaie :

$$PT = MV + M'V',$$

P étant le niveau moyen des prix, T le volume du commerce, M la monnaie en circulation, V la vitesse de circulation de la monnaie, M′ les dépôts bancaires et V′ la vitesse de circulation de ces derniers.

Puis, introduisant progressivement les différents facteurs ayant un rôle dynamique, il a abouti par le canal de la notion d'élasticité, déjà imaginée par Cournot et Marshall, à une « double équation » beaucoup plus compliquée constituant une représentation mobile de la circulation des produits.

Cette équation est trop complexe pour pouvoir faire l'objet d'un

résumé, surtout sous la forme littéraire; et cependant M. P. a limité son travail à l'analyse de la circulation industrielle dans une économie fermée, qu'il se défend même d'avoir épuisée.

On frémit, dès lors, à la pensée des complications qu'il faudrait surmonter pour aborder le marché des valeurs, puis celui du commerce extérieur, et enfin les perturbations étatistes.

Ce ne seraient là, il est vrai, que des complications de notations et de symboles qui n'arrêteraient pas les économistes nordiques, car s'il y a un reproche à leur faire, ce serait plutôt d'apporter en économie une trop grande virtuosité mathématique.

Dans ses limites actuelles, le travail de M. P. (dont la publication a été retardée de plusieurs années, de telle sorte qu'il se trouve dépassé sur certains points) ne présente pas seulement un réel intérêt intrinsèque, il fournit aussi de nouveaux éléments aux études monétaires, car, suivant l'observation de M. Rueff justement rapportée par l'auteur, l'équation de l'échange reste « l'équation fondamentale de toute théorie monétaire ». J. MORET.

Histoire des faits économiques.

Biaugeaud (J. M. J.), *La liberté du travail ouvrier sous l'Assemblée Constituante* (1789-1791). Un vol. in-8° de XVII-124 p., Paris, Presses universitaires de France, 1935.

L'auteur a écrit cet ouvrage à l'occasion du 150e anniversaire de la Révolution : hommage sympathique et assez inutile, car M. B. n'a fait aucune recherche d'archives, et sa bibliographie est fort modeste. D'autre part, son plan est hésitant, et, surtout, en donnant, dans sa présentation des lois révolutionnaires, la prééminence du juridique sur l'économique, il met la charrue avant les bœufs; après cela, les données essentielles de la question abordée se retrouvent bien dans ce petit ouvrage : situation des ouvriers avant 1789, valeur de l'organisation corporative, force des idées libérales, qui, dès 1776, ont gagné une première manche, avec l'ordonnance due à Turgot, troubles ouvriers marquant les débuts d'une incertaine conscience de classe, tiraillement de l'assemblée entre un goût pour la liberté individuelle, rendue possible par la destruction des corps, et le désir de satisfaire les meneurs du jeu économique, tels les entrepreneurs de la charpente, en faveur desquels est votée la loi Le Chapelier. Mais attaquée par Robespierre, interprétée d'une façon incomplète par Marat, cette loi ne semble pas avoir suscité des réactions de la part des ouvriers, et Babeuf n'en parlera pas. Ce sont des choses qu'on sait; M. B. les redit, un peu confusément, mais en déployant un effort sympathique pour comprendre et interpréter les faits et les textes [1]. Georges BOURGIN.

1. Pourquoi ne met-il pas d'accent sur le nom de M. H. Sée ? Et quels sont ces étranges adjectifs : *renaissantiel* (p. 35), *régressiste* (p. 58) ?

Géographie économique.

Siegfried (André), *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales.* Un vol. in-8° de 298 p. avec 33 cartes et graphiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1940.

Cette histoire des grandes routes maritimes s'ouvre par la création de la voie d'accès de l'Europe vers l'Asie dont la nécessité avait été ressentie dès l'antiquité et que de Lesseps, animateur enthousiaste, sut réaliser malgré toutes les difficultés accumulées par les éléments et par les hommes.

Le caractère mondial, international, où l'auteur voit à juste titre la « véritable personnalité » du canal de Suez est souligné à toute occasion, qu'il s'agisse de rappeler les péripéties multiples qui marquèrent la conception, la réalisation et la vie politique du canal, d'exposer les problèmes militaires de la Méditerranée, ou d'envisager le sort du canal à l'expiration de la concession octroyée à de Lesseps.

Mais c'est surtout dans l'étude du rôle économique que ce caractère est mis en pleine lumière; une analyse, remarquable dans sa brièveté, des échanges de marchandises réalisés par voie de Suez nous montre, en effet, le canal intégré à ce point à l'économie du monde que son trafic ne cesse d'en traduire les états successifs, de fièvre ou de dépression, si bien que les tableaux statistiques du canal s'analysent en définitive en de véritables feuilles de température de la planète.

Cependant, pour nécessaire que soit son rôle, le canal de Suez ne jouit d'aucun monopole de droit ni de fait. Son étude comporte donc tout naturellement celle des concurrences qu'il subit, non seulement de la part d'autres routes maritimes, mais encore de voies terrestres, comme le Transsibérien, souterraines, comme le pipe-line du pétrole irakien, ou même aériennes, depuis que l'avion est venu modifier le tracé des itinéraires de passagers.

De ces concurrences, deux seulement sont à retenir : celle que, dans le trafic des marchandises, la voie du Cap exerce avec une intensité variable selon le niveau de la prospérité économique et le degré de l'insécurité politique, et celle de l'avion qui s'affirme de plus en plus dans le transport des voyageurs, sans d'ailleurs pouvoir jamais porter grand préjudice à la Compagnie du canal.

Quant au canal de Panama, il n'est pas un rival pour le canal de Suez : les régions desservies sont trop différentes. Aussi bien n'y a-t-il guère que des différences à relever entre les deux canaux, à telle enseigne que M. A. S. peut dire en exagérant à peine que leur seul trait commun est d'unir deux mers à travers un isthme.

Mais l'auteur aurait mauvaise grâce à s'en plaindre, car il lui est ainsi loisible, sans qu'il en résulte la moindre lassitude pour le lecteur, de faire à nouveau l'histoire d'une création, rappelant, comme pour Suez, l'origine lointaine, l'exécution difficile du canal de Panama, pour en décrire ensuite l'aménagement, le fonctionnement.

L'opposition entre les deux canaux qui se marque tout au long de ces développements subsiste au moins partiellement jusque sur le terrain économique. En effet, alors que le canal de Suez reste en marge de la vie égyptienne, le mouvement du canal de Panama est fait pour un quart environ d'un trafic de cabotage entre la côte Atlantique et la côte Pacifique des Etats-Unis, où il faut voir bien moins des échanges véritables que des opérations de distribution relevant du commerce intérieur.

Puis, quand le canal de Panama joue véritablement un rôle d'instrument du commerce international en permettant les échanges entre pays économiquement jeunes et pays plus évolués, il ne le fait pas aux dépens du canal de Suez. A chacun des deux canaux est dévolu, en effet, un domaine géographique propre, et bien étroite est la lisière où il peut être question d'une lutte d'influence.

Bien plus, loin de se nuire, les deux canaux se servent mutuellement par la création d'échanges et, si les niveaux de leurs courants s'élèvent ou s'abaissent, c'est de conserve, en tant qu'ils ressentent le flux et le reflux des marées économiques mondiales.

Comme on peut le voir, « il y a, dans cette étude, de la géographie et de l'histoire, de la politique et de la finance, de l'administration et de l'hygiène, du commerce, des travaux publics et de l'activité maritime ». En tous ces domaines, l'auteur se meut avec aisance et, sur chacune des grandes routes, il fait le point comme en se jouant. Aux chiffres produits, aux graphiques commentés, l'économiste et le statisticien mesureront, pour s'en réjouir, l'étendue de la documentation, mais le profane pourra ne pas s'en aviser, tant il sera gagné par l'intérêt sans cesse renouvelé du récit, émerveillé par cette carte qui est déployée devant lui et qui, à la différence des cartes muettes de notre enfance, apparaît riche en couleurs, parlante, et comme bruissante des courants qui la sillonnent.

R.-Ch. Julien.

Tibal (André) et autres, *Questions du Pacifique.* Un vol. in-16 de VIII-238 p., Paris, Centre européen de la Dotation Carnegie, s. d. [1939].

Cette série de six leçons, présentées par M. Malcolm W. Davis, examine les problèmes du Pacifique sous l'aspect politique plutôt que sous l'aspect économique, cependant indiqué dans l'exposé général de M. T. M. G. F. Hublard a seulement, dans *Hégémonie ou équilibre en Extrême-Orient?* appuyé sur la doctrine américaine de la « porte ouverte ». Dans *La France et le conflit d'Extrême-Orient*, M. E. Dennery a brillamment exposé la position de l'Indochine et la pénétration économique de la France dans la Chine méridionale. Il y a là une question de stratégie commerciale analysée avec ses avantages et ses faiblesses. De même, à propos des *Responsabilités néerlandaises dans le Pacifique*, M. F. M.

van Asbeck résume avec vigueur les caractéristiques économiques de l'Insulinde, et souligne l'aspect international de cette économie. Les archipels produisent non seulement 95 p. 100 du quinquina, mais 32 p. 100 du caoutchouc, 28 p. 100 du coprah, et encore 10 p. 100 du thé, etc., de la consommation universelle. Notons également que 90 p. 100 de leur thé et de leur sucre, 80 p. 100 de leur café, sont destinés à l'exportation. Ils dépendent donc étroitement du marché mondial : « La population indigène... a sûrement été atteinte dans son existence matérielle par la chute générale des prix », par exemple celle des prix du riz et des fèves soja. Ces chiffres dictent au gouvernement de La Haye sa politique économique. 56 p. 100 de l'exportation de cet empire vont désormais vers l'Europe et l'Amérique.

H. Hauser.

L'Egypte indépendante. (Publication du Centre d'études de politique étrangère, n° VII.) Un vol. in-8° de 456 p., Paris, Paul Hartmann, 1938.

Voici un livre d'initiation indispensable pour qui veut connaître l'état actuel du problème égyptien. Le ou les auteurs ne nous sont pas connus; la couverture indique simplement que ce volume est l'œuvre du « Groupe d'études de l'Islam », lequel est lui-même une émanation du Centre d'études de politique étrangère, dont les travaux sont toujours très appréciés.

Une première partie retrace l'évolution politique et sociale de l'Egypte et décrit avec beaucoup de détails l'enchaînement des événements qui ont conduit à la libération de l'Egypte par le traité du 26 août 1936. Une deuxième partie traite du statut des étrangers en Egypte; on y rappelle ce qu'était le régime capitulaire et on expose le régime nouveau élaboré à la Conférence de Montreux en 1937. La troisième partie intéressera particulièrement nos lecteurs : elle donne une description de l'économie égyptienne : sur la propriété et les modes d'exploitation de la terre, sur la question des dettes agraires, sur l'état de l'artisanat indigène et l'essor de la grande industrie, sur le commerce intérieur et extérieur, on y trouve, commodément groupés et intelligemment commentés, les chiffres fondamentaux. La quatrième partie parle de la presse égyptienne : elle n'est pas la moins suggestive.

G. Pirou.

Statistique.

Bureau international du travail, *Annuaire des statistiques du travail* (1939). Un vol. in-4° de VIII-239 p., Genève, 1939.

Cet utile annuaire paraît pour la quatrième fois. Il contient les statistiques habituelles sur la population, l'emploi et le chômage, la durée du travail, les salaires, le coût de la vie, les budgets familiaux,

les conflits du travail, les migrations. Quelques tableaux qui figuraient dans les précédents annuaires, tels que ceux du chômage par sexe, des nombres-indices du chômage, des salaires dans l'agriculture ou dans les mines, ont pu être supprimés dans ce quatrième volume, sans grand dommage. En revanche, il contient quelques statistiques économiques qui complètent utilement les données relatives au travail.

Tous les chiffres reproduits ici proviennent de sources officielles, que des notes introductives mentionnent, en fournissant des indications sur la méhode d'élaboration de ces statistiques, les caractéristiques et les réserves qu'elles comportent. On ne manque pas d'insister sur la prudence avec laquelle il convient de procéder à des comparaisons internationales au moyen de tels chiffres, dont la réunion n'en forme pas moins un travail très appréciable et qui rendra service.

Roger PICARD.

Matières premières.

Dennery (Etienne), avec la collaboration de Max CLUZEAU, Jean GOTTMANN, Etienne MANTOUX et Jean SIROL, *Le problème des matières premières.* Un vol. in-8° de 246 p., Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1939.

Ce volume fait partie d'une série d'études sur le problème des changements pacifiques dans les relations internationales, publiée par l'Institut international de coopération intellectuelle, à la suite d'une enquête menée par la Conférence permanente des hautes études internationales. Jamais peut-être une étude si détaillée, aussi méthodiquement conduite, aussi abondamment documentée, n'aura été consacrée à un sujet qui, du point de vue scientifique, méritait si peu un tel effort. Mais, du point de vue de la politique internationale, jamais travail n'aura été plus utile, s'il peut nous délivrer enfin de la criaillerie de quelques nations qui ont inventé de se nommer « prolétaires » pour donner une apparence de justice à leurs désirs de conquêtes et d'abord d'enrichissement. Toutes les thèses de ces nations « insatisfaites », comme on les appelle aussi, sont présentées avec les arguments qui les ont soutenues dans les conférences internationales, les discours et les publications. Pas une ne résiste à un examen sérieux. Elles cherchent toutes à dissimuler le véritable problème qui est stratégique et non pas économique, qui prépare l'état de guerre et ne s'applique pas à une économie de paix.

Il est bien évident que les matières premières sont inégalement réparties entre les nations. Mais « aucun pays n'apparaît comme absolument pourvu ou comme absolument dépourvu ». Cette inégalité n'implique pas une condamnation qui conduirait les uns à l'esclavage et les autres à la ploutocratie.

Cette inégalité, M. D. l'a dit — mais il aurait pu y insister davan-

tage — n'a rien non plus de permanent. Il appartient souvent aux pays qui se croient défavorisés de la corriger eux-mêmes. Par exemple, on compte aujourd'hui 14 pays producteurs de bauxite; il y a vingt-cinq ans, on n'en aurait compté que 2 ou 3, et il y a cinquante ans, la France paraissait avoir un monopole; dans vingt-cinq ans, il y aura des exploitations de bauxite dans beaucoup d'autres pays qui se croient, sur ce point, « insatisfaits », parce qu'ils n'ont pas pris assez de peine pour connaître leurs richesses; ou bien encore on se servira d'autre chose que la bauxite pour faire de l'aluminium. Aux tableaux qui se trouvent à la fin de l'ouvrage, on voit que pour presque toutes les matières premières, le chiffre de la production mondiale de 1925-1929 à 1936 a augmenté, et que pour presque chaque pays le pourcentage de sa production dans le total a diminué parce que le nombre des pays fournisseurs s'est accru.

Pour conclure, M. D. rappelle cette opinion de M. Rist, qui a participé aux conférences de la S. D. N. sur les matières premières : le grand problème qui se pose à toutes les nations est de savoir si elles veulent organiser leur économie pour la guerre ou pour la paix. Si les gouvernements s'occupaient uniquement d'élever le niveau de vie de leurs peuples, les conflits des matières premières seraient peu nombreux. Si des gouvernements veulent organiser leur économie pour la guerre, le problème des matières premières devient une cause inévitable de frictions, mais les autres gouvernements seraient insensés, à moins d'entretenir avec eux des relations amicales et sûres, de leur faciliter leur effort.

Quand la guerre sera terminée, il y aura encore des conférences sur la distribution des matières premières. Il faut espérer que ceux qui y seront envoyés auront lu et relu le très utile travail de M. D. et de ses collaborateurs. C'est là surtout qu'il prouvera son utilité.

Augé-Laribé.

Agriculture et économie rurale.

Ucker (Paul), *Die italienische Agrarpolitik seit 1925 unter besonderer Berücksichtigung des « Kampfes um das Getreide »*. Un vol. in-8° de 182 p., Aarau, Editions H. R. Sauerländer, 1935.

Il est un peu tard pour rendre compte de cette thèse de l'Université de Zürich, dont la documentation remonte à plusieurs années.

L'auteur a su montrer que la « bataille du blé » n'était qu'un aspect de l'œuvre entreprise par le fascisme pour tirer de la terre italienne le maximum de produits (d'où de nombreux tableaux statistiques), mais qu'elle était peut-être la plus caractéristique par suite de la prédominance du facteur politique : que la récolte italienne suffise aux besoins du pays.

Il montre les difficultés de l'œuvre entreprise; par exemple, 88 p. 100 des exploitations cultivent moins de 4 hectares et il est impossible de se passer d'elles pour obtenir une production massive de blé; et ce n'est pas la seule difficulté. Par contre, l'agriculture italienne présente des aptitudes marquées pour d'autres productions (vignes, fruits, légumes, etc.); pourquoi ne pas en profiter ?

Malgré les résultats obtenus, l'auteur estime que l'autarcie ne pourrait être réalisée que moyennant une compression des besoins, c'est-à-dire une diminution du niveau de vie, et révèle que le Duce a d'ailleurs déclaré « absurde » une telle poursuite.

P. Fromont.

Industrie et organisation de la population.

Duchemin (René-P.), *Organisation syndicale patronale en France*. Préface de M. C.-J. Gignoux. Un vol. in-12 de IX-330 p., Paris, Librairie Plon, 1940.

L'auteur de ce livre a fondé la Confédération générale de la production française et l'a présidée pendant une période de quinze années qui s'est terminée en 1936 et qui a été traversée par maintes crises économiques et sociales. M. D. s'est trouvé amené, pendant ces années, à étudier, dans les rapports et discours que lui imposaient sa charge, toute la vie économique de notre pays, dans ses relations avec les circonstances générales. Ce sont ces travaux qu'il a réunis dans ce volume; leur rapprochement n'a pas seulement pour résultat d'amener le lecteur à revivre et à récapituler les principaux événements économiques et sociaux de la trêve, 1919-1939, mais de le faire pénétrer dans une véritable philosophie sociale et dans une doctrine économique. M. D. est un libéral en matière économique et un interventionniste sur le plan social. Ces qualificatifs demanderaient, cela va de soi, à être nuancés pour donner une vue exacte des idées et des positions de l'auteur. Libéral, il n'en est pas moins partisan de l'organisation syndicale et d'un protectionnisme modéré. Partisan de la protection légale du travail, il n'en maintient pas moins fermement le principe de l'autorité patronale et il tient le régime capitaliste pour loin d'avoir épuisé ses vertus et pour loin aussi d'être responsable des maux qu'on lui impute. Un esprit à la fois idéaliste et réaliste anime ce livre, où tout en magnifiant l'honneur de « servir », l'auteur se garde bien de construire un système d'où le mobile de l'intérêt personnel serait banni. Son livre, qui est d'un homme de cœur et d'un homme d'expérience, sera lu et médité avec profit par tous ceux qui auront demain à prendre part à la reconstruction de la cité.

Roger Picard.

Échanges intérieurs et organisation commerciale.

Filane (Edward-A.), avec le concours de **Gabler (Werner K.)** et de **Brown (Percy S.)**, *Vers l'organisation rationnelle du commerce de détail.* Traduit de l'anglais (*New steps forward in retailing*) par Mme R. de Nanteuil et Mlle E. Schlochauer. Préface de Roger Picard. Un vol. in-8° de 257 p., Paris, Dunod, 1939.

Cet ouvrage fait songer irrésistiblement à celui de M. Roger Picard sur les nouvelles formes des entreprises commerciales. Il a aussi pour objet l'étude des efforts tentés pour l'amélioration de la « distribution ». — Il en diffère pourtant par certains traits. Ses auteurs notamment ont cru devoir insister assez longuement sur les mesures pratiques d'organisation purement interne (répartition des services, attribution aux chefs de chacun d'eux d'une certaine autonomie et donc d'une certaine responsabilité) prises par chaque type d'entreprise (grand magasin, magasin à succursales multiples, coopératives) pour améliorer son propre fonctionnement. — De plus, cet ouvrage, plus que celui de M. Roger Picard, affirme la supériorité d'une formule de distribution (le magasin à succursales multiples) sur toutes les autres, bien que cette supériorité n'ait guère été évidente jusqu'à présent qu'en Amérique.

Tout le livre est consacré à rechercher par quels procédés les autres formules d'entreprises commerciales peuvent s'assurer les mêmes avantages que les magasins à succursales multiples : l'étude est surtout poussée en ce qui regarde les grands magasins, mais le point de vue des petits détaillants et des coopératives de consommation n'a pas été oublié. D'une façon générale, c'est dans l'établissement d'ententes entre eux (surtout pour leurs achats) que les entreprises peuvent chercher les moyens de faire concurrence aux magasins à succursales multiples.

L'ouvrage est très attachant parce que la multiplicité des vues pratiques qu'il contient est corrigée par la présence d'une idéologie : il faut que la « distribution » parvienne à faire les mêmes progrès que la « production », malgré son retard actuel, et elle n'y parviendra que si elle sacrifie le mobile du profit à celui du « service ».

E. James.

Échanges internationaux et politique douanière.

Truchy (Henry), *Echanges internationaux et autarcie* (collection Descartes pour la Vérité). Une broch. in-8° de 32 p., Paris, Albin Michel, 1940.

Impossible d'exposer un aussi vaste sujet d'une manière plus complète, plus claire, plus précise, en un moindre nombre de pages. C'est un condensé d'observations et de réflexions très instructives.

L'autarcie se dégage avec des traits exacts : elle s'oppose à l'économie d'échange, à cette politique commerciale de « compromis » entre le libéralisme et le protectionnisme qui a été généralement pratiquée avant 1914. Le développement du commerce international était regardé alors comme un bien, les chiffres des importations et des exportations prenaient place parmi les baromètres économiques des nations. Au contraire, le néo-mercantilisme de la période 1930-1939 tend à la diminution des échanges extérieurs. Une sorte de méfiance à l'égard des étrangers nous ramène à ces temps révolus que l'on qualifiait de primitifs, le mépris des intérêts d'autrui et le relâchement de la morale s'accentuent. Comme à regret, les gouvernements, après avoir isolé les peuples les uns des autres, s'efforcent de rétablir des équilibres partiels par le moyen d'accords bilatéraux. Ainsi apparaît l'autarcie, doctrine de l'Etat fermé, qui s'applique non seulement aux marchandises, mais encore aux capitaux et même aux idées. Elle s'éloigne de l'idéal du bien-être et des conceptions classiques, elle déborde du cadre de l'économique, elle a pour but de permettre soit un changement interne de structure sociale (Russie), soit la préparation à la guerre (Allemagne). Dans tous les cas, elle aboutit à un accroissement d'étatisme et à un appauvrissement général, car la spéculation recule et les succédanés sont coûteux. Cependant, comme elle ne parvient pas à ses fins, car aucun peuple ne saurait se suffire à lui-même, elle se fait de plus en plus menaçante, exige un « espace vital » et tente de recomposer une économie internationale sous le signe de la domination et non plus sous celui de la solidarité. M. H. T. souligne, en passant, l'erreur commise par quelques Français au cours des années qui ont suivi l'expérience sociale commencée en 1936. Poursuivre cette expérience en vase clos eût été aboutir à la ruine. « Aucun système d'autarcie ne peut faire que, sous la loi du moindre effort et du rendement diminué, un peuple puisse améliorer ses conditions d'existence. »

Depuis peu une évolution s'est produite dans le domaine du commerce international, de grands groupements économiques se sont constitués, surtout en tant que « réflexes de défense ». Mais, avec M. H. T., on peut imaginer que le « bloc » devienne un « îlot de liberté » : il serait ouvert à tous ceux qui consentiraient à pratiquer la même politique destinée à faciliter les relations d'échanges. Ainsi se reconstruirait graduellement une économie libérale féconde. L'étroite union actuellement réalisée entre la France et la Grande-Bretagne pourrait être ce noyau central autour duquel viendraient s'agglomérer les peuples de bonne volonté, aujourd'hui hésitants et angoissés.

La brochure de M. H. T. doit être lue, relue et méditée.

L. Baudin.

Monnaie, crédit et change.

Laufenburger (Henry), *Les banques françaises* (t. I de l'*Enquête sur les changements de structure du crédit et de la banque* [1914-1938], publiée sous la direction de Henry Laufenburger par l'Institut scientique de recherches économiques et sociales). Un vol. grand in-8° de 410 p., avec 6 tableaux en annexes, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1940.

Cet ouvrage est le premier tome des résultats de l'Enquête entreprise par la Fondation Rockefeller, avec le concours de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales, présidé par M. Charles Rist, sur les grands problèmes de technique économique susceptibles d'intéresser les relations internationales : protectionnisme économique; — changement dans les méthodes et la réglementation du commerce international; — transformation de structure de la banque et du crédit. Il est heureux que le premier volume soit consacré à notre pays et que l'auteur, qui dirige la partie bancaire de l'investigation, ait eu le temps de le rédiger avant d'être appelé à remplir son devoir militaire. La conclusion en a été écrite aux Armées.

Le livre de M. L. n'est pas une histoire. C'est un bilan. Partant de la structure de l'économie bancaire française en 1913, il y compare son organisation vingt-cinq ans plus tard et il n'évoque les faits que dans la mesure où ils expliquent les changements constatés.

Le trait dominant de l'évolution est l'intervention grandissante de l'Etat dans l'activité bancaire. L'Etat devient banquier. Telle est la conséquence, non seulement du concours que l'Etat a donné à ses fournisseurs au cours de la dernière guerre, mais d'une tendance qui ne se borne pas aux pays totalitaires et que la guerre actuelle ne pourra qu'accentuer. Partout, en effet, non seulement les banques centrales sont tombées sous le contrôle direct de l'Etat, mais encore les collectivités ont créé des établissements publics de crédit. La France, toutefois, n'a peut-être pas été aussi loin dans cette voie que les Etats totalitaires ou même que l'Amérique démocratique. La physionomie des établissements français de crédit, à un quart de siècle de la dernière guerre, demeure à peu près ce qu'elle était. Certes, chez elle aussi, le domaine de la banque privée s'est rétréci au profit de la banque publique ou quasi publique. Mais, au vrai, pour le plus important d'entre les établissements publics, la Caisse des dépôts et consignations, qui groupe 112 milliards de ressources en 1938, il s'agit surtout d'une banque très particulière. La Caisse fait bien accessoirement quelques opérations de banque : réescompte ou placements en valeurs industrielles, mais sa mission principale est d'investir l'épargne qu'elle absorbe en titres de la Dette publique pour la soutenir. Les autres établissements du secteur publics (caisses d'épargne, comptes de chèques postaux, établissements de crédit foncier, maritime ou agricole; — Crédit national, populaire, ou coopé-

ratif, organismes d'habitations à bon marché, caisses nationales des marchés de l'Etat et de crédit aux départements et aux communes) apparaissent plutôt comme des symptômes d'une évolution et comme des organismes répondant à des besoins nouveaux que comme des concurrents dangereux pour les banques privées du type classique.

Aussi bien, en dehors d'une excellente description de ces établissements et caisses, de l'origine, de l'importance et de l'emploi de leurs ressources, est-ce principalement aux banques privées que M. H. L. consacre les pages les plus intéressantes de son ouvrage. Le mouvement de concentration économique et géographique s'y est poursuivi avec des alternances dues aux oscillations de la conjoncture, la phase ascendante étant favorable aux créations de banques modestes, la crise entraînant, au contraire, la fusion des survivantes. Mais, au total, les 6.860 sièges et guichets des grands établissements et des banques régionales ont tendance à s'agglomérer dans le Nord (1.137) et dans la région parisienne (880).

En revanche, à la différence de l'étranger, la France est demeurée assez conservatrice dans la technique de distribution du crédit. Certes, les ressources des banques subissent le contrecoup des transformations sociales et des mouvements de capitaux dus aux événements politiques et militaires, mais leurs méthodes sont demeurées sensiblement les mêmes. La division classique du travail entre les banques de dépôt, pratiquant surtout les opérations à court terme, et les banques d'affaires spécialisées dans la participation s'est maintenue. Et la dure leçon qu'ont subie les banques qui ont prétendu y contrevenir et ont payé cet oubli de leur chute ou de leur absorption n'est pas faite pour changer cette manière de faire. De même, malgré le recul manifeste de l'emploi de la lettre de change, difficile d'ailleurs à chiffrer, car le portefeuille bancaire fait masse des effets publics et des effets de commerce, la France ne s'est pas encore, autant que l'Angleterre ou la Belgique, convertie à la pratique généralisée de l'ouverture de crédit en compte courant. Elle n'a pas lieu de s'en repentir, car cette pratique est loin d'être sans dangers pour la banque qui la consent et pour le client qui en bénéficie à titre précaire.

La France est également demeurée conservatrice dans la réglementation de la profession bancaire. On aurait pu croire, ou craindre, selon ses tendances, qu'à la faveur des défaillances isolées et des interventions de l'Etat pour renflouer les établissements qui en étaient victimes, la puissance publique ne tentât une « nationalisation », ou un « contrôle » plus étendu des banques. Il n'en a rien été. La réforme de la Banque de France en 1936 a été plus nominale que réelle. La mainmise de l'Etat sur la banque d'émission a été temporaire. Le retrait des pouvoirs publics a coïncidé avec l'afflux des capitaux expatriés, et malgré la représentation massive de l'Etat dans le conseil de la Banque, la direction de celle-ci demeure éloignée de

la politique grâce à la compétence et à l'indépendance du gouverneur. D'autre part, la Banque de France, tout en élargissant son rôle de banquier par la pratique de l'escompte direct, a repris son rôle de régulateur du marché monétaire. Certes, la politique de l'escompte y est-elle plus difficile et moins efficace qu'autrefois, neutralisée qu'elle est par les appels massifs de l'Etat aux disponibilités du marché. Mais, par suite de sa liaison avec le Trésor et son rôle dans le fonctionnement du Fonds d'égalisation des changes, la banque d'émission s'acquitte heureusement de sa mission. C'est à elle d'ailleurs que le gouvernement a confié le contrôle des changes depuis le début de la présente guerre.

Si, au total, l'activité de la Banque de France et sa subordination à l'Etat n'ont pas subi de grands changements, l'appareil législatif bancaire lui-même est demeuré sensiblement le même. Sans doute, les projets n'ont-ils pas manqué. Le crédit dirigé a été l'une des formules favorites des partisans du planisme économique. Les scandales financiers, les faillites retentissantes, ont été l'occasion de propositions tendant au renforcement de la surveillance des établissements de crédit, sous forme de séparation obligatoire des banques de dépôts et des banques d'affaires, de réglementation ou d'assurance des dépôts, de prescriptions relatives à la liquidité, au bilan uniforme et obligatoire, etc. De tout cela, il n'est sorti qu'une série de mesures visant les conditions d'exercice de la profession de banquier.

L'excellent et précieux ouvrage de M. H. L. ne prendra tout son relief que quand l'achèvement de l'enquête dont il forme une des parties principales permettra de comparer l'évolution française aux transformations de la structure bancaire à l'étranger. Le conservatisme de notre régime ne doit pas être confondu avec l'immobilisme. Il comporte une adaptation aux circonstances. En tout cas, il montre une capacité de résistance aux crises économiques ou politiques dont l'admirable tenue du marché monétaire et financier français depuis septembre 1939 constitue une preuve éclatante. Notre pays répugne aux expériences trop hardies. Nos gouvernements, même les plus avancés, sont contraints de compter avec cette prudence. L'événement établit que c'est, en matière bancaire, comme ailleurs, une attitude fort avisée.

W. Oualid.

Moll (Bruno), *La moneda*. Un vol. in-8° de 420 p., Lima, Libreria e imprenta Gil, 1938.

M. B. M. a publié déjà dans son pays des ouvrages monétaires qui ont établi sa réputation : *Logik des Geldes*, à Leipzig; *Die modernen Geldtheorien* à Stuttgart. Aujourd'hui professeur d'économie politique à San Marcos de Lima, la plus ancienne Université du Nouveau-Monde, il nous donne un traité général de la monnaie en langue espagnole. Sous ce titre sont compris les systèmes monétaires et certains aspects

des problèmes de change et de banque. C'est donc un sujet très vaste que l'auteur a voulu traiter; l'entreprise était difficile, il l'a réussie. Nous lui savons gré d'avoir montré que les manipulations monétaires étaient incapables de fournir des remèdes aux maux qui frappent nos sociétés.

Le fond de sa thèse n'a pas changé; nous l'avons nous-même examinée dans notre ouvrage sur *La monnaie et la formation des prix.* M. B. M. cherche à édifier une synthèse du nominalisme et du métallisme en établissant que la monnaie, assignation sur les biens et les services, a une « valeur finale ». Elle circule, d'après lui, parce que le public a confiance dans la possibilité de se procurer, grâce à elle, les objets de ses désirs ou de la transformer en métal précieux. Dans les deux cas, une réserve métallique est la meilleure représentation matérielle de la satisfaction définitive offerte au porteur de monnaie. Chacun sait que le dernier détenteur de monnaie aura en sa possession une chose de valeur, même si toute circulation vient à cesser; c'est pourquoi chacun accepte cet instrument d'échange. Le fondement de la valeur de la monnaie est situé ainsi au jour de la disparition de la fonction monétaire.

Il est évidemment facile de critiquer un livre portant sur une matière aussi étendue et aussi complexe. Nous devons cependant avouer que nous aurions aimé trouver des développements relatifs aux théories les plus actuelles, comme celle de la monnaie neutre, et aux faits contemporains sensationnels, par exemple aux expériences de monnaie fondante au Tyrol, aux Etats-Unis, au Canada.

D'autre part, la bibliographie est réduite. L'auteur semble mal connaître la littérature française et italienne. Des écrivains qui font autorité en matière monétaire, comme M. Rist ou M. Bresciani-Turroni, ne sont pas cités. Par contre, nous avons été heureux de trouver des références à des études parues en Amérique du Sud et qui demeurent malheureusement ignorées chez nous, par exemple celle du Dr Oscar Arrus sur la stabilisation monétaire.

Au total, nous recommandons la lecture de cet ouvrage à tous ceux qui s'intéressent à la monnaie. L. Baudin.

Aeschimann (Maurice), *Le rôle économique et social de la monnaie stable. L'illusion de la monnaie flottante.* Un vol. gr. in-8° de xii-242 p., Lausanne, F. Roth et Cie, et Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939.

Personne n'a jamais douté des avantages économiques et sociaux d'une monnaie stable, mais pour le grand public ces avantages restent souvent impondérables, de telle sorte que les politiciens peuvent aisément en faire bon marché.

C'est le mérite de M. A. de les avoir mis en lumière avec toute la simplicité d'un journaliste qui sait par expérience que de tels sujets doivent être traités sans pédanterie.

Ce livre n'est cependant pas un manuel élémentaire. Il commence,

à la vérité, par une entrée en matière à l'usage des profanes où, suivant une méthode employée en physiologie, l'auteur fait saisir la fonction monétaire en montrant les lacunes des monnaies dégradées. Mais l'exposé des facteurs de dévaluation qui constitue la première partie de l'ouvrage, celui des effets de l'instabilité monétaire qui fait l'objet de la seconde, et la recherche des remèdes qui termine le livre forment un vrai traité de la stabilité, ou plutôt de l'instabilité, monétaire où la facilité n'est nullement exclusive d'une érudition véritable.

Il est à noter que si dans dans l'ensemble de son travail M. A. n'a pas caché sa sympathie pour le libéralisme, il s'est cependant résolu à faire la part du feu en présence de l'impossibilité de porter remède aux causes profondes du mal qui a fait l'objet de ses méditations.

J. MORET.

Capitalisme, socialisme, corporatisme, économie dirigée.

Les grands textes du marxisme. Sur la famille, choisis, traduits et présentés par Jean FRÉVILLE. Un vol. in-8° de 134 p., Paris, Editions sociales internationales, 1938.

Recueil d'une soixantaine de « morceaux choisis », empruntés aux œuvres de Marx, d'Engels et de Lénine, concernant la famille, le mariage, la femme, l'enfant, la question sexuelle, etc. Quelques-uns de ces textes, ceux par exemple empruntés au livre d'Engels sur l'*Origine de la famille*, sont aujourd'hui un peu vieillots. D'autres relèvent de la déclamation antibourgeoise et anticapitaliste. Mais il en est de plus intéressants, en ce qu'ils présentent, sous une forme brève et très accessible, certains points de vue de la doctrine marxiste. Dans les annexes, on lira un exposé assez curieux, rédigé par Clara Zetkin, des opinions de Lénine sur la question de l'amour libre, à propos de laquelle celui-ci proteste contre la manière dont cette liberté est envisagée dans la jeunesse communiste. On a la surprise de rencontrer un Lénine, sinon ascétique, du moins assez austère pour condamner la « théorie du verre d'eau », et pour ajouter : « Merci pour ce marxisme pour lequel tous les phénomènes et toutes les modifications qui interviennent dans la superstructure idéologique de la société se déduisent immédiatement, en ligne droite et sans réserve aucune, uniquement de la base économique. »

R. GONNARD.

Finances publiques.

Berthier (Lucienne), *La comptabilité publique suédoise*. Un vol. in-8° de 250 p., Paris, Librairie du Recueil Sirey (Bibliothèque de finances publiques françaises et étrangères), 1938.

L'auteur expose dans ce livre le régime de la comptabilité publique suédoise et, plus particulièrement, le fonctionnement de l'Office central de la comptabilité. Ce service d'Etat, chargé de la vérification et du

contrôle des comptes publics, est à peu près inconnu, car il est, dans sa forme actuelle, d'organisation récente et tous les textes qui le concernent sont en suédois. Il n'existait jusqu'à présent aucune étude sur cette institution, dont la connaissance présente pourtant le plus grand intérêt pour les études de finances publiques comparées et pour la mise au point du contrôle de l'exécution du budget. Cet ouvrage présente le grand mérite d'avoir été préparé sur place et de donner la traduction de documents jusqu'à présent peu utilisables. Il fait honneur à la bibliothèque de la section de finances publiques de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris.

L. Trotabas.

Classes et conditions sociales.

Société des Nations (*Organisation d'Hygiène. Commission technique de l'alimentation*). *Directives pour les enquêtes sur la nutrition de la population,* par E.-J. Bigwood. Un vol. in-8° de 293 p., Genève, 1939.

Depuis plusieurs années la S. D. N., ainsi d'ailleurs que le B. I. T., poursuivent des recherches approfondies sur les problèmes de l'alimentation et ont publié à ce sujet des volumes extrêmement intéressants. Le nouveau volume rédigé par le docteur B. met en valeur le caractère à la fois social et physiologique des enquêtes dont il s'agit et cherche à déterminer les meilleures méthodes selon lesquelles il convient de les conduire. Du point de vue qui nous intéresse, elles ont à rechercher les disponibilités alimentaires des divers pays, à étudier le régime des diverses classes de la population et le coût de ce régime dans ses rapports avec le coût global de la vie. Elles portent soit sur des groupes sociaux déterminés, soit sur des familles, soit sur des institutions de vie en commun. Les méthodes employées sont celles des questionnaires des budgets de famille, etc. Une fois établie la valeur physiologique des aliments et reconnus les besoins alimentaires des individus suivant la nature de leur profession, l'enquête économique permet d'apprécier la situation des divers pays ou groupes sociaux en ce qui concerne la nutrition. D'utiles enseignements peuvent en résulter au point de vue de l'organisation des productions agricoles, de la condition et des habitudes de vie des classes nombreuses. L'ouvrage du docteur B., très documenté et très consciencieux, rendra de grands services à ceux qui étudient les problèmes, si importants, de l'alimentation.

Roger Picard.

Société des Nations, *Etude sur les politiques nationales de l'alimentation* (1937-1938). Un vol. in-8° de 125 p., Genève, 1939.

Depuis quelques années, la S. D. N. a consacré un effort soutenu à l'étude des problèmes de l'alimentation, et les volumes qu'elle a publiés à ce sujet ouvrent les voies à des recherches qui ne peuvent manquer

d'être fructueuses sur le plan économique et social. Le présent volume résume les travaux faits en 1937-1938 par les Comités nationaux de l'alimentation dans les principaux pays adhérents à la S. D. N. Leur tâche est de se documenter sur l'état de l'alimentation dans les diverses classes sociales, d'ouvrir des enquêtes, d'indiquer dans quel sens il conviendrait d'orienter la politique alimentaire des Etats. Il sera intéressant de suivre, année par année, les résultats de cet effort concerté, dont le but immédiat doit être l'éducation du public et la propagande, au même titre que les recherches biologiques ou économiques. La Commission technique de la S. D. N. y aide de son côté, en étudiant directement les problèmes relatifs aux bases physiologiques de l'alimentation; au cours des deux années écoulées, elle s'est particulièrement intéressée à ce qui concerne l'enfance.

Roger Picard.

Droit.

Aucuy (Jacqueline), *L'altération du dollar et les contrats.* Un vol. in-8° de 190 p., avec un avant-propos du professeur K. G. Bremble, du « Department of Economics, San Francisco ». Paris, Librairie technique et économique, 1938.

Ouvrage excellent, où sont étudiées de façon fort intéressante, bien que de très haut, les conséquences de la dévaluation américaine sur l'ensemble de la vie sociale américaine.

L'application de cette politique, même à tous les étrangers dans les relations internationales, y est stigmatisée comme il convient; les contradictions doctrinales commises à cet égard par la Cour suprême y sont bien relevées. Le sens général du livre est bien indiqué, p. 171 : « Or, dans le même temps où se commettent ces graves violations des contrats, une tendance apparaît qui veut porter au maximum le nombre et l'importance des engagements contractuels : les contrats collectifs se proposent de régler toute la condition de milliers d'ouvriers. Etrange contradiction »

E. James.

REVUE DES REVUES[1]

I. REVUES DE LANGUE FRANÇAISE.

***Académie des Sciences morales et politiques (Revue des travaux et comptes rendus des séances de l'). 1939.**

Janv.-Févr. = Baron SEILLIÈRE. *Le libéralisme doctrinaire dans l'œuvre de Doudan* [II]. = Marquis DE CANISY. *L'apprentissage obligatoire.* = Jacques DE DAMPIERRE. *Les publications officielles dans la documentation de l'Etat moderne.* = Fortunat STROWSKI. *Allocutions prononcées à l'occasion des décès de MM. Edgard Allix et Charles Dupuis, membres de l'Académie.*

Activité économique (L'). 1940.

Janv. 31. = P. FÉRIGNAC et E. MORICE. *Le marché de la viande de bœuf à Paris* [I].

***Année politique française et étrangère (L'). 1940.**

Janv. = Ernst-Robert CURTIUS. *L'idée de civilisation dans la conscience française* [I]. = I. O. LÉVINE. *Le mouvement social et ouvrier au Japon.*

Févr. = Ernst-Robert CURTIUS. *L'idée de civilisation dans la conscience française* [II].

Bulletin de statistique et de législation comparée. 1939.

Juill.-Août. = *Fascicule B : Législation :* ALLEMAGNE *: Le rendement des impôts au cours de l'exercice* 1938. = *La dette du Reich aux* 31 *mars* 1938 *et* 1939. = ITALIE : *La taxe de transmission sur les valeurs mobilières.*

1. Pour les revues marquées du signe *, le dépouillement ne retient que les articles de portée économique.

Droit social. 1939 et 1940.

Nov.-Déc. = Jean MARCHAL. *La contribution nationale extraordinaire et l'impôt cédulaire sur les salaires.* = Paul DURAND. *Revision des conditions du travail.* = *Les nouveaux organismes du droit social.* = *Les restrictions à la liberté du commerce et de l'industrie.* = *Le problème de la main-d'œuvre.* = BRÈTHE DE LA GRESSAYE. *L'élection des délégués du personnel.*

1940. Janv. = Joseph DANEL. *Le nouveau statut des délégués du personnel.* = Jean CAPITANT. *L'assurance des risques de guerre.* = *Les nouveaux organismes du droit social.* = *L'étude de la situation économique.* = GARRIGOU-LAGRANGE. *L'Office du blé.* = CHAMBEYRON. *Le nouveau régime du travail.* = *La politique sociale du temps de guerre.*

Économie française [2]. 1940.

Janv. 25. — Camille ROSIER. *Les bénéfices industriels et commerciaux durant la guerre.* = J. B. *Le financement des marchés publics.* = P. GOUSSU. *Le Code de la famille.* = Gaëtan PIROU. *Néo-libéralisme, néo-corporatisme, néo-socialisme.*

***Europe nouvelle (L'). 1940.**

Janv. 6. = René SÉDILLOT. *Crise ferroviaire en Allemagne.* = Herbert WEICHMANN. *Fissures dans le blocus.* = H. M. *Le nouvel accord germano-roumain.* = **Janv. 13.** = H. W. *Le dictateur de la disette.* = Georges LEFRANC. *Le régime du travail pendant la guerre.* = René SÉDILLOT. *Le problème du pétrole en Allemagne* [I]. = **Janv. 20.** = Georges MARÉCHAL. *La déchéance des élus communistes.* = Georges LEFRANC. *Le Comité confédéral national de la C. G. T.* = René SÉDILLOT. *Le problème du pétrole en Allemagne* [II]. = *Comment fut négocié l'accord commercial entre la Pologne et l'U. R. S. S.* = **Janv. 27.** = Robert WOLFF. *Paul Reynaud, Léon Blum et Franklin Roosevelt.* = Jean CLAUDE. *La coopération franco-britannique.* = René SÉDILLOT. *Le problème du pétrole en Allemagne* [III].

Févr. 3. = Jean CLAUDE. *Il faut faciliter les changes et les échanges à l'intérieur de l'Union franco-britannique.* = Georges LEFRANC. *La Fédération syndicale internationale.* = Herbert WEICHMANN. *Vers une nouvelle définition de la politique financière allemande.* = René SÉDILLOT. *Le problème du pétrole en Allemagne* [IV]. = Georges MARÉCHAL. *Autour de la suppression de la patente.* = Léon LIMON. *Ebauche d'une conscience nationale en Chine.* = **Févr. 10** = M. TAHSIN. *Les droits et les devoirs de la neutralité économique.* = Georges LEFRANC.

2. Publication du Centre polytechnicien d'études économiques, destinée, en raison des circonstances, à remplacer *X-Crise*. (Paraît à la Librairie sociale et économique, 3, rue de la Sorbonne, Paris, Ve).

Le Comité syndical franco-britannique. = Jean CLAUDE. *Restaurons et développons le commerce franco-britannique* = René SÉDILLOT. *Le problème du pétrole en Allemagne* [V]. = **Févr. 17.** = René SÉDILLOT. *Le remplacement de la patente.* = Jean CLAUDE. *Autarcie interalliée ou commerce international.* = **Févr. 24.** = Georges MARÉCHAL. *La déchéance des députés ex-communistes.* = René SÉDILLOT. *Les restrictions à l'ordre du jour.* = Ch. DE LA PASTURE. *Le « nœud de Djibouti »* [I]. = Herbert WEICHMANN. *Il ne faut pas négliger l'importance de l'accord germano-russe.*

Mars 2. = Jean CLAUDE. *Conditions d'une politique d'exportation.* = René SÉDILLOT. *Un point faible de l'économie allemande : du problème de l'élevage au problème du cuir.* = Georges LEFRANC. *La rencontre socialiste franco-britannique.* = **Mars 9.** = René SÉDILLOT. *Convention de guerre avec la Banque de France.* = Charles DE LA PASTURE. *Le « nœud de Djibouti »* [II]. = Jean M. *Défense nationale et économie hollandaises.* = **Mars 16.** = Jean CLAUDE. *Le mémorandum américain et la coopération franco-britannique.* = René SÉDILLOT. *L'emprunt britannique.* = Léon LIMON. *Le communisme en Chine.* = N. B. *Le chemin de fer du Yunnan.* = **Mars 23.** = Paul BASTID. *La politique du ravitaillement.* = William OUALID. *Le mémorandum américain et la solidarité franco-britannique.* = Herbert WEICHMANN. *Indécision de la politique économique du Reich.*

Journal de la Société de statistique de Paris. 1940.

Janv. = Alfred BARRIOL. *Nécrologie : L. J. Magnan.* = Pierre DEPOID. *Chronique de démographie.*

Févr. = *Allocution de M. Divisia, président sortant, et discours de M. Ch. Rist, président pour 1940.* = Edmond MICHEL. *Questions immobilières et livre foncier.* = Lucien AMY. *Etude statistique de l'expression*

$$\frac{p^1}{q^1} = \frac{p^2}{q^2} = \ldots \frac{p^i}{q^i} = c^{te}.$$

Première application à l'étude de la fréquence des formules digitales.

Mars. = [Aucun article à signaler.]

Journal des Economistes. 1939.

Nov.-Déc. = Edmond PAYEN. *Après deux mois et demi de guerre.* = E. P. *Economie de guerre et économie de paix.* = N. *La première encyclique de Pie XII.* = Carmen ENNESCH. *L'Allemagne était-elle industriellement acculée à faire la guerre?* = Michel CARSOW. *L'Afrique* [II]. = J. GAUCHÈRE. *Les mesures financières de guerre.* = E. R. *Le blocus.*

***Mois (Le). 1940.**

Févr. 5. = Florian Delhorbe. *L'œuvre du nazisme.* = Jean de Bayac. *L'Alsace en Périgord.* = Louis Lonay. *La France d'outre-mer est entrée en lutte.* = W. W. *Les antécédents du pacte germano-soviétique.* = G. Margouliès. *Où en est le conflit sino-japonais?* = J.-B. Florian. *Le pétrole roumain.* = J. Delevsky. *Pourra-t-on utiliser pratiquement l'énergie de l'atome?*

Mars 5. = Louis Tissot. *Les Scandinaves et le ravitaillement du Reich en matières premières.* = *La coopération économique des alliés et les rêves de fédération.* = Pierre Mélotte. *Les vagabondages d'un enfant sans famille en U. R. S. S.* = J. Delevsky. *L'influence de la guerre océanique sur la migration des poissons de mer.* = *L'Allemagne et le pétrole.*

***Nouveaux Cahiers. 1940.**

Janv. 1er. = Jean Maroger. *Organisons l'exportation.* = Jean Coutrot. *Offensive d'hiver sur le front intérieur.* = Lucien Laurat. *Lignes de force économiques en Europe centrale.* = Paul Elbel. *Préparation économique de la paix.* = Gabriel Dayras. *Le contrôle international des armements comme but de guerre.* = Simone Weil. *Réflexions sur les origines de l'hitlérisme.* = Joseph Rovan. *L'Autriche.*

Févr. 1er. = Harold Nicolson. *Divergences possibles entre les buts de guerre de la France et de l'Angleterre.* = Dr J. H. Oldham. *Préface à un examen des buts de paix.* = Horsfall Carter. *Vers l'Europe de demain.* = Robert Byron. *Le mouvement de l' « Union fédérale » en Grande-Bretagne.* = H. G. Wells. *Une déclaration des droits.* = Jules Castier. *Quelques opinions britanniques sur les conditions de paix.* = *Autour du plan Keynes.* = Pierre de Lanux. *Les conditions d'une Europe nouvelle.* = Salvador de Madariaga. *Pourrons-nous organiser l'Europe?* = Nicolas Halasz. *L'Etat national et la démocratie.*

Mars 1er. = N. C. *Après six mois de guerre.* = Th. Ruyssen. *L'avenir des petits Etats.* = Henri Noyelle. *Le contenu économique et social du fédéralisme européen.* = Henri Bouché. *De la défense nationale à la sécurité européenne.* = G. Kitcheef. *La sécurité et la guerre dans l'Europe de demain.*

***Politique étrangère. 1939 et 1940.**

Déc. = Henri Labouret. *L'Afrique du Sud et l'Allemagne.* = Jean Thévenot. *La reconstruction de l'Espagne.* = Michel Bréal. *La Chine après deux ans de conflit.*

1940. Févr. = S. Charléty. *C. Bouglé.* = R. Auboin. *L'effort économique de guerre franco-britannique.* = Adam Rose. *La reconstruction économique de l'Europe centrale et orientale.* = H. Laufenburger. *Les finances de guerre de l'Allemagne.*

Revue de l'Institut de Sociologie (Solvay). 1939.

Oct.-Déc. = Maurice ANSIAUX. *La direction politique.* = Hélène D. ANTONOPOULO. *L'évolution sociale des monts-de-piété* [II].

***Revue de Paris. 1940.**

Janv. 1er. = André SIEGFRIED. *Le canal de Suez.* = **Janv. 15.** = Léopold REBEL. *Les mines sous-marines.*

Févr. 1er. = André SIEGFRIED. *La contribution de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis à la civilisation occidentale.* = **Févr. 15.** = Frédéric SABATIER et Marc FRIEDWALD. *L'Allemagne manquera-t-elle de pétrole?*

***Revue des Deux Mondes. 1940.**

Janv. 1er. = Robert D'HARCOURT. *La collusion germano-soviétique et l'opinion allemande.* = Bernard FAŸ. *Les Etats-Unis devant la guerre.* = Louis MARLIO. *Mystiques totalitaires.* = **Janv. 15.** = François CANAC. *L'organisation de la recherche scientifique.*

Févr. 1er. = André LACROIX. = *L'abandon de la terre.* = **Févr. 15.** = Louis MARLIO. *Culture et morale totalitaires.*

Revue des Etudes coopératives. 1939.

Oct.-Déc. = Dr G. FAUQUET. *Technique capitaliste et technique coopérative.* = Jean SIROL. *La politique de l'« open market » ou de la monnaie dirigée par l'Etat.* = A. DAUDÉ-BANCEL. *Le XXVIIe Congrès de la mutualité et de la coopération agricole : Belfort, 15-18 juin 1939.*

Revue économique internationale. 1940.

Janv. = Prof. Dr F. EULENBURG. *Démolition de l'économie mondiale.* = Paul SIMON. *L'économie de guerre au Japon.* = Radu PLESIA. *La situation économique du Japon et les causes de son expansion sur le continent asiatique.* = Prof. Max WINKLER. *L'Amérique a les regards tournés vers le Sud.* = Max VANDENKERCKHOVE. *Le blocus. La neutralité au regard du blocus.* = Elemer HANTOS. *La troisième Europe. Le front des petits Etats neutres.* = Georges SARMAS. *Le rôle des transports dans la guerre.* = Léon DOUARCHE. *La consommation des principales boissons dans le monde.* = Dr Henry DREYFUS. *La stabilisation des prix et le rétablissement de la confiance.* = Sir Walroud SINCLAIR. *L'industrie britannique des pneumatiques et du caoutchouc.* = Sir Jones CAULCUTT. *La situation économique actuelle.* = E. B. D. *La monnaie roumaine.* = FAITS ET

NOUVELLES : *Sinistres de navires dus à des faits de guerre. La zone de sécurité de 300 milles; Les voies de transports en Allemagne; Les champs pétroliers anglo-équatoriaux; Le fardeau financier de la guerre; Les difficultés et les problèmes résultant de la guerre: La production minérale du Canada; Les échanges monétaires; Les clearings de New-York.*

Revue générale des assurances terrestres. 1939 et 1940.

Nov.-Déc. = Maurice Picard et André Besson. *L'action directe des créanciers privilégiés et hypothécaires.*

1940. Janv.-Févr. = M. Picard. *Le décret-loi du 20 janvier 1940 et le contrôle des sociétés d'assurances.* = M. Cosmao-Dumanoir. *D'un moyen de remplacer les avances sur police.*

Revue internationale du travail. 1940.

Janv. = Carl Major Wright. *La politique du logement en temps de guerre.* = Marie-Thérèse Nisot. *La protection du titre dans les professions intellectuelles* [I]. = *La législation sociale et la guerre.* [L'indemnisation des victimes de la guerre en Allemagne; la situation des fonctionnaires mobilisés.] = *Rapports et enquêtes.* [Les effets sociaux de la rationalisation en Suède; le régime du travail en Indochine.] = *Statistiques.* [Coût de la vie.]

Févr. = [Non parvenu.]

Mars. = *La deuxième Conférence du travail des Etats d'Amérique membres de l'Organisation internationale du travail.* = *Réunion des membres américains de la Commission permanente agricole.* = *La législation sociale et la guerre.* [L'indemnisation des victimes de la guerre en Grande-Bretagne; influence de la guerre et de la mobilisation sur la durée du travail et les repos.] = *Rapports et enquêtes.* [L'alimentation des travailleurs indigènes.] = *Statistiques.* [Emploi, chômage et heures de travail.]

***Revue politique et parlementaire. 1940.**

Janv. 10. = J. Thiéry. *La Roumanie, carrefour de convoitises.* = René Pax. *La Suisse et la guerre.* = Jean Dubergé. *L'évolution de la politique fiscale des salaires en France.* = Alfred Massé. *La production agricole et la guerre.* = Léon Douarche. *Le vin, élément essentiel de l'économie nationale et du prestige de la France.* = Frédéric Jenny. *Chronique financière: Budget civil et crédits militaires; La coopération économique et financière franco-britannique.*

Févr. 10. = Louis Salleron. *Observations sur l'économie agricole de guerre.* = Paul Pic. *La législation ouvrière et la guerre.* = Y.-M. Goblet.

Les Dominions britanniques dans la guerre. = Intendant général Auréjac. *Les accapareurs et la carte d'alimentation.* = Frédéric Jenny. *Chronique financière : Le financement de la guerre en Grande-Bretagne. La réévaluation du stock d'or hollandais.*

***Revue trimestrielle canadienne. 1939.**

Déc. = Edouard Monpetit. *Prends la route.* = Augustin Frigon. *Radio in Wartime.* = Armand Circé. *L'enseignement des ingénieurs.* = Père E. Bouvier. *Le samaritanisme moderne ou le service social.*

***Sciences politiques. 1940.**

Févr. = Jacques Maupas. *L'expansion du IIIe Reich.* = Angel Marvaud. *L'Espagne nationale : les étapes du régime franquiste (juillet 1936-novembre 1939).* = Olof Hoijer. *La situation des Etats nordiques et la guerre économique.*

II. REVUES DE LANGUE ANGLAISE.

American Economic Review (The). 1939.

Déc. = Roy G. Blakey et Gladys C. Blakey. *La législation fiscale fédérale de 1939.* = Charles A. Myers. *La stabilisation de l'emploi et la loi du Wisconsin.* = Catherine G. Ruggles. *Le rapport des réserves constituées au revenu et à l'emploi.* = A. Wilfred May. *Evaluation américaine et européenne du capital à revenu variable : une comparaison.* = G. Lloyd Wilson et Joseph R. Rose. *Quelques tendances récentes dans la réglementation des services publics.* = Karl W. Kapp. *Réglementation économique et planification économique.* = W.-Edwards Beach. *Continuité boursière.* = Richard A. Lester. *Taux de salaires supplémentaires.* = M. Bronfenbrenner. *La fonction Cobb-Douglas et la politique syndicale.* = Harry Henig. *Les professeurs devraient-ils se syndiquer?* = Henry H. Villard. *Note sur les chèques compensés comme élément de l'offre de monnaie.* = Paul W. Ellis. *Note sur « impôts et consommateur » : une analyse de Gestalt.* = Oscar H. Levine. *Cycles économiques.* = Wisley C. Mitchell. *Edwin Robert Anderson Seligman (1861-1939).* = R. C. J. *James Harvey Rogers (1886-1939).*

Economic Journal. 1939.

Déc. = J. M. Keynes et E. A. G. Robinson. *Economies de guerre et potentiel de guerre.* = J. M. Keynes. *Revenu et potentiel fiscal de la*

Grande-Bretagne. = E. A. G. ROBINSON. *Les problèmes de la politique de salaire en temps de guerre.* = Helen MAKOWER et H. W. ROBINSON. *Potentiel de main-d'œuvre en temps de guerre.* = Jan BOWEN. *L'industrie du bâtiment en temps de guerre.* = Paul EINZIG. *Le marché non officiel du sterling.* = Sir Robert KINDERSLEY. *Placements britanniques à l'étranger* (1938). = J. R. HICKS. *Les fondements de l'économie du bien-être.* = M. H. DOBB. *Epargne et placement dans une économie socialiste.* = L. ROBBINS. *L'aperçu de la Société des Nations pour* 1938.

Journal of political Economy. 1939 et 1940.

Déc. = M. BRONFENBRENNER et Paul H. DOUGLAS. *Etudes sur la fonction de Cobb-Douglas.* = Paul A. SAMUELSON. *Une synthèse du principe d'accélération et le multiplicateur.* = Louis Bernard SCHMIDT. *Le commerce intérieur et le développement de l'économie nationale avant* 1860. = William H. NICHOLLS. *Concentration d'après guerre dans l'industrie du fromage.* = Paul D. DICKENS. *Critériums pour la détermination de la position créditrice ou débitrice d'un pays.* = Walter EGLE. *L'extension des points d'or comme un moyen de contrôler le mouvement des soldes étrangers à court terme.* = Donald L. KEMMERER. *Le système colonial du bureau d'emprunt dans le New-Jersey.*

1940. Févr. = Frank H. KNIGHT. « *Qu'est-ce que la vérité* » *en économie politique?* = Richard A. HARVILL. *L'économie du Sud.* = Beverly Mc ANEAR. *Arguments de Mr Robert R. Livingston contre un impôt foncier.* = Otto WEINBERGER. *L'importance de Francesco Ferrara dans l'histoire de la pensée économique.* = Frank TRAVER DE VYVER. *Après la fermeture : une analyse de la tentative faite pour trouver du travail par un groupe d'ouvriers bonnetiers de Durham.* = Gerhard COLM. Commentaires sur l'article de *W. I. King : « Souffrons-nous de maturité économique? »*

Kyoto University Economic Review. 1939.

Oct. = Eijiro HONJO. *La pensée économique dans la première période de l'ère Tokugawa.* = Ichiro OTSUKA. *Traits caractéristiques des petites entreprises japonaises et politiques pour leur développement.* = Minoru NAKATANI. *La monnaie en dépôt et sa vitesse de circulation au Japon.*

***Political Science Quarterly. 1939 et 1940.**

Déc. = Arthur W. MACMAHON et W. R. DITTMAR. *Entreprise publique autonome : Les chemins de fer allemands* [I]. = Alfred VAGTS. *Espoirs et craintes d'une guerre germano-américaine* (1870-1915) [I]. = John H. HERTZ. *La doctrine nationale-socialiste du droit international et les pro-*

blèmes d'organisation internationale. = Paul H. Wueller. *Conceptions du revenu imposable* [III]. = Harry Malisoff. *L'apparition de la compensation pour le chômage* [III].

1940. Mars. — Arthur W. Macmahon et W. R. Dittmar. *Entreprise publique autonome : Les chemins de fer allemands* [II]. = Alfred Vagts. *Espoirs et craintes d'une guerre germano-américaine* (1870-1915) [II]. = Richard C. Snyder. *La clause de la nation la plus favorisée et les récentes pratiques commerciales.* = Joseph Dorfman. *La philosophie économique de Thomas Jefferson.* = John S. Gambs. *Buts de paix du syndicalisme européen : première approximation.*

Quarterly Journal of Economics. 1939.

Nov. = *Premier fascicule :* Fritz Machlup. *Analyse de période et théorie du multiplicateur.* = Norman S. Buchanan. *L'économie des réorganisations de sociétés.* = J. Keith Butters. *Effets inégaux du calcul annuel de l'impôt sur le revenu des sociétés.* = Paul T. Homan. *Notes sur la politique législative anti-trust.* = J. Marcus Fleming. *Chômage séculaire.* = Ruby Turner Morris. *L'analyse de la demande.* = Marion Crawford Samuelson. *Nouvel examen du cas australien pour le protectionnisme.* = Karl L. Anderson. *Commentaire.* = Benjamin Caplan. *L'abandon prématuré et le flux d'investissement.* = C. R. Whittlesey. *Un nouvel instrument de la politique des banques centrales.* = Robert A. Winters et Harrisson Clark. *L'incidence des impôts sur les feuilles de paie.* = Andrews W. Edson. *Une suggestion de notation en économie mathématique.* = *Second fascicule* : Howard S. Ellis. *Contrôle des changes en Autriche et en Hongrie.*

Review of economic Studies. 1940.

Févr. — J. Tinbergen. *Recherche économétrique sur le cycle des affaires.* = M. Kalecki. *La courbe d'offre d'une industrie en régime de concurrence imparfaite.* = B. Caplan. *L'abandon prématuré d'un outillage.* = S. Alexander. *M. Keynes et M. Marx.* = H. M. Somers. *Réductions de salaires nominaux en relation avec le chômage : réponse à Mr Kaldor.*

III. REVUES DE LANGUE ITALIENNE.

Economia. 1939 et 1940.

Déc. = Ugo Ginoti. *Sur la natalité différente des chefs-lieux de province.* = Giovanni Lorenzoni. *Transformation et colonisation des grands domaines fonciers siciliens.* = Luigi Fabbrini. *Evénements monétaires en*

1939 *jusqu'au début des hostilités.* = Pier Fausto PALUMBO. *Fonction sociale des études sur le travail.*

1940. Janv. = Amintore FANFANI. *La fin de la crise de l'économie méditerranéenne entre le VII*[e] *et le IX*[e] *siècles.* = Livio LIVI. *Sur les résultats de la politique démographique en Italie.* = Paolo Emilio TAVIANI. *Carlo Pisacane, économiste.* = Paolo PAGLIAZZI. *Aspects de l'activité bancaire.* = Piero CORTI. *Précisions sur l'épargne dans l'économie corporative.*

Févr. = Mario MARSILI LIBELLI. *Prévisions financières de l'an XVII.* = Cesare COSCIANI. *Récentes recherches sur le revenu des Italiens.* = Agostino DEGLI ESPINOSA. *L'économie de guerre.* = Mario CIONI. *Corporatisme colonial.*

Rivista internazionale di Scienze sociali. 1940.

Janv. = Francesco VITO. *Economie de guerre et épargne forcée.* = Amintore FANFANI. *Morale, politique et économie d'après le néo-volontarisme.* = Paolo Emilio TAVIANI. *Cournot et le positivisme.* = Fernandino Enrico LOFFREDO. *Les allocations familiales en Espagne.* = Francesco OLGIATI. *Filippo Meda.* = Franco FEROLDI. *Economie collective au Mexique.* = Gianfranco MAGNAGHI. *Les allocations matrimoniales pour les travailleurs de l'industrie en Italie.* = Gian-Bruno GHIDOLI. *Le commerce international des belligérants pendant les trois années* 1936 *à* 1938.

Rivista italiana di Scienze economiche. 1939.

Sept. = A. d. S. *Or et travail.* = A. d. S. *Auto-financement agricole.* = A. d. S. *La bonification des grands domaines siciliens.* = Gino BORGATTA. *Précisions sur des problèmes de l'autarcie.* = Cesare COSCIANI. *L'impôt ordinaire sur le patrimoine et l'impôt général sur le revenu dans l'organisation fiscale italienne.* = Piero DE STEFANI. *Les revenus industriels des sociétés cotonnières.* = Italo NERI. *La route de la Dancalie.* = U. R. *Le rapport homme-terre dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain.* = Eliana PASSEGA. *Le pétrole polonais et sa répartition entre la Russie et l'Allemagne.* = Alessandro POLIDORI. *Zones industrielles.*

Oct. = A. d. S. *La discipline des consortiums.* = C. T. LIANG. *L'impôt chinois sur le revenu et le premier semestre de son application.* = Aldo CROSARA. *Vues américaines sur l'autarcie à la lumière du fascisme.* = Gaetano CIOCCA. *Industrialisation de la construction populaire.* = Romualdo FAUSSONE. *La politique annonaire dans l'économie corporative.* = Mario TALAMANCA. *Réunion du Comité corporatif central.* = C. C. *Les mesures financières du gouvernement fasciste et les finances publiques des Etats belligérants pendant les mois de septembre et d'octobre.* = G. A. *Le travail et le capital employés dans l'industrie italienne.* = Paolo MOTTA. *La XXXVIII*[e] *réunion de la Société italienne pour le pro-*

grès des sciences. = Salvatore Vaccaro. *La classification, la vérification et la perception des recettes communales et provinciales.*

Nov. = A. d. S. *L'auto-financement et le droit d'impôt; La distribution des denrées alimentaires; Politique commerciale d'adaptation.* = Lionello Rossi. *Rabais et chômage.* = Ferdinando Loffredo. *La famille dans l'économie de la nation* [I] = Bruno Rossi Ragazzi. *Sur les relations entre la valeur externe moyenne de la lire et le commerce extérieur.* = Arturo Lisdero. *La discipline du marché du blé en France.* = Mario Talamanca. *Les décisions du Comité des ministres pour la défense de l'épargne et l'exercice du crédit.* = Ferdinando Loffredo. *La réforme de la prévoyance sociale.* = Giovanni Angrisani. *La déclaration XVII de la Charte de l'Ecole.* = Eliana Passega. *L'apport de l'U. R. S. S. à l'économie de guerre de l'Allemagne.*

Déc. = A. d. S. *Cercles vicieux.* = Felice Vinci. *Nouvelles conceptions statistiques sur l'étude du chômage.* = Lionello Rossi. *Impôt sur le café et autarcie.* = Ferdinando Loffedo. *La famille dans l'économie de la nation* [II]. — Argo Venturoli. *Le financement de la politique économique du IIIe Reich.* = Mario Talamanca. *Activité de la Fédération des consortiums entre producteurs de l'agriculture.* = Ottavio Messori. *La guerre et la discipline des prix dans les principaux pays du monde avec une référence particulière à l'Italie.* = Ernesto Lama. *Analyse d'une manœuvre économique destinée à entraîner un plus grand emploi de main-d'œuvre.* = Benedetto Barbieri. *Les industries alimentaires italiennes dans les premiers résultats du recensement effectué par l'Institut central de statistique.*

Rivista di Storia economica. 1939.

Déc. = Giuglio Mandich. *Des foires génoises de changes, spécialement étudiées comme marchés périodiques du crédit.* = Luigi Einaudi. *Les paysans italiens à la conquête de la terre italienne en 1920-1930.* = Luigi Einaudi. *Thème pour les historiens de l'économie : dans les investissements de capitaux, qu'y a-t-il de préférable du fumet ou du rôti?* = Luigi Einaudi. *Nécrologie : Aldo Mantino.*

Le Gérant : De Peyralade.

21323. — Bordeaux (France), Imprimeries Delmas, 6, pl. Saint-Christoly. — 1940.

LIVRES REÇUS A LA RÉDACTION

(Les livres reçus sont mentionnés à cette rubrique, indépendamment des comptes rendus dont ils pourront faire ultérieurement l'objet).

Bureau international du travail. *Le salaire minimum. Etude internationale.* 1 vol. in-8° de 296 p., Genève, 1940.

Hantos (Elemér). *Le régionalisme économique en Europe.* 1 vol. in-8° de 60 p., Paris, Institut international de coopération intellectuelle, 1939.

Il controllo dei cambi nei vari paesi. 1 vol. in-8° de 144 p., Roma, Associazione fra le società italiane per azioni, 1940.

Keynes (John Maynard). *How to pay for the war?* 1 vol. in-16 de XII-88 p., London, Macmillan and C°, 1940.

Laufenburger (Henry). *L'économie allemande à l'épreuve de la guerre.* 1 vol. in-8° de 268 p., Paris, Librairie de Médicis, 1940.

Laufenburger (Henry). *Les banques françaises* (Tome premier de l'*Enquête sur les changements de structure du crédit et de la banque* [1914-1938], publiée par l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales). 1 vol. in-8° de 410 p., Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1940.

Machlug (Fritz). *The stock market, credit and capital formation.* Traduit de l'allemand par Vera C. Smith. 1 vol. in-8° de XII-416 p., London, William Hodge and Company, 1940.

Pernot (Maurice) et autres. *Les Empires coloniaux.* 1 vol. in-12 de 222 p., Paris, Alcan-Presses universitaires de France, 1940.

Pietranera (Giulio). *La dinamica dell' interesse nell' economica capitalistica.* 1 vol. in-8° de 179 p., Padova, CEDAM, 1940.

Shiva Ram (V.). *The State in relation to labour in India.* 1 vol. in-8° de VIII-175 p., Delhi, University, 1939.

Siegfried (André). *Suez, Panama et les routes maritimes mondiales.* 1 vol. in-8° de 298 p., avec 33 cartes et graphiques, Paris, Librairie Armand Colin, 1940.

Tintner (Gerhard). *The variate difference method.* 1 vol. in-8° de XIII-175 p., Bloomington, Principia Press, 1940.

Trianes (Francesco J.). *La viña bajo la tormenta.* 1 vol. in-12 de 190 p., Buenos-Aires, Libreria y Editorial « El Ateneo », 1938.

Vallarino (Juan Carlos). *Estudios sobre impuestos, hipotecas y moneda.* 1 vol. in-8° de 225 p., Montevideo, Impresora moderna, 1939.

Vallarino (Juan Carlos). *Moneda y patron monetario. Doctrina y tesis.* 1 vol. in-8° de 270 p., Montevideo, Impresora moderna, 1939.

Gaëtan PIROU
Professeur
à la Faculté de Droit de Paris

et

Maurice BYÉ
Professeur
à la Faculté de Droit de Toulouse

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

TOME I

LES CADRES DE LA VIE ÉCONOMIQUE

LA TECHNIQUE ET LE DROIT
LE CAPITALISME — L'INDUSTRIE

PAR

Gaëtan PIROU

1940. — Un volume gr. in-8° de 500 pages, broché. **120 fr.**

Ce volume contient une étude détaillée et rigoureusement objective des problèmes économiques et sociaux les plus actuels : machinisme, concentration, cartels et trusts, action collective ouvrière, entreprises publiques, sociétés d'économie mixte. Très abondante bibliographie en langue française et étrangère.

RAPPEL : **Introduction à l'Étude de l'Économie Politique**, de **Gaëtan PIROU**, 1939, un volume gr. in-8° de 303 pages, broché................................ **60 fr.**

Pour paraître prochainement :

TOME I

Les Cadres de la vie économique

L'AGRICULTURE — LE COMMERCE
LES TRANSPORTS — LE CRÉDIT

En préparation :

TOME II

Le Mécanisme de la vie économique

TOME III

Les Problèmes d'Économie nationale et internationale
Les Doctrines sociales

Faruk N. BERKOL

Docteur en Droit
Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales
de l'Université de Paris

LE STATUT JURIDIQUE ACTUEL DES PORTES MARITIMES ORIENTALES DE LA MÉDITERRANÉE

(Les Détroits — Le Canal de Suez)

1940. — Un volume gr. in-8°, br.................. 80 fr.

Pierre VERSCHAVE

Docteur en Droit. — Licencié ès lettres.

L'asséchement du Zuiderzée

SES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Préface de M. Henri van HAASTERT

Délégué des Pays-Bas
à l'Institut International d'Agriculture de Rome

1939. — Un volume gr. in-8°, br.................. 72 fr.

Eddy COPPER-ROYER

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS

DU 24 JUILLET 1867 A NOS JOURS

1939. — Un volume gr. in-8°, broché............. 20 fr.

SOMMAIRE (*suite*).

AVIS IMPORTANT

Les communications relatives à la rédaction, les manuscrits, les livres pour comptes rendus, doivent être adressés à : M. le Secrétaire de la rédaction de la *Revue d'économie politique*, 22, rue Soufflot, Paris (Ve).
Les communications relatives à l'administration et aux abonnements, à : Librairie du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris (Ve).

La *Revue* décline la responsabilité des manuscrits qui lui sont confiés.
La *Revue* fournit gratuitement à ses collaborateurs trente *extraits* de leurs articles publiés, ainsi que des notes et memoranda ayant 8 pages ou davantage.
Les collaborateurs désirant des *tirages à part*, avec pagination spéciale, ou des extraits des notes et memoranda ayant moins de 8 pages, sont priés de s'entendre avec l'éditeur au moment où ils donnent le bon à tirer.

Les rédacteurs des comptes rendus bibliographiques sont priés de bien vouloir les faire précéder d'indications complètes quant au titre, nom d'auteur, etc., d'après le type suivant :

Gide (Charles), *Cours d'économie politique*, 4e édit.. 2 vol. in-8° de xi-600 et 589 pp., Paris. Librairie du Recueil Sirey, 1918 et 1919. (Ajouter, s'il y a lieu, le titre de la collection générale dont l'ouvrage fait partie.)

ABONNEMENT ANNUEL

PAYÉ A NOTRE CAISSE, OU PAR CHÈQUE, OU CHÈQUE POSTAL Cte 3319, OU MANDAT-POSTE :

France et Colonies : **130** FRANCS.

Étranger { *Union postale*, **160** FRANCS. / *Autres pays*, **170** FRANCS. }

La *Revue* paraît tous les deux mois par livraisons d'au moins 6 feuilles, à partir du 1er janvier.

21.323. — Bordeaux (France), Imprimeries Delmas, 6, pl. Saint-Christoly.— 1940